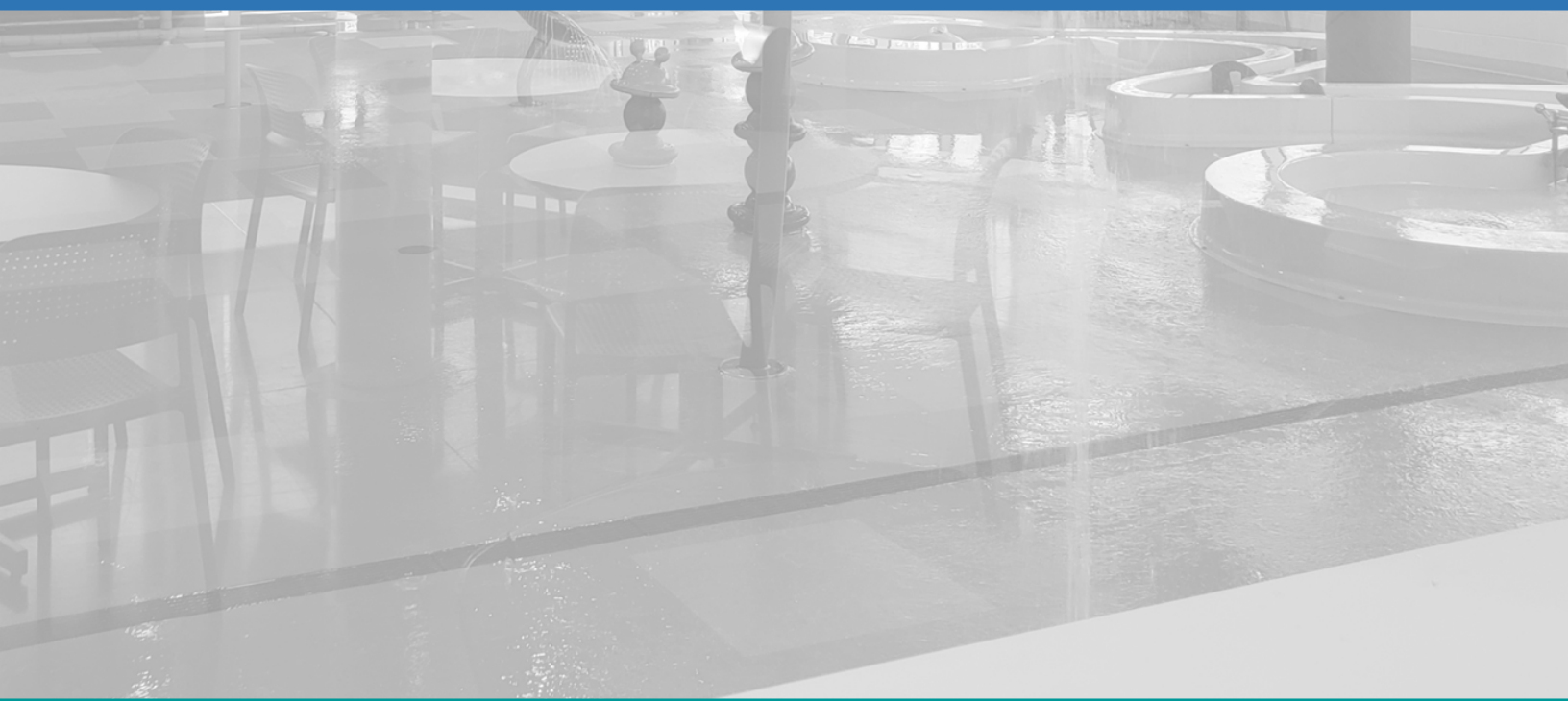




# Étude de faisabilité de l'aménagement d'installations aquatiques en intérieur et en extérieur à Moncton

Rapport définitif  
Novembre 2023



## TABLE DES MATIÈRES

1	VUE D'ENSEMBLE DU PROJET .....	1
	1.1 Contexte et raison d'être de l'étude.....	1
	1.2 Le déroulement et le compte rendu des projets.....	2
2	LA PLANIFICATION DANS LE CONTEXTE DES POLITIQUES MUNICIPALES.....	4
	2.1 La réforme de la gouvernance locale de Moncton .....	4
	2.2 PlanMoncton : Le Plan municipal de la Ville de Moncton.....	4
	2.3 Le Plan stratégique de la Ville de Moncton .....	5
	2.4 La Stratégie de croissance urbaine .....	5
	2.5 Le Plan directeur des loisirs.....	6
3	LA DYNAMIQUE DE LA POPULATION .....	10
	3.1 La croissance statistique de la population.....	10
	3.2 Les caractéristiques démographiques.....	12
	3.3 L'aménagement de la croissance projetée .....	16
4	LES INSTALLATIONS AQUATIQUES EXISTANTES .....	19
	4.1 Les piscines intérieures de la catégorie A.....	19
	4.2 Les piscines intérieures de la catégorie B.....	23
	4.3 Les piscines extérieures.....	24
	4.4 Les aires de jeux d'eau .....	26
5	L'EXAMEN DES TENDANCES ET DES PRATIQUES EXEMPLAIRES .....	28
	5.1 Les avantages d'un nouveau centre aquatique .....	28
	5.2 Les tendances dans la participation aux activités aquatiques.....	28
	5.3 Les tendances dans la conception des installations.....	30
	5.4 Les tendances dans la programmation aquatique .....	31
	5.5 Les mesures à prendre pour assurer l'accessibilité et l'inclusivité.....	31
	5.6 L'examen des pratiques exemplaires.....	32
6	CE QUE NOUS AVONS ENTENDU .....	35
	6.1 Les activités de consultation qui ont eu lieu.....	35
	6.2 Les résultats de la consultation des intervenants externes.....	35
	6.3 Les résultats de la consultation des groupes d'utilisateurs locaux .....	38
	6.4 Les résultats de la consultation publique.....	40
	6.5 Synthèse de ce que souhaitent les participants.....	50
7	L'ÉVALUATION DES BESOINS .....	53
	7.1 Les normes d'aménagement d'après la population .....	53
	7.2 La demande observée .....	55

7.3	La demande insatisfaite.....	59
7.4	La projection de la demande éventuelle.....	59
7.5	La synthèse des besoins et des options.....	61
8	L'ÉLABORATION DE L'ENSEMBLE DES OPTIONS.....	63
8.1	L'ensemble des possibilités.....	63
8.2	Considérations relatives au lieu.....	64
8.3	L'étude des options pour les installations aquatiques intérieures.....	65
9	L'ÉVALUATION DU LIEU SELON LES CRITÈRES.....	70
9.1	Le recensement des sites potentiels.....	70
9.2	L'évaluation des sites de la liste abrégée.....	75
9.3	Les options recommandées.....	79
10	L'OPTION PRIVILÉGIÉE ET LE CALCUL DES COÛTS.....	80
10.1	Le Centre récréatif régional polyvalent.....	80
10.2	Le programme de construction préliminaire.....	80
10.3	Le lieu recommandé.....	81
10.4	L'échelle probable des dépenses en immobilisations.....	82
10.5	Les considérations opérationnelles.....	84
11	LA STRATÉGIE POUR UNE INSTALLATION AQUATIQUE extérieure.....	91
11.1	Les normes d'aménagement d'après la population.....	91
11.2	La demande observée.....	92
11.3	La synthèse des besoins et des options.....	93
11.4	L'analyse des options pour les installations aquatiques extérieures.....	93
11.5	Le recensement des sites potentiels pour les installations aquatiques extérieures.....	95
11.6	L'option recommandée pour l'installation aquatique extérieure.....	98
12	L'ANALYSE DU FINANCEMENT ET DES MÉCANISMES DE RÉALISATION.....	100
12.1	Les options de financement.....	100
12.2	Les considérations du financement selon la source potentielle.....	100

## 1 VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

### 1.1 Contexte et raison d'être de l'étude

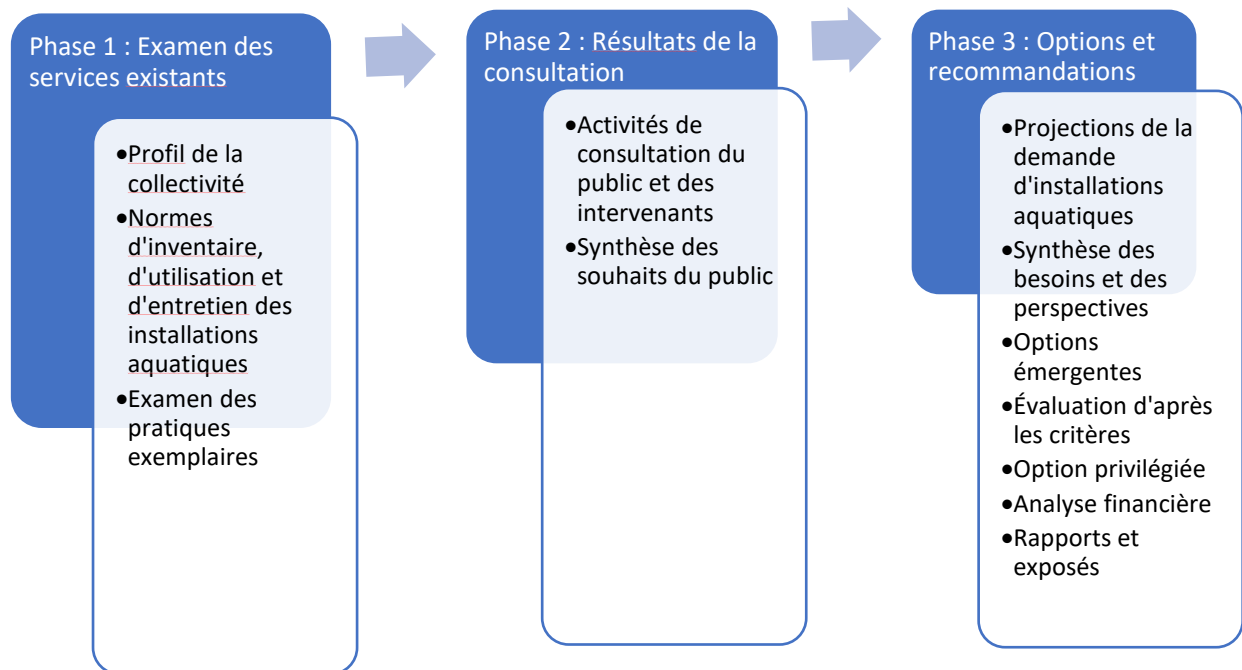
La Ville de Moncton vient d'achever la phase 2 (Installations et programmes) du Plan directeur des loisirs, qui définit dans ses grandes lignes l'orientation adoptée pour la gestion et l'aménagement des installations et programmes récréatifs, des infrastructures, des ressources et des investissements pour les 10 prochaines années.

L'objectif de l'Étude de faisabilité de l'aménagement d'installations aquatiques consiste à recenser jusqu'en 2032 (et à plus long terme) les besoins en divertissements et en loisirs aquatiques, en intérieur et en extérieur, à Moncton et à donner les détails des infrastructures des installations aquatiques en intérieur et en extérieur qu'il faudra aménager pour répondre à ces besoins projetés. Cette étude trace le parcours privilégié à adopter pour orienter comme il se doit les travaux d'aménagement et l'affectation des ressources qui guideront la municipalité avec efficacité et efficience dans les décisions qu'elle prendra dans l'aménagement des installations aquatiques en intérieur et en extérieur. Essentiellement, cette étude établit :

- les normes existantes et ciblées 1) de population et 2) d'utilisation pour l'aménagement des installations aquatiques, qui doivent guider la municipalité à terme;
- les déficits et les excédents actuels et projetés d'après les normes établies en fonction de la population cible;
- l'ensemble des options pour l'aménagement des installations aquatiques sur le territoire de la Ville, dans le cadre des installations municipales ou de partenariats;
- les critères de base et la justification correspondante de la géolocalisation et de l'acquisition des terrains nécessaires dans l'aménagement ou le réaménagement des installations aquatiques projetées;
- l'option privilégiée pour l'aménagement des installations aquatiques à Moncton, dont les estimations des frais d'exploitation et des dépenses en immobilisations;
- les options de financement et les mécanismes potentiels de réalisation;
- les recommandations pour la mise en œuvre de l'option privilégiée.

## 1.2 Le déroulement et le compte rendu des projets

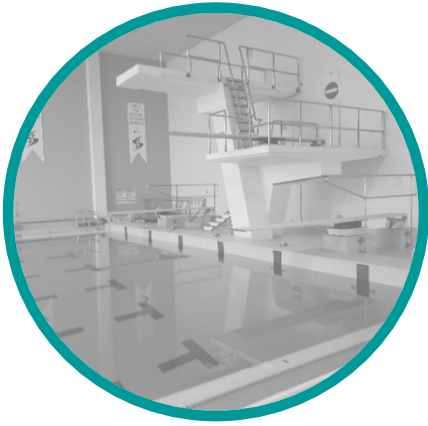
L'étude, qui a été lancée en octobre 2022, s'est déroulée en trois phases selon une approche linéaire.



Les rapports des phases 1 et 2 ont été déposés dans deux mémoires techniques distincts, qui font la synthèse des résultats de chaque phase. Le présent rapport regroupe tous les rapports établis jusqu'à maintenant.

Le mémoire technique n° 1 comprend une évaluation situationnelle qui précise le contexte actuel et le contexte projeté dans lesquels se déroule cette étude de faisabilité. Il comprend un examen du contexte actuel des politiques de planification, de la dynamique démographique antérieure et projetée, d'un inventaire des installations aquatiques existantes à Moncton et dans la région et des normes correspondantes d'aménagement, ainsi qu'un examen des tendances du point de vue de la conception des installations, de la programmation aquatique et des tendances de l'évolution de la participation. La Ville a aussi mené un travail d'analyse comparative afin d'examiner des exemples de pratiques exemplaires comparables dans la gestion des installations aquatiques un peu partout au Canada. La partie A de ce rapport porte généralement sur ce travail.

Le mémoire technique n° 2 fait la synthèse de ce que nous avons entendu dans les activités de consultation, notamment dans la consultation avec les intervenants et le public, et comprend les conclusions préliminaires sur les souhaits du public relativement à des installations aquatiques potentielles. La section 6 de ce rapport porte sur cette consultation.



---

## Partie A : L'évaluation situationnelle

---

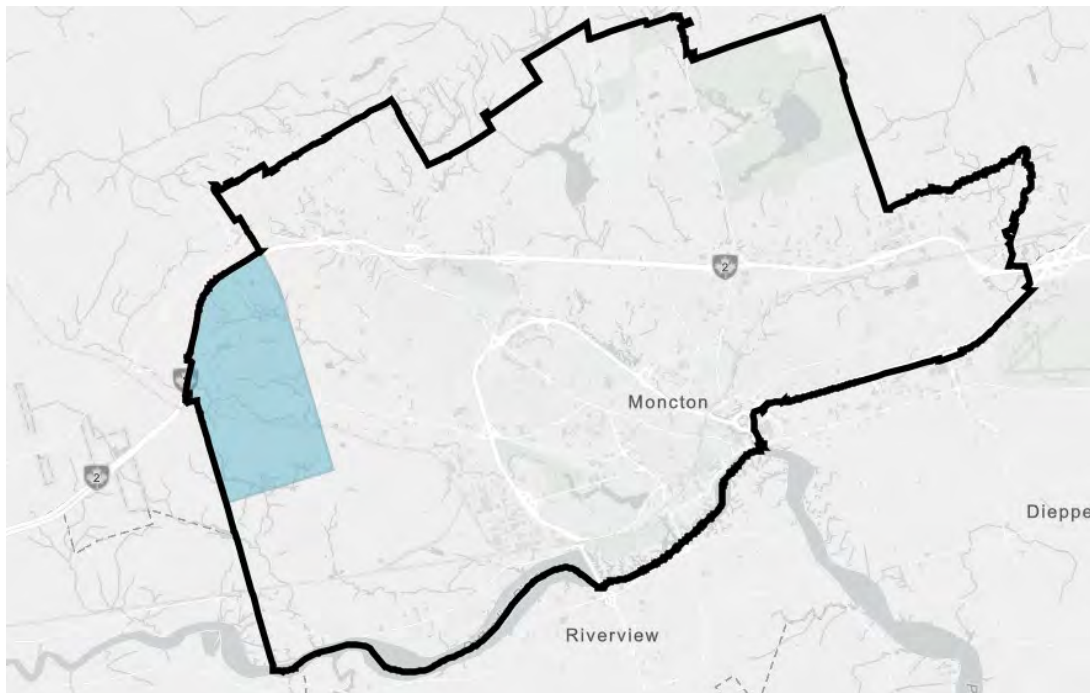
## 2 LA PLANIFICATION DANS LE CONTEXTE DES POLITIQUES MUNICIPALES

La Ville planifie actuellement ses actifs récréatifs dans le cadre des politiques municipales auxiliaires suivantes. Ces documents permettent de connaître les priorités et les objectifs de la Ville en ce qui a trait aux installations récréatives projetées.

### 2.1 La réforme de la gouvernance locale de Moncton

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick mène actuellement la réforme de la gouvernance locale, qui ferait passer de 340 à 89 le nombre de gouvernements locaux. Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, on a étendu le périmètre municipal de Moncton au secteur de Lutes Mountain, situé dans le secteur de l'extrême nord-ouest de la Ville, au-delà du périmètre urbain. Ce secteur, qui regroupe environ 650 résidents, est aujourd'hui intégré et fait partie de la Ville de Moncton, comme l'indique la carte ci-après.

Pièce 1 : Le périmètre municipal étendu de Moncton



Source : SPM, d'après les données de la Ville de Moncton et d'Esri Canada.

### 2.2 PlanMoncton : Le Plan municipal de la Ville de Moncton

Le Plan municipal de Moncton, appelé « PlanMoncton », guide l'aménagement physique de la ville en ce qui a trait à l'utilisation et à l'aménagement du domaine foncier, à la planification des services, des installations et des infrastructures municipaux, ainsi qu'aux améliorations à apporter à l'environnement, entre autres. Ce plan s'inspire d'une série de principes, dont la valorisation des espaces naturels,

l'édification de la ville axée sur la population, accessible pour tous et inclusive de la diversité, la création d'espaces animés, dotés d'un véritable sentiment d'appartenance au lieu et d'identité, la vitalité du centre-ville, une ville constituée de quartiers plus complets, la saine gestion de la croissance, ainsi que la promotion d'un leadership audacieux.

Ce plan fait état de la désignation de l'« usage communautaire » dans l'aménagement du territoire : en plus de permettre de protéger l'environnement naturel, cette désignation permet de tenir compte des installations sportives, récréatives et de loisirs, des écoles et des autres établissements communautaires importants. C'est cette désignation qui permet d'encourager l'aménagement des grandes installations récréatives et de loisirs.

L'Examen du Plan municipal, qui devrait être lancé en 2023, portera sur les résultats de la Stratégie de croissance urbaine.

### 2.3 Le Plan stratégique de la Ville de Moncton

Le Plan stratégique 2023 de Moncton constitue le cadre des priorités et des résultats qui seront réalisés dans les trois prochaines années (jusqu'en 2025). Il se fonde sur cinq piliers, tous dotés de leurs propres mesures, ce qui permettra de réaliser la vision du Conseil municipal : être « Une ville inspirante! ». Le plan comprend les piliers environnemental (Être une collectivité verte), social (Être une collectivité sûre et saine), culturel (Être une collectivité dynamique), économique (Être une collectivité prospère) et gouvernanciel (Être une collectivité engagée).

Le pilier social comprend les mesures se rapportant à la mise en œuvre continue du Plan directeur des loisirs sur l'horizon de trois ans.

### 2.4 La Stratégie de croissance urbaine

La Ville de Moncton est en train de se doter d'une stratégie de croissance urbaine. Les constats préliminaires de ce document font état des prévisions de croissance privilégiées pour la Ville, qui permettent d'estimer à 116 200 habitants la population de 2046 (soit une hausse de 35 400 habitants par rapport aux chiffres de la population de 2021). Ce chiffre représente un taux de croissance cumulative de 1,46 % par an. À l'heure actuelle, la région du Grand Moncton est la zone métropolitaine qui connaît la croissance la plus fulgurante au Canada.

La documentation publiée relativement à ce projet indique que l'on continuera d'aménager des maisons individuelles et des habitations de plain-pied, alors que les préférences devraient continuer de basculer en faveur de formes d'habitations de plus grande densité à plus long terme. Ces habitations continueront de porter la demande exprimée pour toutes sortes de programmes, d'installations et de terrains à vocation de parc récréatif. Les habitations de plus grande densité attireront tous les segments du marché, dont les ménages plus jeunes ou plus âgés, les ménages de revenus moindres et de revenus supérieurs et les populations de nouveaux immigrants.



En définitive, la Stratégie permettra de définir clairement l'orientation selon laquelle devrait se dérouler, à Moncton dans les 25 prochaines années, la croissance des habitations et de l'emploi.

## 2.5 Le Plan directeur des loisirs

La version la plus récente de la phase 2 (2023) du Plan directeur des loisirs de la Ville est consacrée aux installations et se fonde sur les cinq objectifs du document *Sur la voie du bien-être : Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada*, en plus de faire état de la vie active, de l'inclusion et de l'accès, des liens entre les habitants et la nature, des environnements favorables et du développement de la capacité en loisirs. Le Plan directeur fait état des huit principes qui orienteront la planification des installations et les programmes de loisirs sur l'horizon prévisionnel de 10 ans, à savoir :

1. encourager la vie active;
2. promouvoir l'inclusion et l'accès;
3. créer des liens entre les gens et la nature;
4. favoriser les environnements propices;
5. augmenter la capacité des infrastructures récréatives;
6. continuer de participer à un modèle pensé pour les trois collectivités;
7. aménager les installations à l'échelle communautaire;
8. mener l'administration.

Chaque principe comprend une série d'objectifs. Les objectifs pertinents de ce projet consistent entre autres à « planifier la croissance des loisirs dans les collectivités existantes ou en plein essor », à « aménager des actifs de grande envergure, adaptables et disponibles » (selon le principe 5) et à « se rappeler que Moncton fait partie d'un réseau régional d'actifs récréatifs » (selon le principe 6).

Le Plan directeur divise la ville en cinq communautés récréatives, pour veiller à traiter sur un pied d'égalité et équitablement les résidents en répondant à leurs besoins récréatifs et pour s'assurer que les actifs sont localisés d'après leur répartition spatiale, mise au point en fonction des densités de population et du profil démographique dans chacune des collectivités.

### Les considérations relatives aux piscines intérieures

Les piscines intérieures sont des infrastructures lourdes, qu'il faut planifier à l'échelle de toute la ville qu'elles sont appelées à servir. En fait, il est également essentiel d'adopter une perspective régionale. S'agissant expressément des installations aquatiques, le Plan fait état d'une norme recommandée d'une piscine intérieure par tranche de 36 000 résidents de la ville et de la région des trois collectivités. Selon cette norme, on a actuellement besoin, **sur le territoire de la Ville (en sachant qu'il n'y a pas d'autres piscines régionales)**, de deux piscines et on aura besoin de trois piscines en 2032. Dans l'analyse du Plan directeur, on suppose qu'on a actuellement besoin de deux piscines au total à Moncton.

Compte tenu de l'offre régionale de quatre piscines et d'après la norme recommandée de 1 piscine/36 000 habitants du Plan directeur, il n'y a pas, à l'heure

actuelle, de déficit dans les piscines intérieures, et en 2032, l'offre accuse un léger déficit de moins d'une piscine intérieure. La planification doit dresser le bilan de l'offre régionale et l'harmoniser avec la nécessité, pour la Ville, de maîtriser l'orientation de ses services aquatiques, l'économie de l'offre et le besoin relatif à l'équité dans l'accès à ces installations. Autrement dit, malgré le niveau de service régional, il faut ajouter des piscines à Moncton.

Selon ce qui constitue peut-être le point le plus important à faire valoir, c'est que la Ville de Moncton, qui représente une municipalité importante dans la région de l'Atlantique avec d'autres grands centres du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, est en situation minoritaire en soi quand il s'agit de l'offre d'**installations aquatiques intérieures** maîtrisée par la Ville. Il va de soi que le partenariat est un précieux moyen de répondre aux besoins de la Ville et qu'il apporte aux contribuables des avantages financiers et d'autres bienfaits; toutefois, à l'heure où la Ville se développe, la nécessité d'harmoniser cette approche avec la volonté d'assurer un niveau de service plus direct constitue probablement une stratégie de planification circonspecte.

Il convient de signaler que l'approche adoptée par Sierra Planning and Management dans l'estimation des déficits de service se fonde sur une évaluation plus nuancée de l'offre disponible dans l'ensemble. Le ratio de population que nous utilisons est le même que celui du Plan directeur; or, la méthodologie d'évaluation descendante des besoins prévue dans cette étude tient compte de la qualité et la disponibilité de l'offre existante, et porte ainsi au niveau supérieur l'orientation du Plan directeur des loisirs.

Nous sommes d'accord avec ce que laisse entendre le Plan directeur : s'il fallait mettre hors service la piscine de l'Université de Moncton (qui est actuellement en piètre état), la Ville devrait se pencher sur ses options dans l'aménagement d'une installation aquatique intérieure répondant aux besoins des résidents. Nous croyons qu'il faudrait le faire malgré tout, car la Ville doit mieux maîtriser les services qu'elle offre. Selon la recommandation du Plan, toutes les nouvelles installations aquatiques devraient « faire partie d'un complexe polyvalent qui servirait d'outil important de développement récréatif, social et économique sur le territoire de la ville, dans la région et dans les provinces de l'Atlantique ».

Voici l'une des principales mesures dont fait état le Plan directeur des loisirs et qui a donné lieu à cette étude de faisabilité :

**MESURE N° 10 – CENTRE RÉCRÉATIF RÉGIONAL.** La Ville de Moncton devrait se concerter avec ses communautés universitaires et récréatives pour se pencher sur la possibilité de créer un centre récréatif polyvalent régional important, doté d'installations aquatiques modernes qui permettent d'organiser des événements d'envergure en répondant aux besoins de la collectivité. Dans cette analyse de la faisabilité, il faudrait tenir des discussions avec la Ville de Riverview à propos du remplacement de sa piscine intérieure pour s'assurer que les installations sont complémentaires des infrastructures régionales.

Nous souhaitons prioriser la nécessité de répondre aux besoins de la collectivité dans l'organisation des événements aquatiques. Bien qu'on puisse atteindre ces deux objectifs, cette priorité se répercute sur la conception et l'utilité de l'installation.

### **L'étude des autres commodités intérieures**

Le Plan directeur précise qu'il faut aménager des installations supplémentaires dans des complexes sportifs polyvalents. Dans le Plan, on recommande que la Ville travaille en collaboration avec l'Université de Moncton pour se pencher sur la conversion du complexe sportif du CEPS, qui renoncerait à sa vocation d'installation universitaire à usage communautaire et deviendrait un complexe régional à vocation universitaire. L'augmentation de l'activité polyvalente du complexe du Colisée de Moncton sans produire d'incidence sur les salons professionnels fait partie des autres considérations relatives aux complexes sportifs.

À Moncton, les centres récréatifs communautaires adaptables comprennent généralement des gymnases polyvalents, des salles pour les activités et les réunions et différents autres espaces de rassemblement. Le Plan directeur indique aussi qu'il faut prévoir un centre récréatif communautaire supplémentaire dans le secteur du cœur du centre-ville et qu'on doit moderniser l'établissement du Repaire Jeunesse de Moncton (RJM), qui réunit des installations récréatives communautaires dans le quartier récréatif 1 (soit dans le nord-ouest de la ville). L'aménagement de terrains de pickleball et l'intégration d'une piste de marche intérieure font partie des travaux de rénovation répertoriés pour répondre aux besoins locaux.

Il est recommandé de prévoir, dans toutes les installations polyvalentes projetées, des surfaces de marche et de course intérieures.

Rien n'est prévu pour d'autres arénas ni pour d'autres travaux de rénovation, ce qui élimine un partenaire potentiel assurant « facilement la complémentarité » pour une nouvelle installation aquatique qui promeut différentes efficacités opérationnelles (qui seront toutes évaluées dans un prochain rapport). Dans le Plan directeur, on recommande toutefois de « se pencher sur le rôle éclairci du Colisée comme carrefour de l'activité régionale ».

Compte tenu de ce qui précède, il faudrait aménager une nouvelle installation polyvalente à Moncton pour répondre aux besoins communautaires liés à la croissance de la Ville. Si l'installation polyvalente approuvée dans Riverview peut avoir une fonction comparable, cette installation même servirait à répondre à des besoins en remplacement et en croissance propres aux collectivités du sud de la rivière. Il faudrait quand même veiller à ce qu'on ait la volonté d'assurer la complémentarité de ces installations afin d'améliorer et de diversifier l'ensemble de l'offre régionale. C'est à l'étape de la conception préliminaire qu'on pourra sans doute le mieux atteindre cet objectif en prévoyant des essais plus précis sur l'intégration des installations, ainsi que leurs incidences sur les infrastructures et l'exploitation.

### **Piscines extérieures et aires de jeux d'eau**

Dans le Plan, on recommande d'aménager des piscines extérieures à raison d'une piscine par tranche de 25 000 résidents, ce qui donne actuellement un déficit d'une piscine extérieure. Ce déficit atteint deux piscines extérieures en 2032. Le Plan indique que l'on pourrait aménager une nouvelle piscine en plein dans le secteur ouest.

**MESURE N° 16 – PISCINE EXTÉRIEURE DU QUARTIER RÉCRÉATIF.** Se concerter avec un centre communautaire du district récréatif 1 pour se pencher sur la création d'une piscine extérieure de taille communautaire, que ce centre communautaire pourrait exploiter.

Bien que la ville soit bien servie en aires de jeux d'eau, le Plan directeur indique qu'il faut une aire de jeux d'eau supplémentaire dans le secteur nord-ouest de la ville, à l'heure où la population augmente. Dans le Plan, on recommande d'aménager une aire de jeux d'eau par tranche de 4 000 résidents.

**MESURE N° 17 – AIRE DE JEUX D'EAU DU QUARTIER RÉCRÉATIF.** À nouveau, pendant la durée de ce plan directeur, Moncton aura besoin d'une aire de jeux d'eau dans le secteur proche de la zone nord-ouest du quartier 1. C'est pourquoi la Ville devrait se pencher sur les besoins projetés dans l'aménagement des parcs communautaires dans cette zone et planifier une aire de jeux d'eau.

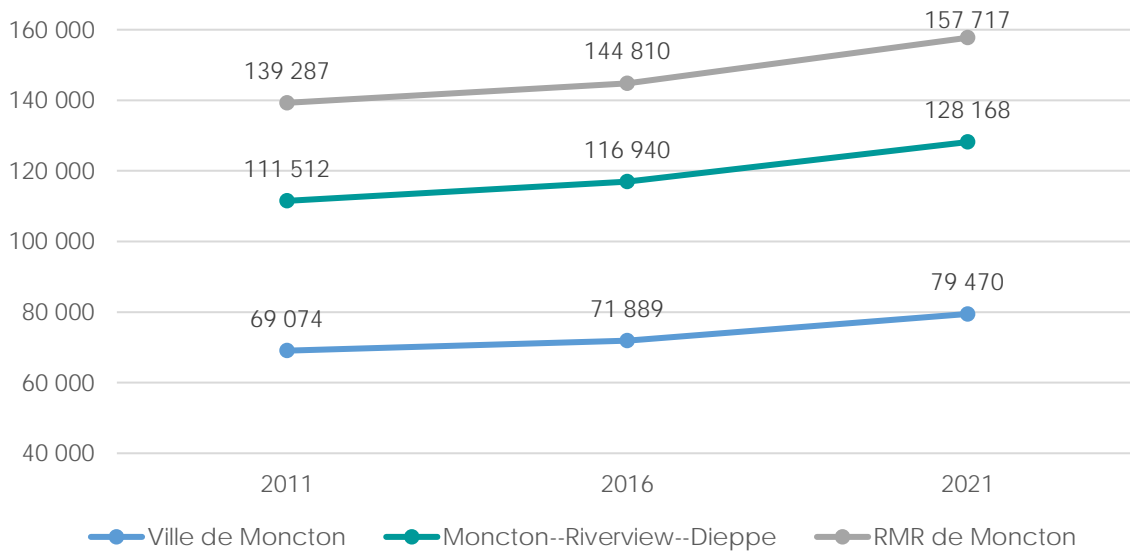
### 3 LA DYNAMIQUE DE LA POPULATION

#### 3.1 La croissance statistique de la population

Selon les données du Recensement de 2021, la Ville de Moncton avait une population de 79 470 habitants; le secteur des trois collectivités avait une population de 101 227, et la RMR de Moncton<sup>1</sup> regroupait une population de 157 717 habitants. La population de la ville représente 50 % de la population de la RMR et 64 % de la base de population du secteur des trois collectivités.

À tous les niveaux géographiques, la population a augmenté dans la période de 10 ans comprise entre 2011 et 2021. La pièce ci-après indique qu'entre 2011 et 2021, la population de la Ville de Moncton a crû de 15 %, et que celles du secteur des trois collectivités et de la RMR de Moncton ont augmenté de 13 %. Ce rythme de croissance est supérieur à celui de l'ensemble du Nouveau-Brunswick (3 %) pour la même période.

Pièce 2 – Évolution statistique de la population de 2011 à 2021; comparaison de la Ville de Moncton, de la RMR et du secteur des trois collectivités.



Source : SPM, selon le Recensement de 2021.

La région du Grand Moncton fait partie des zones métropolitaines dont la croissance est la plus fulgurante au Canada et au Nouveau-Brunswick. De 2016 à 2021, la croissance de la population de la RMR de Moncton s'est déroulée au rythme de 9 %, ce qui est supérieur à la croissance moyenne de toutes les RMR canadiennes (6 %) et des RMR les plus proches au Nouveau-Brunswick, soit la RMR de Fredericton (6 %) et la

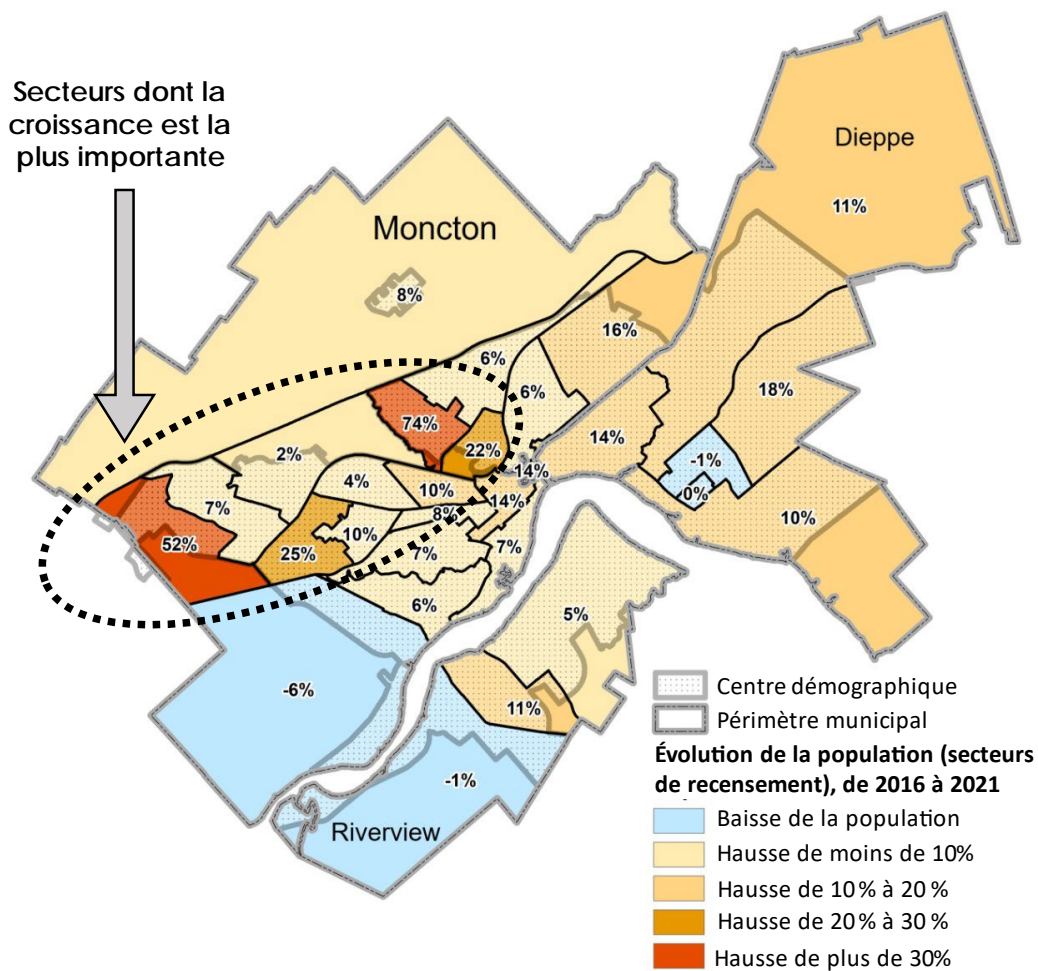
<sup>1</sup> La RMR de Moncton comprend les villes de Moncton et de Dieppe, la Ville de Riverview, les villages de Dorchester, de Hillsborough, de Memramcook et de Salisbury, ainsi que les paroisses de Dorchester, d'Elgin, de Hillsborough, d'Hopewell, de Moncton et de Saint-Paul.

RME de Saint John (4 %). Le taux de croissance de la population de la Ville de Moncton sur cinq ans s'est chiffré à 11 %, ce qui est supérieur à celui de la RMR de Moncton, du secteur des trois collectivités et du Nouveau-Brunswick.

Entre 2016 et 2021, la population a crû dans la plupart des régions de Moncton. Cette croissance a été considérable dans plusieurs secteurs de l'ouest et du centre (cf. ci-après), ce qui correspond aux secteurs dans lesquels on construit de nouveaux immeubles résidentiels.

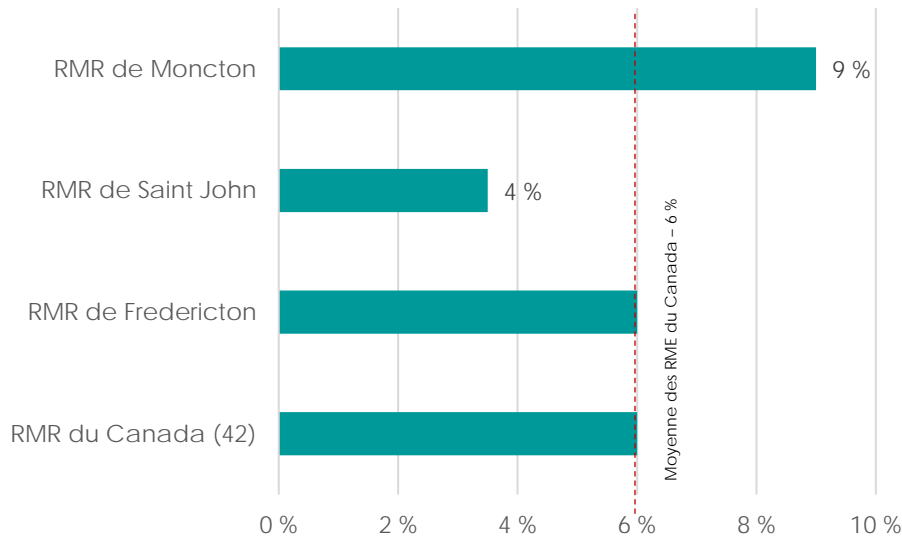
Le taux de croissance de Riverview (2,8 %) a été inférieur à celui de Moncton (11 %) et à celui de Dieppe (9 %).

Pièce 3 : Variation de la population (en %), selon les secteurs de recensement (2016-2021)



Source : SPM, selon les données de Statistique Canada, Recensements de 2016 et 2021.

Pièce 4 : Comparaison des taux de croissance des RMR du Nouveau-Brunswick (2016-2021)

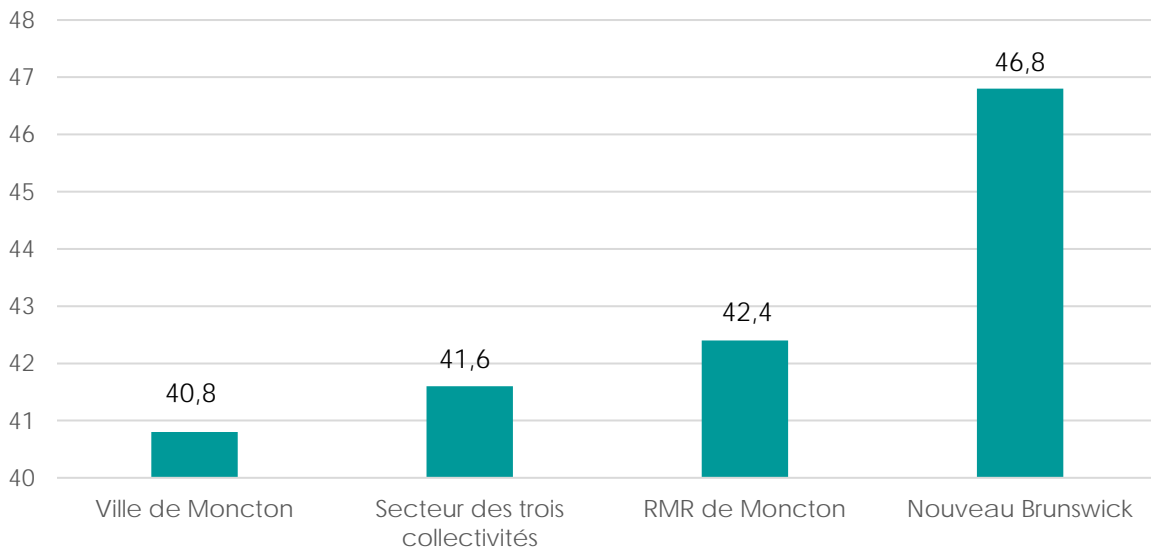


Source : SPM, selon le Recensement de 2021.

### 3.2 Les caractéristiques démographiques

Du point de vue de l'âge moyen et de l'âge médian des résidents, c'est à Moncton que l'âge médian est le moindre, soit 41 ans. Dans le secteur des trois collectivités comme dans la RMR, l'âge médian est d'environ 42 ans. Dans tous les cas, l'âge médian est nettement moindre que celui de tout le Nouveau-Brunswick, soit 46,8 ans.

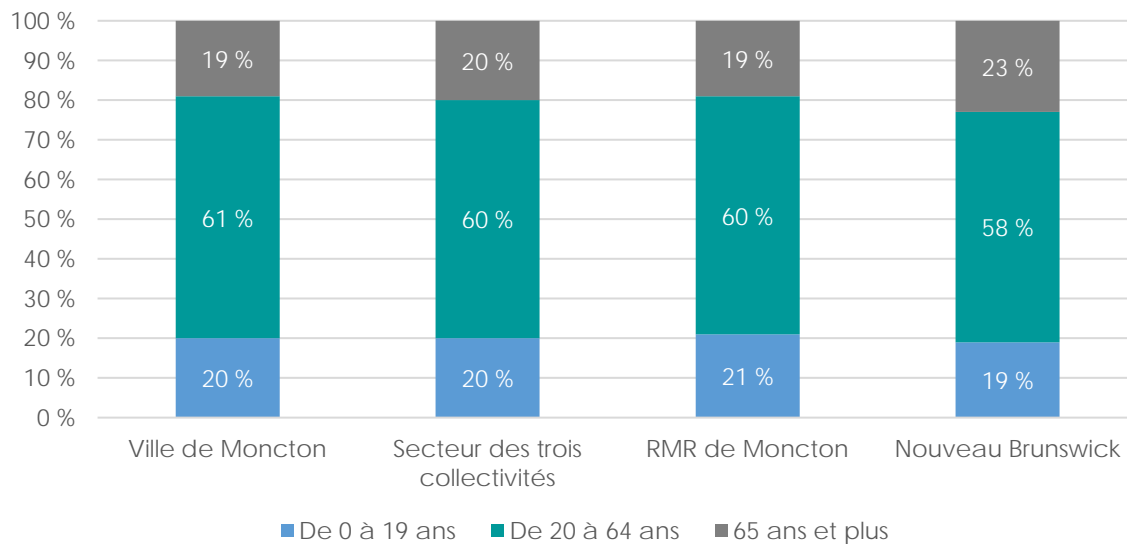
Pièce 5 : Âge médian de l'ensemble de la population en 2021



Source : SPM, selon le Recensement de 2021.

Les profils de répartition de l'âge de Moncton (ville et RMR) et du secteur des trois collectivités cadrent avec celui de l'ensemble de la province. En 2021, 20 % de la population appartenait à la cohorte des enfants et des adolescents (de 0 à 19 ans) alors que l'âge de 60 % de la population était compris entre 20 et 64 ans. La part des personnes âgées (65 ans et plus) est supérieure à celle de la province (23 %), contre 19 % pour Moncton (ville et RMR) et 20 % dans le secteur des trois collectivités.

Pièce 6 : Répartition de la population selon la cohorte des groupes d'âge (2021)



Source : SPM, selon le Recensement de 2021.

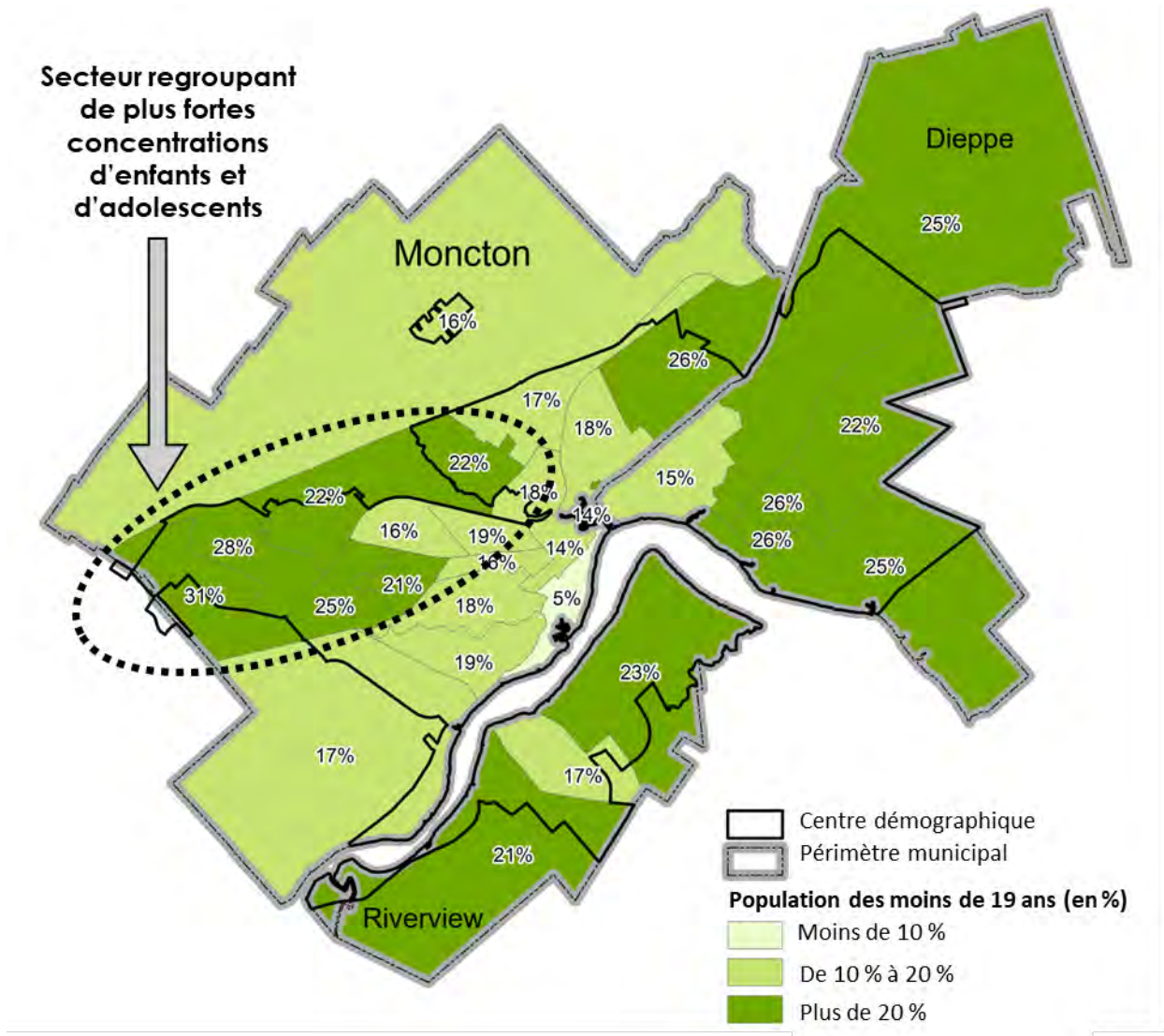
La répartition des groupes d'âge dans la Ville de Moncton n'a pas changé considérablement dans les cinq dernières années (2016-2021).

La répartition des enfants et des adolescents (de 0 à 19 ans) et donc celle des jeunes familles nous apprennent que ces groupes sont plus fortement concentrés essentiellement dans les secteurs de recensement du nord-ouest<sup>2</sup> de Moncton. C'est dans ces secteurs que se trouve l'essentiel des nouveaux aménagements résidentiels récents, ce qui indique que des jeunes familles s'installent dans ces habitations nouvellement construites. La plupart des secteurs de recensement de Dieppe et de Riverview regroupent de plus fortes concentrations (plus de 20 %) d'enfants et d'adolescents.

<sup>2</sup> Selon la définition de Statistique Canada, les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables, qui comptent habituellement une population comprise entre 2 500 et 8 000 habitants.



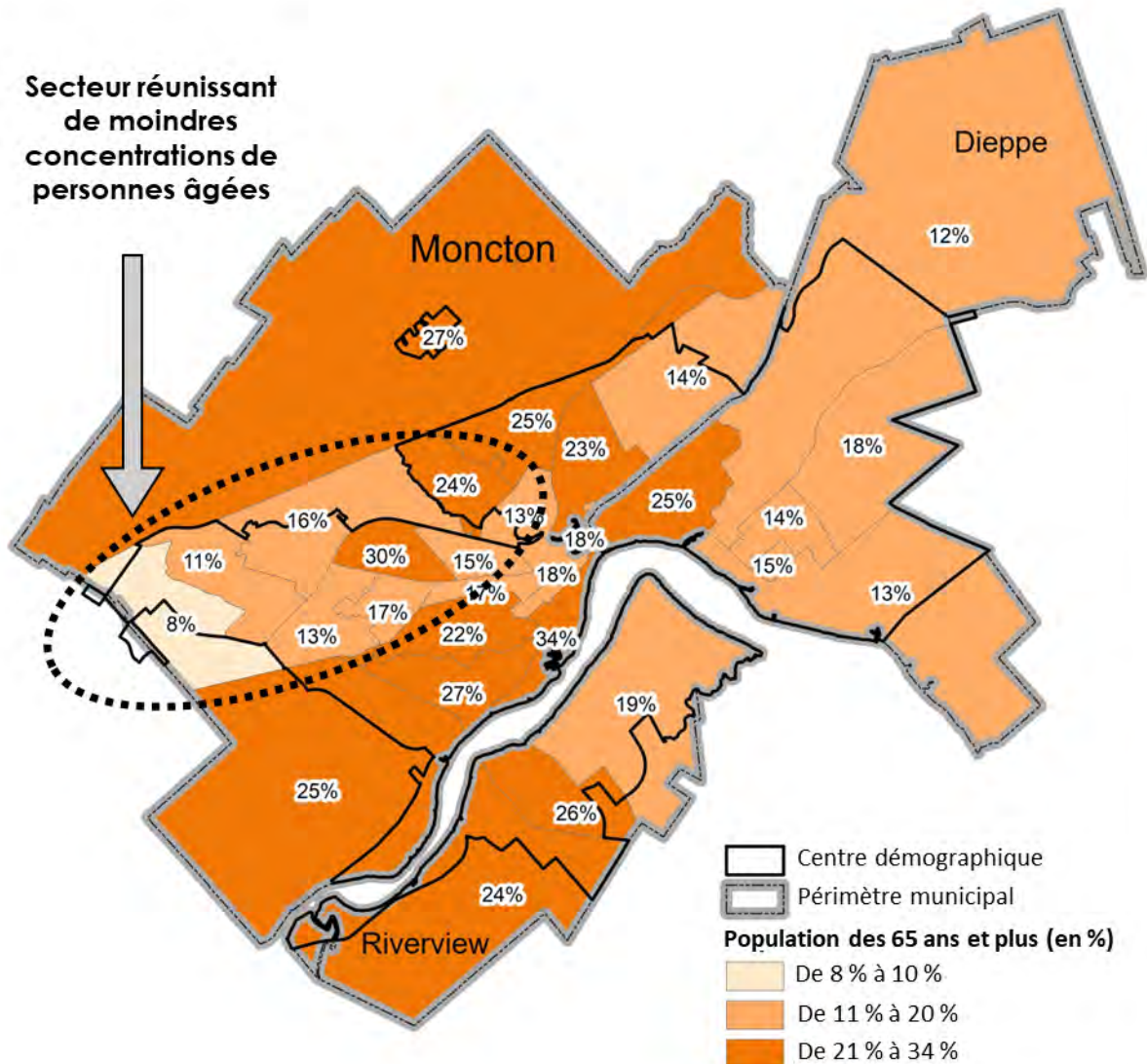
Pièce 7 : La répartition des enfants et des adolescents dans le secteur des trois collectivités



Source : SPM, selon le Recensement de 2021.

Par contre, les concentrations de personnes âgées (65 ans et plus) sont plus fortes dans certains secteurs du sud-ouest, du nord (zone plus rurale) et du centre de la Ville de Moncton, ainsi que dans le sud-ouest de Riverview. Dieppe réunit une concentration de personnes âgées dans le secteur de recensement attenant au secteur est de la Ville de Moncton; or, elle réunit manifestement de plus fortes concentrations d'enfants et d'adolescents et de moindres concentrations de personnes âgées. La Ville de Moncton a une composition plus variée; toutefois, le secteur du nord-ouest urbain de la ville est manifestement composé d'un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents et d'un moins grand nombre de personnes âgées.

Pièce 8 : La répartition des personnes âgées dans le secteur des trois collectivités



Source : SPM, selon le Recensement de 2021.

### 3.3 L'aménagement de la croissance projetée

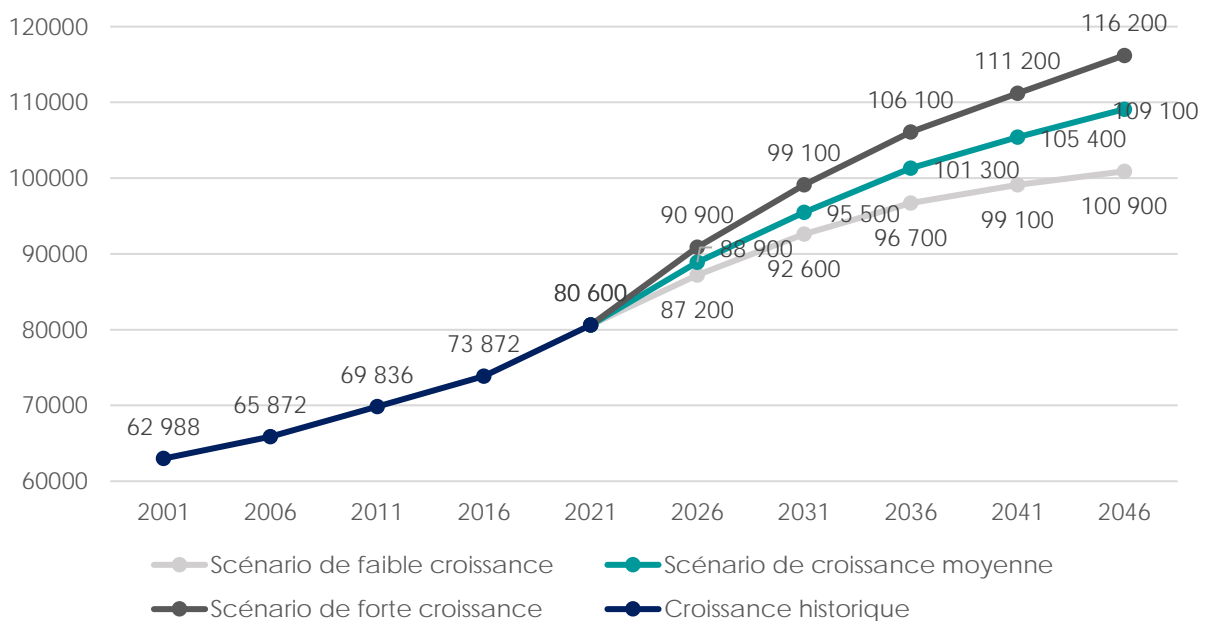
#### La croissance démographique projetée

Selon les projections de l'Université du Nouveau-Brunswick, les régions des alentours de Moncton et de Fredericton sont celles qui connaîtront la croissance la plus fulgurante du Nouveau-Brunswick entre 2011 et 2036<sup>3</sup>. En effet, la réalité veut que l'ensemble de la RMR soit aussi une source de demande de services aquatiques, ce qui augmente le niveau d'utilisation attendue de toutes les nouvelles piscines.

La Stratégie de croissance urbaine de la Ville de Moncton prévoit trois scénarios de croissance. Selon le scénario de forte croissance, la population atteindra 116 200 habitants en 2046, en supposant un taux de croissance démographique annuel de 1,5 % sur 25 ans. D'après le scénario de croissance moyenne, la population de la Ville de Moncton pourrait se situer aux alentours de 109 000 habitants en 2046; le scénario de croissance faible chiffre la population à 100 900 habitants en 2046. Ces projections se fondent sur les données censitaires sur la population pour la période de 2001 à 2021, en tenant compte du sous-nombre estimé à 2,7 %.

La Stratégie de croissance urbaine indique que le scénario de forte croissance représente la prévision de croissance privilégiée pour la ville.

Pièce 9 : Les prévisions de croissance de la population de la Ville de Moncton, de 2011 à 2046.



Source : SPM, selon la Stratégie de croissance urbaine de la Ville de Moncton.

<sup>3</sup> Prévisions de la population des secteurs restreints de l'Université du Nouveau-Brunswick (2011-2036). [2018\\_small\\_area\\_cohort-component-model.pdf \(unb.ca\)](https://www.unb.ca/2018_small_area_cohort-component-model.pdf)

## La composition démographique de la croissance démographique projetée

Les discussions menées avec la Ville indiquent que la croissance démographique ne peut être attribuée à un même profil démographique spécifique, mais qu'elle s'explique par différentes circonstances. Il s'agit entre autres des ménages dont les enfants ont quitté le domicile familial et des familles qui s'installent ou se réinstallent dans la région et qui proviennent d'autres régions du Canada pour gagner plus d'argent ou réduire leurs frais de subsistance, ainsi que des nouveaux immigrants qui s'installent au Canada et qui viennent de différents pays.

S'agissant de l'immigration et de la diversification de la base de la population, la RMR de Moncton a constaté une hausse du nombre d'admissions de résidents permanents installés d'après l'information extraite du site Web Admissions d'immigrants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. En 2021, la RMR de Moncton a accueilli 2 285 nouveaux résidents permanents, alors qu'en 2022, le nombre de nouveaux résidents permanents a doublé pour atteindre 4 580 admissions de résidents permanents. Ce chiffre est supérieur à celui des admissions d'immigrants à Saint John (1 490 admissions de résidents permanents) et à Fredericton (1 990 admissions de résidents permanents) en 2022. Puisqu'une grande partie de cette population nouvelle s'installe dans le secteur des trois collectivités, on a déjà surpassé les cibles de croissance élevée indiquées pour l'immigration dans la Stratégie d'immigration du Grand Moncton 2020-2024 (3 500 admissions de résidents permanents d'ici 2024).

## Les sites adaptés à la croissance démographique projetée

D'après les plans et les demandes d'aménagement actuellement déposés auprès de la Ville, il y a aujourd'hui plus de 10 000 logements en voie d'aménagement, en cours d'examen ou se situant dans les étapes préalables au dépôt de la demande.

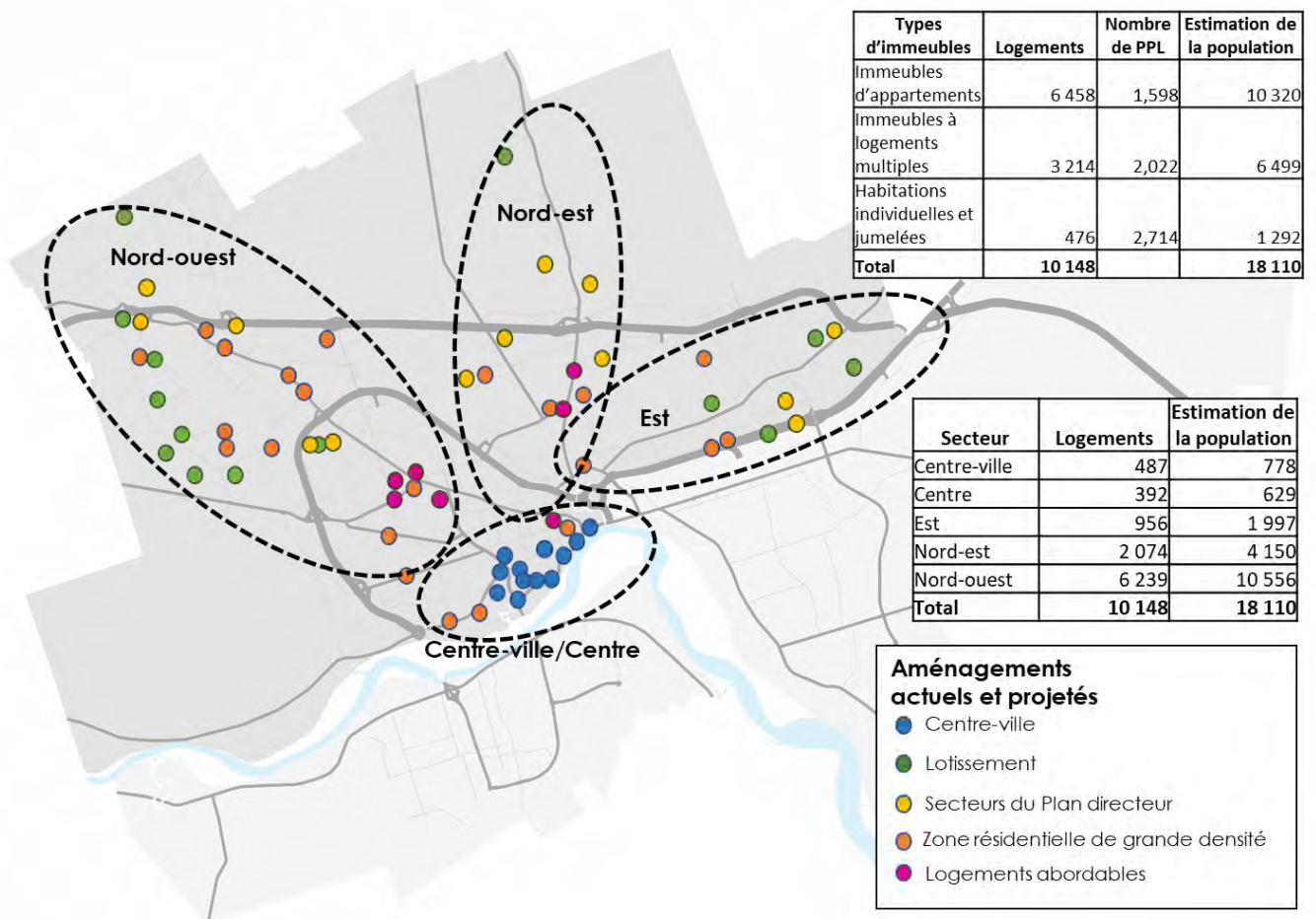
Ces zones d'aménagement sont réparties sur tout le territoire de la ville; toutefois, le secteur nord-ouest de la ville est appelé à connaître une forte croissance, puisqu'il réunit le plus grand nombre de logements proposés ou planifiés, soit plus de 6 000 logements, ce qui représente un surcroît de 10 000 personnes<sup>4</sup> résidant dans le secteur nord-ouest de la ville dans la prochaine décennie approximativement. Une grande partie de ces logements à aménager devrait être constituée d'habitations individuelles (lotissements) et d'immeubles résidentiels de grande hauteur, au même titre que les logements que l'on propose d'aménager dans le secteur est de Moncton. L'essentiel des zones à aménager indiquées dans le secteur nord-est de la ville se situe aujourd'hui à l'étape du plan directeur. Les projets d'aménagement proposés ou planifiés dans le secteur du centre-ville sont essentiellement appelés à être densifiés et à réaliser des aménagements intercalaires.

La pièce ci-après donne une vue d'ensemble des types de travaux d'aménagement proposés ou planifiés et des sites de ces travaux dans le territoire de la ville.

---

<sup>4</sup> D'après le nombre de personnes par logement (PPL) indiqué dans la Stratégie de croissance urbaine de Moncton.

Pièce 10 : Les sites adaptés à la croissance démographique projetée de Moncton



Source : SPM, selon les données fournies par la Ville de Moncton.

## 4 LES INSTALLATIONS AQUATIQUES EXISTANTES

Sur le territoire de la ville de Moncton et dans l'ensemble de sa zone métropolitaine, il y a plusieurs installations aquatiques intérieures et en plein air. Il s'agit entre autres des installations qui sont à la disposition du public (catégorie A), ainsi que de celles qui sont exploitées dans les hôtels (catégorie B). Dans cette section, nous précisons essentiellement l'inventaire des piscines existantes dans la localité (sur le territoire de la ville de Moncton), dans le secteur des trois collectivités et dans l'ensemble de la région (soit la région métropolitaine de recensement, ou RMR).

Les piscines de la catégorie A s'entendent généralement des piscines publiques auxquelles le grand public a accès, qui sont exploitées de concert avec ou dans le cadre d'un programme d'une institution qui se consacre à l'enseignement, à la formation, à la remise en forme physique ou aux sports ou qui sont subventionnés, en totalité ou en partie, par les fonds des contribuables ou grâce à l'abonnement public.

On peut dire que les piscines de la catégorie B regroupent les piscines publiques exploitées de concert avec un établissement résidentiel (à l'intention des résidents et de leurs visiteurs), un hôtel (à l'intention des clients et de leurs visiteurs), un club (à l'intention des membres et de leurs visiteurs), ou un établissement de détention ou de traitement (à l'intention de ses occupants et de leurs visiteurs). Les piscines de la catégorie B ne sont généralement pas surveillées par des sauveteurs en fonction.

### 4.1 Les piscines intérieures de la catégorie A

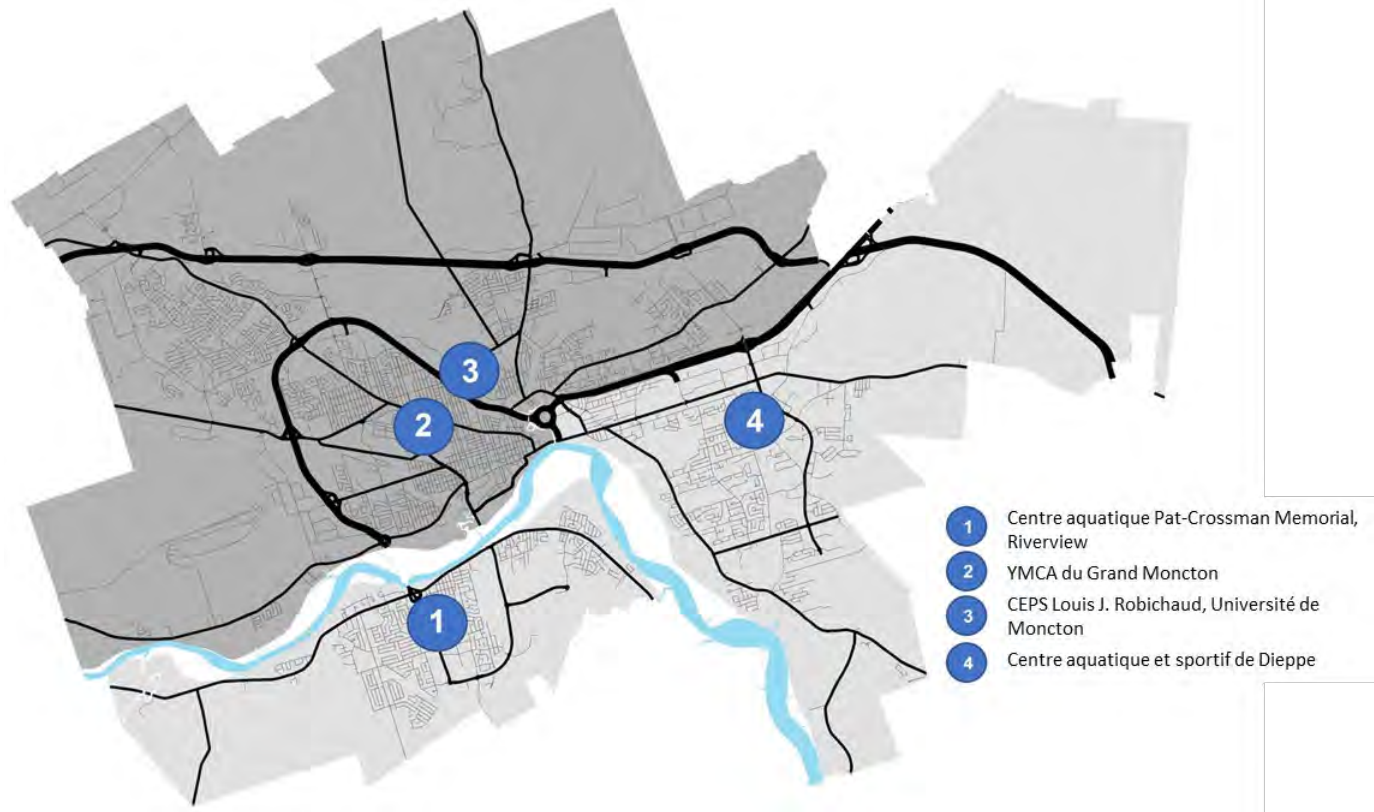
#### Offre

S'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de piscines intérieures qui relèvent de la compétence municipale à Moncton, il y a, sur le territoire de la Ville, deux piscines qui sont à la disposition du public et auxquelles il faut essentiellement s'abonner. Il s'agit des piscines de l'établissement du YMCA Vaughan-Harvey et de l'Université de Moncton.



Au-delà du territoire de la Ville de Moncton, mais dans le secteur des trois collectivités, il y a deux piscines intérieures supplémentaires, dont une à Dieppe et l'autre à Riverview. Il n'y a pas d'autres piscines intérieures dans l'ensemble de la RMR de Moncton. Nous détaillons ces installations ci-après.

Il est important de noter que la piscine de Riverview et celle du CEPS sont appelées à être remplacées, par des modèles d'avant-projet qui ont été mis au point. La piscine de Riverview sera remplacée par une nouvelle installation, sur un site différent, qui regroupera une piscine de 10 couloirs et de 25 mètres (qui a récemment remplacé une piscine de huit couloirs selon les plans originels), une piscine ludique, un complexe sportif doté d'une pelouse synthétique, une piste de marche communautaire, une zone communautaire polyvalente et des locaux à usage de bureaux dans les installations. La nouvelle piscine du CEPS devrait s'étendre sur 50 mètres et comprendre huit couloirs, en plus d'une zone de baignade ludique, d'un aréna à deux patinoires et d'un gymnase double.



Pièce 11 : L'emplacement des piscines intérieures de la catégorie A dans le secteur des trois collectivités



Pièce 12 : Les détails de l'offre de piscines intérieures de la catégorie A

	Nom des installations	Infrastructures aquatiques	Images
Ville de Moncton	<b>YMCA du Grand Moncton (Vaughan-Harvey)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois piscines : pataugeuse, piscine thérapeutique et piscine à couloirs (4 couloirs de 25 mètres, avec rampe d'accès)</li> <li>• Construites en 2004</li> </ul>	
Ville de Moncton	<b>CEPS Louis-J.-Robichaud, Université de Moncton</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piscine à 6 couloirs de 37,5 mètres avec fond mobile et mur mobile pour permettre d'aménager un bassin de plongeon (dont l'extrémité atteint 5 mètres de profondeur).</li> <li>• La superficie de la petite terrasse limite la capacité d'organiser des événements.</li> <li>• Le complexe comprend un gymnase double, un complexe sportif avec piste de course et des terrains intérieurs.</li> <li>• Nous croyons savoir que cette piscine est sur le point d'atteindre la fin de sa durée utile.</li> </ul>	



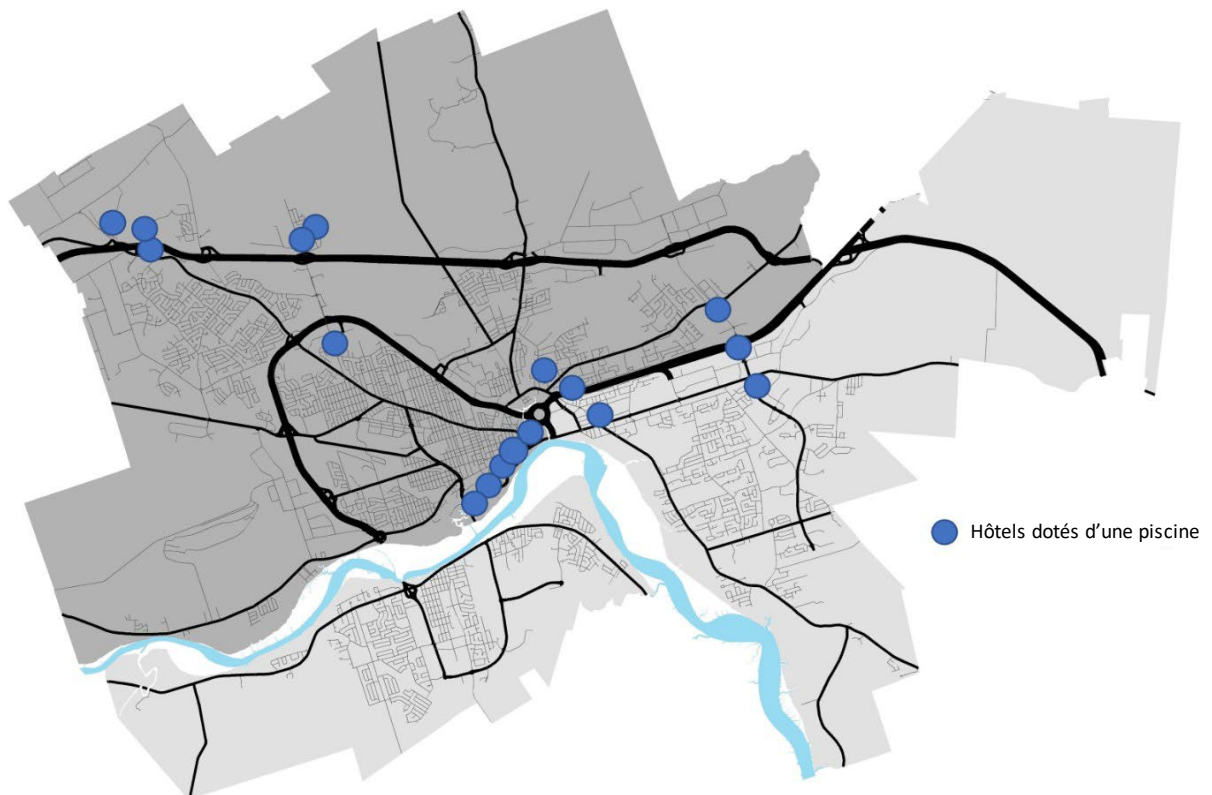
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Ville de Riverview</p>	<p><b>Centre aquatique Pat-Crossman Memorial</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piscine de 6 couloirs de 25 mètres</li> <li>• Piscine annexée à l'école secondaire de Riverview</li> <li>• Nous croyons savoir que cette piscine est sur le point d'atteindre la fin de sa durée utile.</li> </ul>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Ville de Dieppe</p>	<p><b>Centre aquatique et sportif de Dieppe</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piscine de 6 couloirs de 25 mètres</li> <li>• Piscine d'exercice de 2 couloirs</li> <li>• Piscine récréative à point d'accès graduel; profondeur maximum de 1,4 mètre; jeux, cordes à Tarzan, glissade d'eau de 5 mètres et bateau pirate pour les enfants.</li> <li>• L'établissement comprend des salles de réunion.</li> </ul>	

## 4.2 Les piscines intérieures de la catégorie B

Des piscines intérieures sont aussi prévues dans 17 établissements hôteliers du secteur des trois collectivités. Nombre de ces installations sont situées dans le centre-ville de Moncton. Bien qu'elles ne soient généralement pas ouvertes au public et qu'elles soient de taille et de qualité moindres qu'une installation municipale de la catégorie A, il est utile de signaler que ces installations existent et que dans certains cas, le public peut y avoir accès.

Certains hôtels offrent des options de natation libre ou sur abonnement pour permettre au public d'utiliser leur piscine. Le Days Inn & Suites Moncton en est un exemple : il faut compter 5 \$ par personne pour une séance de natation libre, et les abonnements mensuels coûtent 50 \$ pour les personnes seules ou 75 \$ pour les familles. Ces frais donnent aussi accès au gymnase de l'hôtel.

*Pièce 13 : L'inventaire des piscines intérieures de la catégorie B*



Source : SPM.

Il est important de rappeler qu'il n'y a pas de sauveteurs qui surveillent les piscines de la catégorie B et qu'il est improbable qu'elles permettent de répondre à la demande insatisfaite exprimée pour les cours ou les programmes de natation par l'ensemble des résidents de la ville.

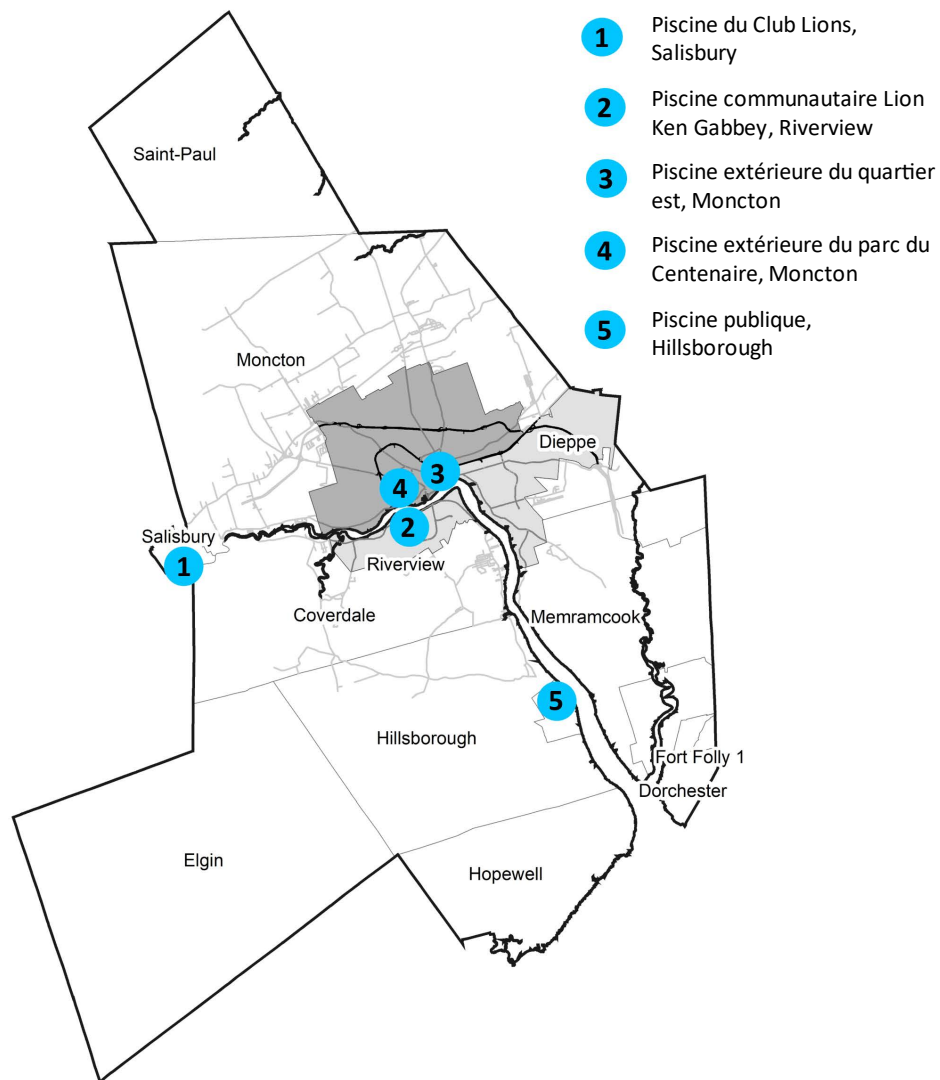
### 4.3 Les piscines extérieures

#### Offre



Il y a actuellement au total cinq piscines extérieures dans la RMR de Moncton; deux relèvent de la compétence municipale de la Ville. Ces installations ne sont en service que dans les mois de l'été; autrement dit, elles sont fonctionnelles pendant une durée approximative de 8 à 10 semaines par an.



Il y a actuellement trois autres piscines extérieures dans la RMR de Moncton, à Riverview, Salisbury et Hillsborough.

Pièce 14 : Les sites des piscines extérieures dans la RMR de Moncton



Pièce 15 : Les détails de l'offre de piscines extérieures

	Nom des installations	Infrastructures aquatiques	Images
Ville de Moncton	<b>Piscine du parc du Centenaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piscine de 4 couloirs de 50 mètres (non chauffée)</li> <li>• Construite récemment (au coût de 5,5 M\$)</li> <li>• Superficie de 1 300 mètres carrés</li> <li>• Pataugeoire à point d'accès graduel</li> <li>• Bassin principal, bancs publics, ombrières, commodités pour les personnes âgées et infrastructures accessibles</li> <li>• Installation importante située non loin de sentiers</li> <li>• Pôle récréatif évident pour les activités estivales</li> </ul>	
Ville de Moncton	<b>Piscine du quartier est</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piscine chauffée de 3 couloirs de 25 mètres avec éléments d'une aire de jeux d'eau et une rampe d'accès</li> <li>• Installation récemment reconstruite (au coût de 2,3 M\$)</li> <li>• Parasols et terrasse caoutchoutée antidérapante</li> <li>• Salle de toilettes et vestiaires</li> <li>• Programmes : baignade libre pour les personnes âgées, natation en longueur et natation parents-bambins</li> <li>• Non loin du Centre pour les jeunes du quartier est</li> </ul>	

	Nom des installations	Infrastructures aquatiques	Images
Ville de Riverview	<b>Piscine communautaire Lion Ken Gabbey</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piscine extérieure supervisée avec vaste terrasse</li> <li>• Salle de toilettes et vestiaires</li> <li>• Non loin du terrain de jeux et du terrain de balle</li> <li>• Accès au programme I CAN SWIM</li> </ul>	
Ville de Salisbury	<b>Piscine Lions Club</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle de toilettes et vestiaires</li> <li>• Terrasse limitée</li> <li>• Programmes de natation libre et sur inscription</li> </ul>	
Village de Hillsborough	<b>Piscine communautaire de Hillsborough</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piscine extérieure chauffée</li> <li>• Bain libre et cours de natation de la Croix-Rouge</li> </ul>	

#### 4.4 Les aires de jeux d'eau

Les aires de jeux d'eau représentent une autre forme importante d'installations nautiques dans la RMR de Moncton. La Ville de Moncton est propriétaire et exploitante de 21 aires de jeux d'eau aménagées dans les parcs situés sur l'ensemble de son territoire. Trois aires de jeux d'eau supplémentaires sont aménagées dans l'ensemble de la RMR : une à Riverview, une à Dieppe et une autre à Salisbury. Bien que cette mission porte sur les piscines intérieures et extérieures, les aires de jeux d'eau constituent un aspect essentiel dans l'offre d'installations aquatiques.



---

## Partie B : Les tendances et les priorités de la collectivité

---

## 5 L'EXAMEN DES TENDANCES ET DES PRATIQUES EXEMPLAIRES

### 5.1 Les avantages d'un nouveau centre aquatique

On sait généralement que l'activité physique menée à intervalles réguliers et à des niveaux adéquats peut avoir des effets positifs sur la santé, sur le bien-être et sur la qualité de vie, notamment en améliorant la forme musculaire et la capacité cardiorespiratoire, la santé osseuse et fonctionnelle, en réduisant le risque de maladies cardiaques, d'accident vasculaire cérébral, de diabète, de cancers du sein et du côlon et de dépression, ainsi qu'en amenuisant le risque de chutes et de fractures, en plus d'être essentielle à l'équilibre énergétique et à la régulation du poids.

On sait aujourd'hui que l'activité physique insuffisante est l'un des principaux facteurs de risque pour la mortalité mondiale, qui augmente dans de nombreux pays, en alourdissant le fardeau des maladies non transmissibles (MNT) et en se répercutant sur l'état de santé général dans le monde entier. Le fardeau économique de ces facteurs de risque pour le régime canadien de la santé est très lourd.

Il est de plus en plus évident qu'offrir des programmes aquatiques accessibles, destinés à tous les groupes d'âge, à toutes les populations socioéconomiques et à l'ensemble des populations à risque, dont celles qui souffrent de maladies chroniques, peut constituer un outil important dans la création d'une collectivité en santé.

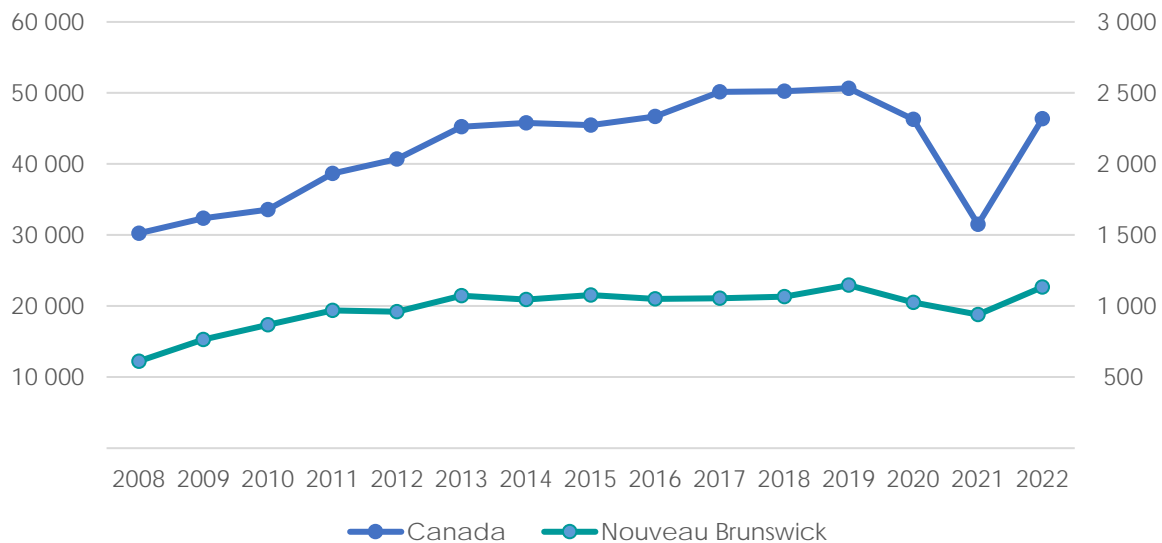
Hormis la programmation aquatique générale offerte à la collectivité, les installations aquatiques permettent aussi d'organiser différentes autres activités et programmes pour les personnes de tous les groupes d'âge, dont la natation compétitive et la plongée, les cours de remise en forme, les classes de réadaptation des personnes blessées et les cours thérapeutiques destinés à différents utilisateurs (par exemple les personnes atteintes de maladies chroniques ou handicapées). Cette variété de programmes peut concourir à l'ensemble du bien-être de la collectivité en améliorant la santé et le bien-être mentaux et émotionnels et en encourageant l'inclusion sociale et la connectivité familiale.

### 5.2 Les tendances dans la participation aux activités aquatiques

#### Les tendances à l'échelle nationale et provinciale

Avant la pandémie (en 2019), la participation aux activités de natation avait augmenté constamment, depuis 2013, au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada. Parce qu'elle a obligé à fermer les établissements publics, dont les piscines, la pandémie a eu un impact négatif sur la participation aux sports pendant les saisons 2020 et 2021. En 2022, le Nouveau-Brunswick a constaté un rebond complet de la participation à la natation, qui a presque atteint le nombre de nageurs enregistrés avant la pandémie.

Pièce 16 : Nombre total d'inscriptions à Natation Canada, de 2013 à 2022



### Les tendances à l'échelle locale

Pour ce qui est des inscriptions locales, les clubs de natation ont constaté que le nombre de membres est resté stable dans les cinq dernières années, hormis la pandémie. Cette stabilité s'explique essentiellement par la disponibilité limitée des piscines que l'on peut réserver. Les deux clubs de natation que nous avons interviewés (le CNBO et le Club Codiak Vikings) ont fait savoir que s'ils pouvaient offrir plus d'heures d'utilisation des piscines, ils pourraient augmenter le nombre de leurs membres, puisqu'ils ont actuellement des listes d'attente. L'existence de la demande refoulée en ce qui a trait aux activités aquatiques est un facteur significatif dont il faut tenir compte et qui s'explique comme suit :

- L'opinion ne pense pas que le type particulier d'offres de piscines « priorise la collectivité ». Il s'agit entre autres des piscines aménagées sur les terrains des universités ou des collèges, ainsi que des piscines d'organisations indépendantes comme le YMCA, qui réunissent des membres.
- Il y a compaction de la demande aux heures de pointe. Dans la réalité, pour bien des collectivités, la demande est forte pour tous les types d'utilisations des piscines durant les heures de pointe (à la fin de l'après-midi en semaine et en début de soirée ou durant le jour les fins de semaine). C'est pourquoi une partie de cette demande n'est pas satisfaite.
- Il y a parfois un trop grand nombre d'inscriptions aux programmes comme les cours de natation, ce qui vient s'ajouter à la forte demande dans les périodes de pointe.

Sans installations exploitées par la Ville, il est probable, à notre avis, qu'une part modérée de la demande ne soit pas satisfaite dans les piscines existantes de l'Université ou du YMCA; ou encore, cette situation pourrait renforcer la demande dans les installations de Riverview et de Dieppe. Il convient de noter que la demande excédentaire (ou compaction) est une caractéristique de toutes les piscines et ne



constitue pas en soi une raison de surconstruire des installations. En bref, construire des installations pour les périodes de pointe n'est pas une stratégie viable. Or, cette stratégie témoigne de la capacité des nouvelles piscines dont les municipalités sont propriétaires et exploitantes de répondre à une partie de la demande existante, qui ne fera qu'augmenter en chiffres absolus avec l'accroissement de la population.

À l'heure actuelle, le CNBO réunit une centaine de membres, alors que le Club aquatique Codiac Vikings comprend 130 nageurs et en a déjà eu 150 à certains moments de son existence.

### 5.3 Les tendances dans la conception des installations

En règle générale, les installations aquatiques sont aujourd'hui construites pour servir des carrefours communautaires polyvalents – soit des bâtiments dotés de plusieurs grandes constituantes et dans lesquels différentes activités peuvent se dérouler sous le même toit pour différents groupes d'âge et divers niveaux d'aptitude physique.

Les installations aquatiques communautaires et compétitives régionales sont typiquement conçues pour faire partie d'un vaste programme de centres récréatifs polyvalents, ce qui donne aux usagers des piscines l'occasion d'améliorer leurs visites à la piscine en ayant accès à un gymnase, à des centres de remise en forme, à des programmes polyvalents, à des salles d'exercices en groupe et à des bibliothèques.

L'aménagement de ces types d'installations polyvalentes apporte de nombreux avantages aux utilisateurs et aux municipalités qui les aménagent et les exploitent, à savoir :

#### Les avantages pour les utilisateurs :

- Ces installations répondent aux attentes actuelles des utilisateurs, qui réclament des installations récréatives modernes.
- On peut exercer un plus large éventail d'activités.
- Les installations sont multigénérationnelles : tous les membres de la famille peuvent se divertir dans le même établissement.
- Il s'agit d'un environnement accessible et inclusif.

#### Les avantages pour les municipalités :

- Économies opérationnelles, notamment grâce à des besoins en personnel moindres.
- Possibilité de compenser les frais de chauffage et de climatisation en redirigeant l'énergie.
- Réduction des dépenses en immobilisations.
- Amélioration de l'utilisation et du potentiel de revenus.
- Augmentation du potentiel dans le tourisme sportif.

Dans les cas où les centres aquatiques sont planifiés comme des installations « autonomes », le programme de construction doit aussi prévoir certains locaux essentiels pour les activités sociales et la remise en forme (par exemple des salles polyvalentes, des espaces pour les exercices en groupe, des salles pour les

programmes de moindre envergure et des services de restauration). Les besoins en locaux auxiliaires sont différents selon le type d'utilisateurs, soit ceux qui recherchent des activités compétitives, des cours, des loisirs ou des exercices thérapeutiques; toutefois, il faut prévoir un certain type de locaux auxiliaires pour assurer l'appoint de la vocation aquatique essentielle des installations.

#### 5.4 Les tendances dans la programmation aquatique

L'éventail des activités programmatiques ne cesse de s'étendre; ainsi, les installations à vocation unique de type « piscine » correspondent de plus en plus à des installations plus vétustes. Dans la planification du remplacement de ces installations, on commet souvent l'erreur de supposer qu'il faut remplacer ces piscines par des piscines identiques. Les solutions modernes doivent plutôt tenir compte de l'évolution des modes de vie qui s'est déroulée au fil du temps, des pratiques exemplaires, dont la meilleure utilisation de la technologie et des systèmes de gestion des relations avec les clients, ainsi que du niveau de service auquel s'attendent les clients.

La mesure dans laquelle la natation compétitive porte le programme est aussi importante du point de vue de la nature du bassin de natation principal ainsi que de la terrasse de la piscine, des vestiaires et des installations auxiliaires. Dans le contexte municipal, en raison des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation importants en cause, les besoins en programmes de natation compétitive doivent être le résultat d'un compromis avec tous les autres besoins, dont la priorité à donner aux loisirs en général, les activités de baignade en famille, les cours et les programmes de remise en forme.

Si les dépenses en immobilisations sont toujours une considération prépondérante dans la conception, puis dans la programmation qui peut se dérouler, fixer une limite, dès le début, dans les dépenses en immobilisations peut réduire la portée des pratiques modernes de conception et de gestion des programmes. Il existe différentes solutions à court terme, dans la conception, pour réaliser des économies sur les coûts, ce qui peut avoir des incidences à plus long terme sur les infrastructures et l'exploitation (options pour l'enceinte de la piscine extérieure, manque de place pour l'aménagement d'une terrasse, intégration d'un bassin unique seulement ou manque de place pour les commodités, les salles de réunion et les locaux administratifs, entre autres).

#### 5.5 Les mesures à prendre pour assurer l'accessibilité et l'inclusivité

Les infrastructures récréatives sont de plus en plus inclusives et accessibles lorsqu'il s'agit de s'adapter aux utilisateurs de tous les groupes d'âge et de tous les niveaux d'aptitude physique. En plus des mesures à prendre pour respecter les impératifs de l'accessibilité, l'aménagement du confort personnel et de l'identité des genres ne cesse d'évoluer. Voici en quoi consistent les tendances et les pratiques exemplaires dans l'accessibilité :

- Environnement accueillant : facilité de l'accès et prise en compte des différents profils démographiques, ainsi que des différentes cultures et capacités.

- Repérage intuitif, étayé par la clarté de la signalétique et par les modèles de revêtement de sol.
- Parcours accessibles sans obstacle dans toutes les zones publiques des bâtiments.
- Rampe et entrée de type plage pour chaque bassin.




Il est également essentiel de s'en remettre, dans la conception des vestiaires, à des solutions qui tiennent compte des réalités suivantes :



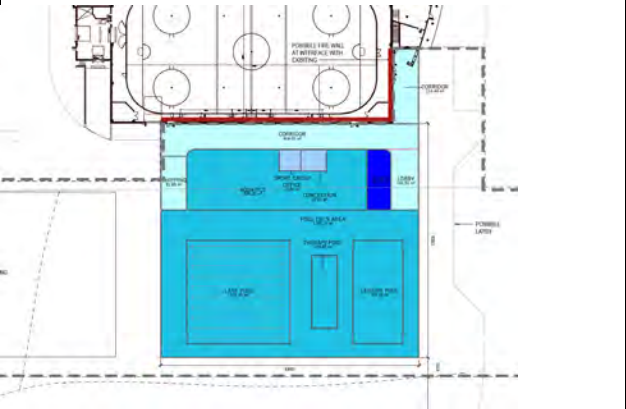
- Vestiaires accessibles
- Vestiaires universels permettant d'assurer :
  - o la neutralité des genres;
  - o une meilleure protection de la vie privée et un plus grand confort;
  - o plus d'options pour l'accessibilité;
  - o une meilleure supervision;
  - o une plus grande facilité d'entretien.
- Modèle universel hybride
  - o Cabines de vestiaire individuelles
  - o Nombre limité de cabines de vestiaire et de douche individuelles
- Universalité et spécificité des genres
  - o Cabines de vestiaire individuelles
  - o Ajout de cabines de vestiaire individuelles réservées aux différents genres
  - o Plus grande facilité d'adaptation aux équipes, aux groupes nombreux et aux événements

## 5.6 L'examen des pratiques exemplaires

La pièce suivante donne des exemples d'installations aquatiques qui ont été construites récemment, qui sont en construction à l'heure actuelle ou qui se situent à l'étape de l'élaboration dans la conception. Dans ces exemples d'installations aquatiques de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique, chaque établissement s'inspire, dans toute la mesure du possible, des tendances évoquées ci-dessus dans la conception, la programmation ainsi que l'accessibilité et l'inclusivité.

Pièce 17 : Les exemples de pratiques exemplaires dans les installations aquatiques

Installations et lieu	Constituantes des programmes	Dépenses en immobilisations
<p><b>YMCA Laurier Brantford, Brantford (Ontario)</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 125 000 pi<sup>2</sup> (11 613 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Bassin principal : six couloirs de 25 m</li> <li>• Piscine thérapeutique</li> <li>• Cinq vestiaires pour l'inclusivité</li> <li>• Gymnase double, gymnase simple, salle de musculation, centre de remise en forme et différentes salles polyvalentes</li> </ul>	<p>67 M\$ (2018)</p>
<p><b>Centre communautaire Sherwood, Milton (Ontario)</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 128 000 pi<sup>2</sup> (11 891 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Bassin principal : quatre couloirs de 25 m</li> <li>• Piscine ludique/ thérapeutique</li> <li>• Aréna à deux patinoires, salles communautaires polyvalentes, bibliothèque communautaire, salon, centre de vie active, cuisine et concession</li> </ul>	<p>Environ 60 M\$ (2019)</p>
<p><b>Complexe aquatique de Brossard, Brossard (Québec)</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 58 000 pi<sup>2</sup> (5 388 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Bassin principal : 10 couloirs de 50 m</li> <li>• Plateformes de plongeon</li> <li>• Piscine ludique/ thérapeutique</li> <li>• Aire de jeux d'eau et bassin à faible courant (rivière paresseuse)</li> <li>• Salles communautaires polyvalentes</li> </ul>	<p>45 M\$ (2020)</p>

Installations et lieu	Constituantes des programmes	Dépenses en immobilisations
<p><b>Centre aquatique d'East Hants, Elmsdale (Nouvelle-Écosse)</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 063 pi<sup>2</sup> (2 421 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Bassin principal : six couloirs de 25 m</li> <li>• Piscine ludique</li> <li>• Bassin à faible courant (rivière paresseuse), piscine à résistance, glissoire, mur d'escalade et spa</li> <li>• Aire de jeux d'eau extérieure</li> <li>• Salle communautaire polyvalente et cuisinette</li> </ul>	<p>19 M\$ (2020)</p>
<p><b>Centre récréatif régional (de l'Université Memorial), Corner Brook (Terre-Neuve-et-Labrador)</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bassin principal : 6 couloirs de 25 m</li> <li>• Piscine ludique/ thérapeutique</li> <li>• Glissade d'eau, bassin à faible courant (rivière paresseuse) et saunas</li> <li>• Gymnase divisible, salle polyvalente, garderie offrant des services complets, garde d'enfants, centre de remise en forme et coin salon</li> </ul>	<p>25 M\$ (2022) pour le projet d'agrandissement <b>Actuellement en construction</b></p>
<p><b>Centre aquatique régional (annexe du Centre Grant-Harvey), Fredericton (Nouveau-Brunswick)</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 61 500 pi<sup>2</sup> (5 713 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Bassin principal : 10 couloirs de 25 m</li> <li>• Piscines ludique et thérapeutique</li> <li>• Locaux administratifs</li> </ul>	<p>38 M\$ (2020) <b>Actuellement à l'étape de la conception</b></p>

## 6 CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

### 6.1 Les activités de consultation qui ont eu lieu

La consultation de différents utilisateurs et intervenants dans les activités aquatiques a constitué un aspect essentiel du processus de l'étude pour connaître les besoins et les options actuels et éventuels. Nous avons fait appel à différentes méthodes de consultation pour cibler les différents intervenants, à savoir :

1. Les discussions avec les intervenants externes, dont :
  - a. le YMCA du Grand Moncton;
  - b. l'Université de Moncton.
2. Les différentes entrevues avec les groupes d'utilisateurs locaux, dont :
  - a. le Club aquatique Codiak Vikings;
  - b. le CNBO.
3. La consultation de représentants du public dans le cadre :
  - a. d'un sondage public en ligne (qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars 2023);
  - b. de deux séances publiques portes ouvertes (dans l'après-midi et la soirée du 18 avril 2023).

Le lecteur trouvera, dans les sections suivantes de ce rapport, la synthèse des résultats de ces activités de consultation.

### 6.2 Les résultats de la consultation des intervenants externes

L'équipe chargée de l'étude a mené des discussions avec différents intervenants pour connaître le référentiel actuel des besoins de la collectivité et la stratégie de planification de chacun pour répondre aux besoins projetés. Cette consultation est informative, et nous évitons d'attribuer l'opinion des intervenants au bien-fondé de nouvelles installations aquatiques : cette décision sera le résultat de l'ensemble du rapport.

#### **YMCA du Grand Moncton**

Les discussions qui ont eu lieu avec le YMCA ont essentiellement porté sur l'expérience dans l'exploitation de sa piscine et sur l'intérêt porté par l'organisation à d'autres services aquatiques dans le cadre d'un partenariat avec la municipalité. S'agissant de la piscine existante, le bassin typique de quatre couloirs de 25 mètres est étoffé par une pataugeoire et une piscine d'eau chaude. Selon la direction, environ 20 % des quelque 5 700 membres du YMCA à l'heure actuelle se servent de la piscine; un certain nombre d'entre eux constitue un groupe d'utilisateurs qui fréquentent plus souvent les installations. En outre, le YMCA offre des heures de location aux clubs de natation de la localité.

Sans pouvoir consulter les rapports financiers détaillés, que conserve le YMCA, cette piscine sert à attirer des membres (à perte) pour cet organisme. Puisque le YMCA est

entièrement responsable de l'exploitation et de l'entretien de cette piscine, ainsi que de son compte de dépenses de réparation, ce qui correspond à la réalité des piscines intérieures, malgré les droits d'abonnement, il faut répartir, parmi les éléments plus rentables des opérations du YMCA, les coûts de cette piscine. Or, il s'agit effectivement du modèle opérationnel, qui donne de bons résultats : une partie des membres qui ont accès à la piscine récolte des avantages considérables, et la valeur de l'abonnement est rehaussée dans l'ensemble, en plus d'assurer une distinction claire entre les services du YMCA et ceux d'autres centres de remise en forme.

Il faut signaler que dans plusieurs des grands centres urbains du Canada, [Lifetime Athletic](#), qui a son siège aux États-Unis, exerce sur le marché une présence fondée sur un ensemble complet de services offerts aux membres, dont l'accès à des installations aquatiques intérieures.

Même s'il ne s'agit peut-être pas (encore) d'une possibilité à l'échelle du marché dans la région du Grand Moncton, la notion d'organisme non municipal fournisseur de services aquatiques reste pertinente – au YMCA comme chez d'autres partenaires potentiels.

Dans le contexte d'un partenariat avec la Ville de Moncton dans lequel on répartit les risques des infrastructures et des opérations (ou dans les cas dans lesquels le YMCA peut exercer un contrôle opérationnel dans un modèle de frais de service ou dans un modèle de partage limité des risques opérationnels), il s'agira toujours d'une considération pertinente dans les options exposées dans la version définitive du rapport.

Pour ce qui est du YMCA Moncton-Nord, nous croyons savoir qu'il s'agit d'un lieu potentiellement entravé pour aménager des installations aquatiques intérieures dans une annexe du bâtiment existant. C'est ce que nous confirmerons dans les essais menés sur le site. Nous croyons savoir que la présence d'un champ géothermique limiterait la superficie aménageable du site dans le cas d'un agrandissement. Nous savons aussi qu'au moment d'écrire ces lignes, le YMCA ne souhaite guère aménager à cet endroit des installations aquatiques (malgré la distinction entre courir tous les risques liés à ce service et nouer un partenariat avec la Ville).

<b>Résultats et incidences</b>	
Ensemble des services	À l'heure actuelle, l'organisation apporte un concours considérable aux activités aquatiques intérieures à Moncton. Il est important de préserver ce rôle.
Priorités et besoins actuels et projetés	Le YMCA n'a pas de plans pour prioriser d'autres investissements dans les installations aquatiques intérieures. Il est essentiel que l'organisation continue d'apporter son concours pour répondre à la demande de la Ville; l'option du partenariat pour offrir d'autres activités aquatiques dans un établissement appartenant à la Ville reste une possibilité à étudier.

## Université de Moncton

L'Université a prévu de remplacer l'aréna existant de 1963, qui est doté d'une glacière à base d'ammoniac, ainsi que la piscine construite en 1976. Cette piscine, qui fait 37,5 mètres de longueur, est actuellement fermée en raison d'une pièce cassée de la glacière. Le bâtiment ne respecte pas le Code et ne répond pas non plus aux normes sur l'accessibilité.

La discussion qui a eu lieu avec Sierra Planning a porté sur les plans d'étage (schémas) proposés pour un nouveau centre d'athlétisme polyvalent, dont l'aménagement offre l'occasion de financer la réfection d'une installation majeure grâce à des infrastructures qui seront d'abord mises en service dans le cadre des Jeux d'été du Canada 2029. Outre la piscine et les arénas, l'immeuble comprendra aussi un gymnase simple avec des sièges télescopiques et un terrain de volleyball afin de promouvoir les matchs des équipes universitaires de volleyball. On propose d'annexer tout le complexe au côté nord du complexe (complexe sportif) existant.

Font entre autres partie des constituantes, qui priorisent le volet aquatique d'un plan ambitieux à cette étape :

- Une piscine à couloirs de 50 mètres alors que la piscine actuelle fait 37,5 mètres.
- Le tiers environ de l'établissement de natation sera constitué d'installations aquatiques communautaires ou de loisirs, qui regrouperont l'ensemble des fonctions d'une piscine ludique, les largeurs des terrasses, et ainsi de suite, ce qui serait ordinairement associé à une piscine ludique communautaire.

Les détails de la piscine communautaire n'avaient pas été entièrement mis au point au moment d'écrire ces lignes; or, son emplacement à la périphérie du campus est une considération essentielle, puisque l'on constate que pour qu'elle soit accessible à l'ensemble de la collectivité, cette piscine doit être aménagée dans un lieu dont le caractère est parfaitement public dans l'opinion.

L'Université a fait savoir qu'elle souhaitait nouer un solide partenariat avec la municipalité, en misant sur les partenariats existants avec la Ville, qui ont connu des difficultés. À l'évidence, les plans en sont à leurs balbutiements, et il faudrait mener une analyse plus détaillée pour sonder la faisabilité de ce concept pour apporter une solution afin d'améliorer l'accès de la collectivité aux installations aquatiques intérieures. À cet égard, il faudrait évaluer le plan d'implantation et l'avant-projet du bâtiment du point de vue de la mesure dans laquelle on peut les modifier pour répondre aux besoins de la collectivité dans le cadre d'un mandat de services principal. Si la communauté universitaire est toujours le principal utilisateur, il se peut que ce projet ne réponde pas aux intérêts supérieurs de la Ville.

La formule de financement fait partie de toutes les discussions sur le partenariat : encore faut-il savoir si un partenariat réunissant la municipalité et l'Université devra effectivement avoir accès à des formes d'aide plus importantes et plus variées dans les paliers supérieurs de gouvernement.



<b>Résultats et incidences</b>	
Ensemble des services	Un partenariat réunissant l'Université et la collectivité (s'il est réalisé) pourrait apporter à la Ville des avantages considérables; il faudrait toutefois privilégier la collectivité du point de vue des éléments planifiés du bâtiment et du mandat opérationnel. Il faudrait aussi mener des discussions progressivement plus détaillées.
Priorités et besoins actuels et projetés	<p>Un nouveau centre aquatique intérieur majeur, qui constituerait un service pour l'ensemble de la Ville, peut se justifier assez bien dans un certain nombre de secteurs de Moncton, dont le périmètre du campus de l'Université. Toutefois, comme on peut le constater dans les travaux de recherche résumés ailleurs dans ce rapport, de nombreux résidents priorisent essentiellement l'aménagement de piscines ludiques : une piscine olympique de 50 mètres mobiliserait des sommes importantes du point de vue des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation. L'intervention financière de la Ville devrait être clairement périmétrée.</p> <p>L'option du partenariat reste d'actualité dans le cadre de la solution globale pour répondre aux besoins projetés de la Ville dans les services aquatiques intérieurs. Puisqu'on lancera l'appel d'offres des Jeux à l'automne 2023, nous prévoyons que la Ville et l'Université auront l'occasion d'entamer un nouveau dialogue.</p>

### 6.3 Les résultats de la consultation des groupes d'utilisateurs locaux

Nous avons mené différentes entrevues avec la direction de deux clubs aquatiques de Moncton : le Club aquatique Codiac Vikings et le Club de Natation Bleu et Or (CNBO). Ces entrevues se sont déroulées en janvier 2023. Nous reproduisons ci-après la synthèse des points essentiels des discussions relativement à l'utilisation, aux besoins et aux options.

#### **Le Club aquatique Codiac Vikings**

Le Club aquatique Codiac Vikings (CVAC) réunit actuellement 130 membres. Dans les cinq dernières années, le nombre de membres a culminé à 150. L'âge des membres est compris entre 7 ans et le début de la vingtaine. Les niveaux d'aptitude physique des membres sont compris entre le niveau débutant et le niveau national de haute performance pour les nageurs de compétition.

Le CVAC fait essentiellement appel à la piscine du Centre aquatique Pat Crossman à Riverview. Ce club réserve aussi des heures, à raison de deux jours par semaine, au YMCA Vaughan Harvey; toutefois, nous croyons savoir que cet accord de location prendra bientôt fin. Le club fait aussi appel à des piscines extérieures sur le territoire de la Ville, soit la piscine extérieure du parc du Centenaire et la piscine extérieure du

quartier est; toutefois, les programmes qui se déroulent en intérieur dans la saison normale du club prennent fin au début de juin, ce qui explique l'écart d'un mois dans le temps de disponibilité des piscines avant que les piscines extérieures soient mises en service.

La disponibilité limitée des heures de piscine durant les horaires au cours desquels les jeunes enfants peuvent s'exercer (après l'école ou en début de soirée) constitue le principal problème que connaît actuellement le CVAC. Le Club a dû imposer une limite de capacité pour certaines équipes, puisqu'il n'y a pas suffisamment de temps de piscine pour accueillir toutes les parties intéressées.

Pour les besoins du CVAC dans le domaine de l'entraînement, l'installation idéale comprendrait une piscine de 50 mètres et de 8 ou 10 couloirs; toutefois, le Club a fait savoir qu'une piscine qui serait assez vaste (par exemple une piscine à couloirs de 25 mètres avec 8 ou 10 couloirs) pour tenir les compétitions et les événements, en prévoyant des blocs de départ et des profondeurs de plongée, entre autres, serait satisfaisante.

<b>Résultats et incidences</b>	
Ensemble des services	Club de natation doté d'instructions en anglais et accueillant aussi bien des nageurs débutants que des nageurs de compétition au niveau national.
Priorités et besoins actuels et projetés	On a actuellement besoin de plus de temps de piscine pour étendre la programmation offerte. Il faudra prioriser une piscine intérieure de 25 mètres, et idéalement d'au moins 50 mètres, avec 8 ou 10 couloirs et des moyens d'organiser des compétitions.

## **Le CNBO**

Le CNBO se consacre à offrir des activités aquatiques dont les clients récolteront les bienfaits toute leur vie.

Typiquement, le CNBO est constitué d'une centaine de membres. À l'heure actuelle, ce club regroupe 95 membres dont l'âge est compris entre 7 et 22 ans. Les niveaux d'aptitude des membres varient entre le niveau débutant ou d'initiation aux activités aquatiques et le niveau de la compétition internationale.

Nous croyons savoir que le nombre de membres augmenterait si le Club pouvait les accueillir en plus grand nombre. Depuis août 2019, le Club a dû refuser 103 enfants faute de temps de piscine et de place pour accueillir les participants. La pénurie de sauveteurs à l'échelle nationale en raison de la fermeture des piscines par suite de la pandémie fait partie des autres contraintes qui empêchent d'étendre les programmes du CNBO.

À l'heure actuelle, le groupe répartit ses 25 heures de temps de réservation par semaine entre la piscine du CEPS de l'Université de Moncton et la piscine du Centre aquatique et sportif de Dieppe, dans la collectivité voisine de ce nom. Le Club devait

auparavant se rendre à Saint John ou à Sussex uniquement pour avoir accès à un nombre suffisant d'heures de piscine.

Le CNBO mène aussi un programme parasportif qui répond à des besoins différents de ceux de ses autres programmes. Par exemple, moins de nageurs par séance et équipement spécialisé dans certains cas. Le Club souhaite étendre éventuellement son programme de sports paralympiques.

En outre, le CNBO souhaite offrir, aux nouveaux arrivants au Canada, une introduction aux cours d'adaptation pour qu'ils puissent nager dans les piscines. Le Club a aussi recensé les options liées à l'accès aux ressources récréatives, dont les piscines, pour les communautés des Premières Nations locales.

Du point de vue d'une nouvelle installation aquatique potentielle, l'idéal serait une installation de 10 couloirs de 50 mètres et un bassin de plongeon, ainsi qu'une piscine attenante de 8 couloirs de 25 mètres. En règle générale, toutes les installations nouvelles devraient répondre aux exigences minimales pour l'organisation des compétitions (soit une piscine de 8 couloirs de 25 mètres).

<b>Résultats et incidences</b>	
Ensemble des services	Cours de natation en français pour les nageurs débutants comme pour les nageurs de compétition à l'échelle nationale et internationale.
Priorités et besoins actuels et projetés	Le Club a besoin de plus de temps de piscine pour étendre la programmation offerte (dont les cours à offrir aux sauveteurs). Il souhaite étendre les programmes qu'il offre aux nouveaux arrivants, aux paralympiens et aux jeunes des Premières Nations. On donnera la priorité à une piscine intérieure de 8 ou 10 couloirs de 50 mètres, permettant d'organiser des compétitions et dotée d'un bassin de plongeon attenant.

## 6.4 Les résultats de la consultation publique

Il est essentiel de connaître les besoins des groupes d'utilisateurs, tout autant que les besoins de l'ensemble de la collectivité. Le lecteur trouvera ci-après la synthèse des résultats des activités de consultation publique.

### Les résultats du sondage public

#### Les répondants

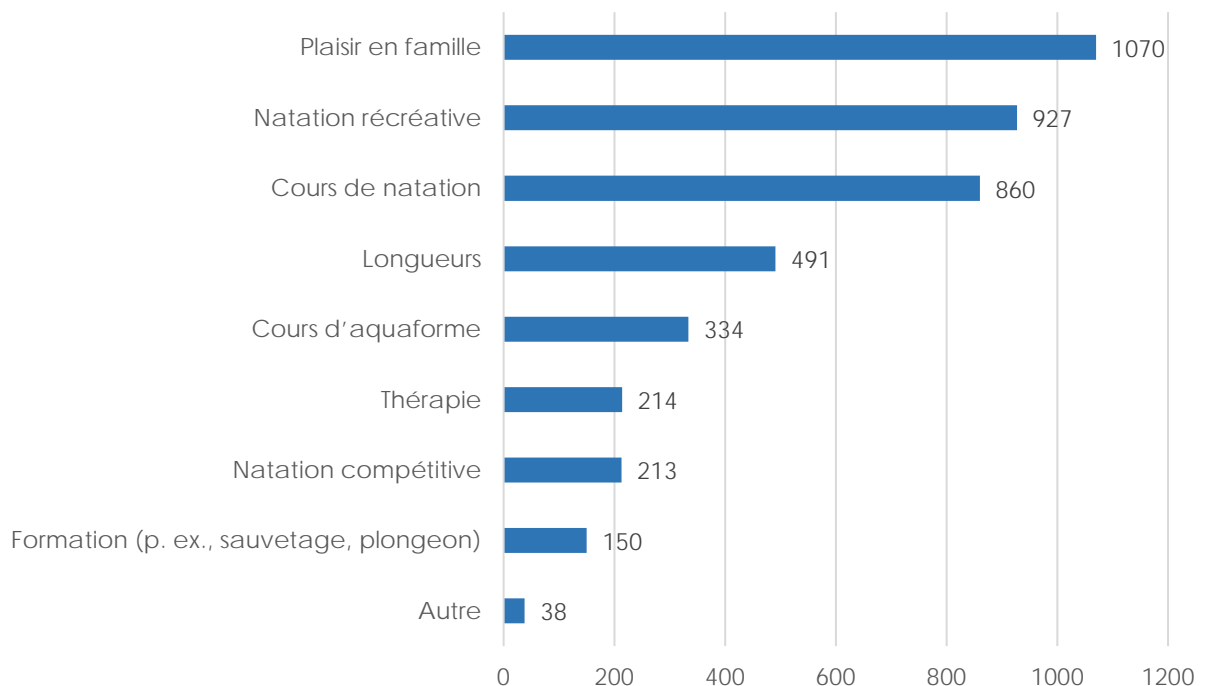
Dans l'ensemble, on nous a adressé 1 795 réponses dans le sondage public. La plupart des répondants (71 %) ont fait savoir qu'ils habitent sur le territoire de la ville de Moncton. Parmi les 1 257 répondants qui habitent à Moncton, 57 % sont installés dans le secteur nord contre 16 % dans le secteur est, 14 % habitent dans le centre de Moncton et 13 % habitent dans le secteur ouest.

Les deux tiers (66 %) environ des répondants au sondage appartiennent à des ménages constitués d'un couple ayant un ou plusieurs enfants à charge, ce qui laisse entendre qu'un nombre considérable de répondants font partie de familles qui ont de jeunes enfants.

### L'utilisation actuelle des installations aquatiques

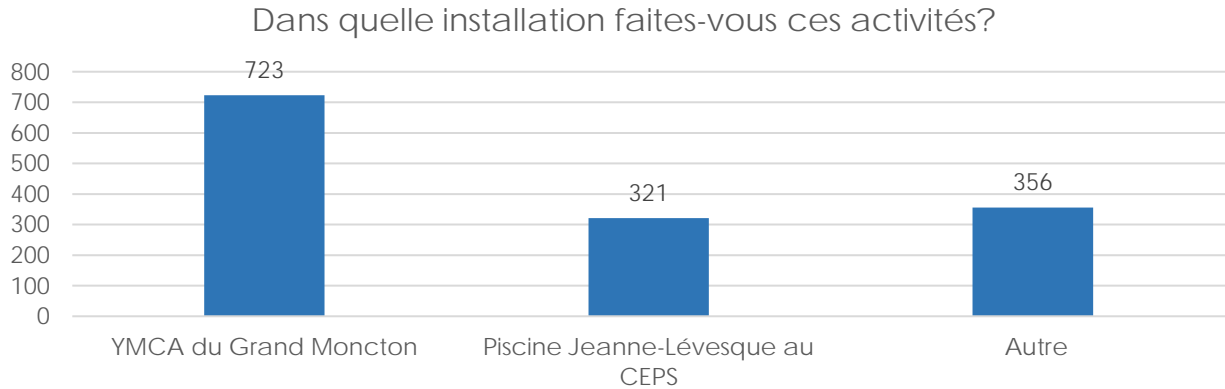
La grande majorité des répondants au sondage (1 586, soit 88 %) ont fait savoir qu'eux ou un membre de leur famille font de la natation ou participent à des activités aquatiques. Les activités récréatives en famille, la baignade libre et les cours de natation faisaient partie des activités principales auxquelles se consacraient les répondants ou les membres de leur famille.

Veuillez indiquer les activités auxquelles vous participez :



### L'utilisation des piscines intérieures

Près des deux tiers (1 115, soit 62 %) des répondants au sondage ou des membres de leur famille utilisent les piscines intérieures de Moncton. La plupart se servent de la piscine du YMCA du Grand Moncton.

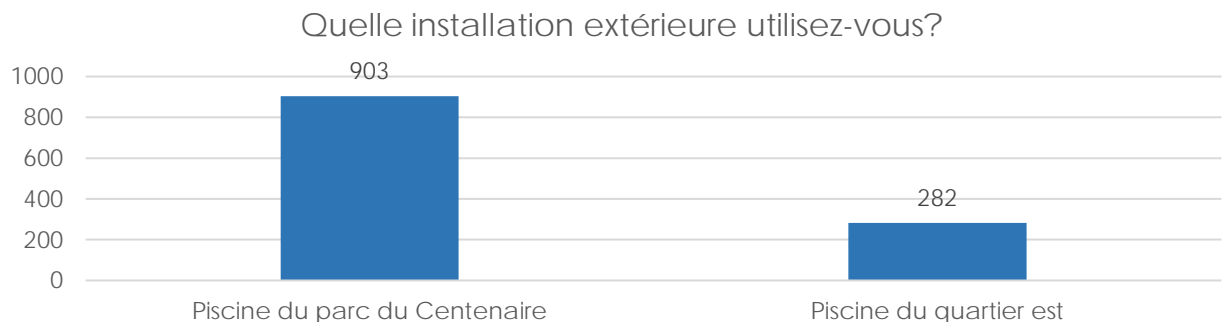


Parmi les répondants qui utilisent les piscines intérieures de Moncton, le tiers environ s'en servent plusieurs fois par semaine. Les piscines intérieures sont fréquentées une fois par semaine ou à plusieurs reprises par mois par 20 % et 21 % des répondants respectivement. Six pour cent (6 %) des répondants utilisent chaque jour les piscines intérieures.

Soixante-trois pour cent (63 %) des répondants au sondage ont fait savoir qu'eux-mêmes ou des membres de leur famille utilisent d'autres piscines intérieures dans la région (à Dieppe ou à Riverview) ou dans la province. Il s'agit entre autres des installations municipales, des établissements auxquels il faut s'abonner et des installations aquatiques privées dans les hôtels.

### L'utilisation des piscines extérieures

Un peu plus de la moitié des répondants (53 %) ont fait savoir qu'eux-mêmes ou des membres de leur famille utilisaient les piscines extérieures de Moncton. La plupart des utilisateurs des piscines extérieures se rendent à la piscine extérieure du parc du Centenaire.

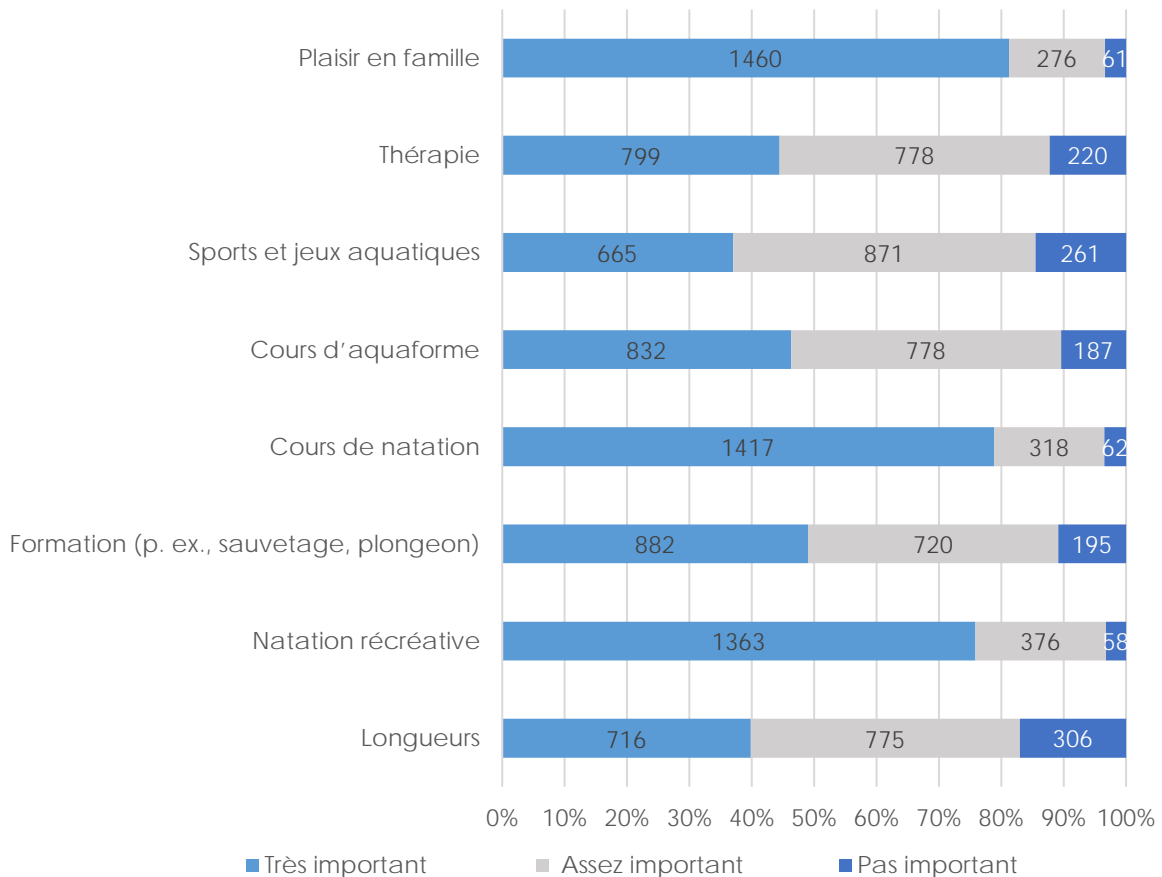


Parmi les répondants qui utilisaient les piscines extérieures de Moncton, nombreux sont ceux qui ont fait savoir qu'ils s'en servaient à plusieurs reprises par mois (34 %) ou quelques fois par semaine (25 %). Deux pour cent (2 %) des répondants utilisent les piscines extérieures chaque jour, alors que 24 % s'en servent une fois par mois ou moins souvent.

### L'utilisation projetée et les priorités

Les répondants au sondage ont fait savoir que leurs trois premières priorités dans l'utilisation des piscines étaient les loisirs en famille, les cours de natation et la baignade libre. Les cours de remise en forme en piscine, les activités thérapeutiques et la formation étaient eux aussi les priorités pour bien des répondants.

### À votre avis, quelles devraient être les utilisations prioritaires d'un nouveau centre aquatique?

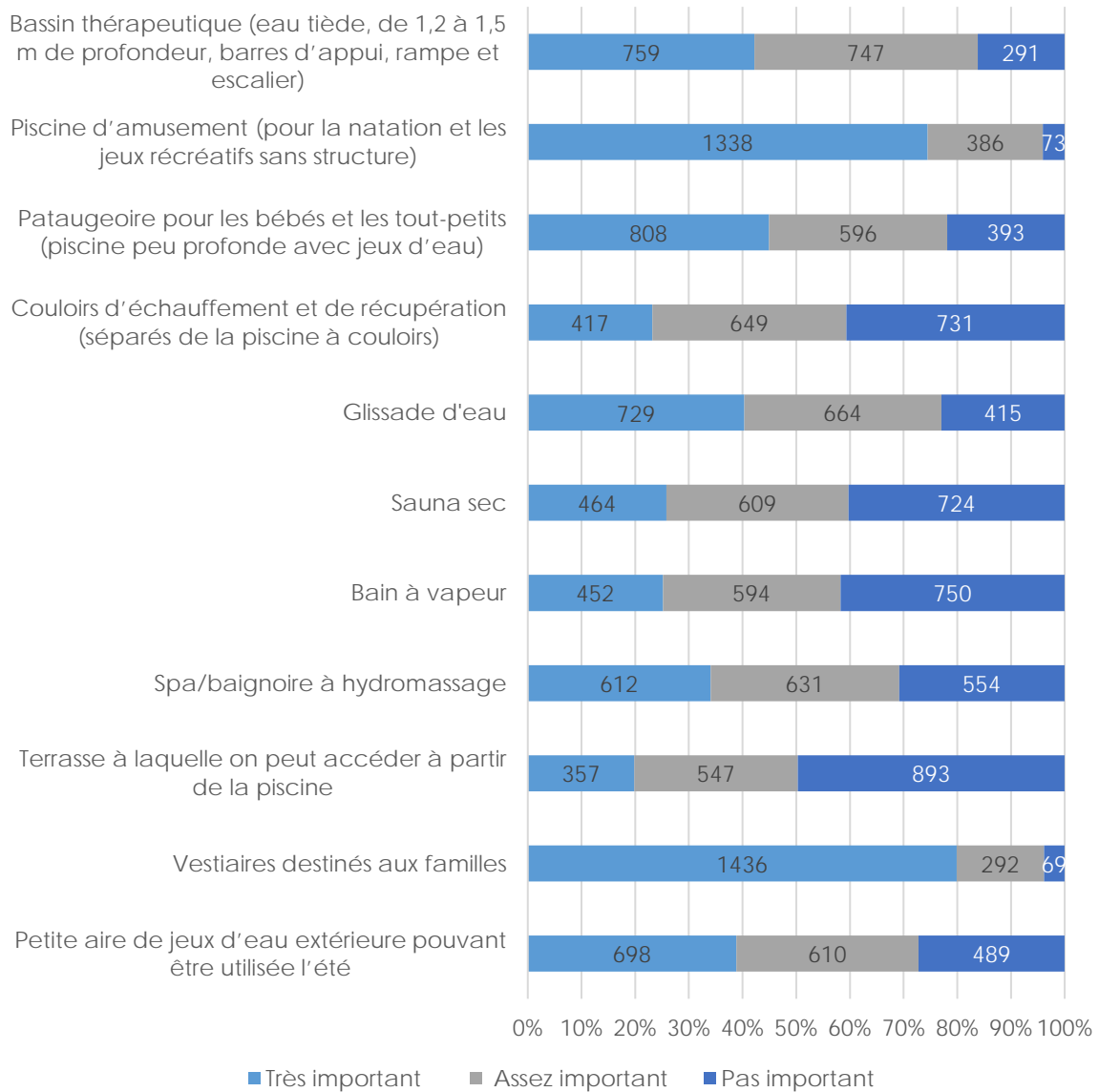


Parmi les répondants au sondage, nombreux sont ceux qui ont indiqué qu'ils fréquenteraient un nouveau centre aquatique plusieurs fois par semaine ou par mois (48 % et 31 % respectivement).

### Les considérations relatives à la conception

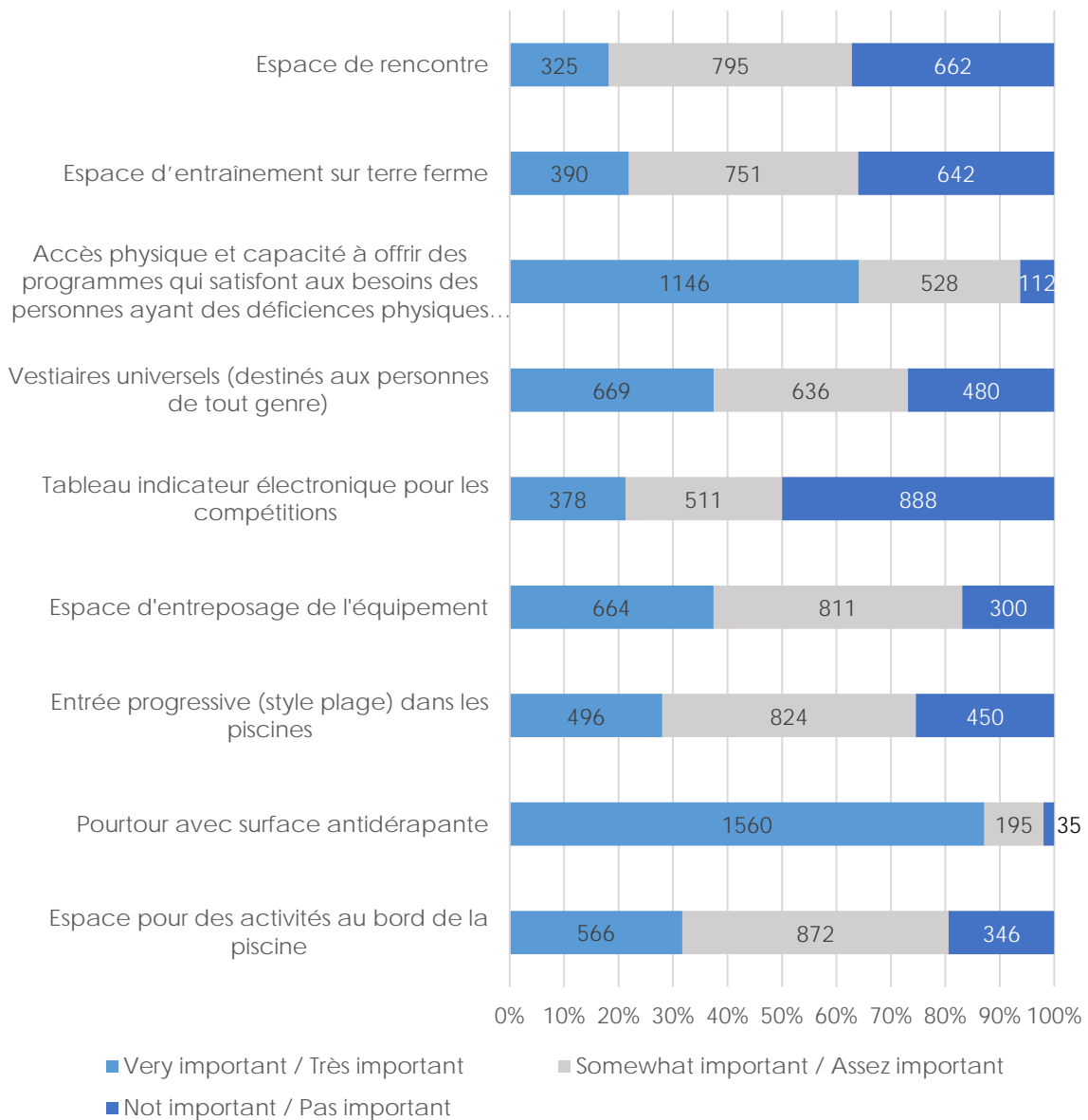
En règle générale, les répondants au sondage ont fait savoir que les grandes priorités pour les autres éléments à prévoir qu'une piscine ludique, une piscine thérapeutique et des vestiaires destinés aux familles constituaient les grandes priorités relatives aux autres éléments à prévoir dans les installations aquatiques. Une pataugeoire et une glissade d'eau étaient également prioritaires pour de nombreux répondants.

Mise à part une piscine à couloirs, quelles sont vos trois priorités en matière d'éléments aquatiques à intégrer dans une nouvelle installation aquatique?



Du point de vue des autres éléments non aquatiques des installations, une terrasse de piscine antidérapante et les mesures à prendre pour s'assurer que la piscine est accessible à l'intention de ceux qui en ont besoin étaient importantes pour de nombreux répondants. Viennent ensuite l'espace prévu pour l'équipement, l'espace à réserver sur la terrasse de la piscine pour la programmation, les vestiaires universels et les pataugeoires à point d'accès graduel menant aux piscines.

### À votre avis, quelle est l'importance des éléments suivants pour votre expérience au-delà de l'utilisation de la piscine?



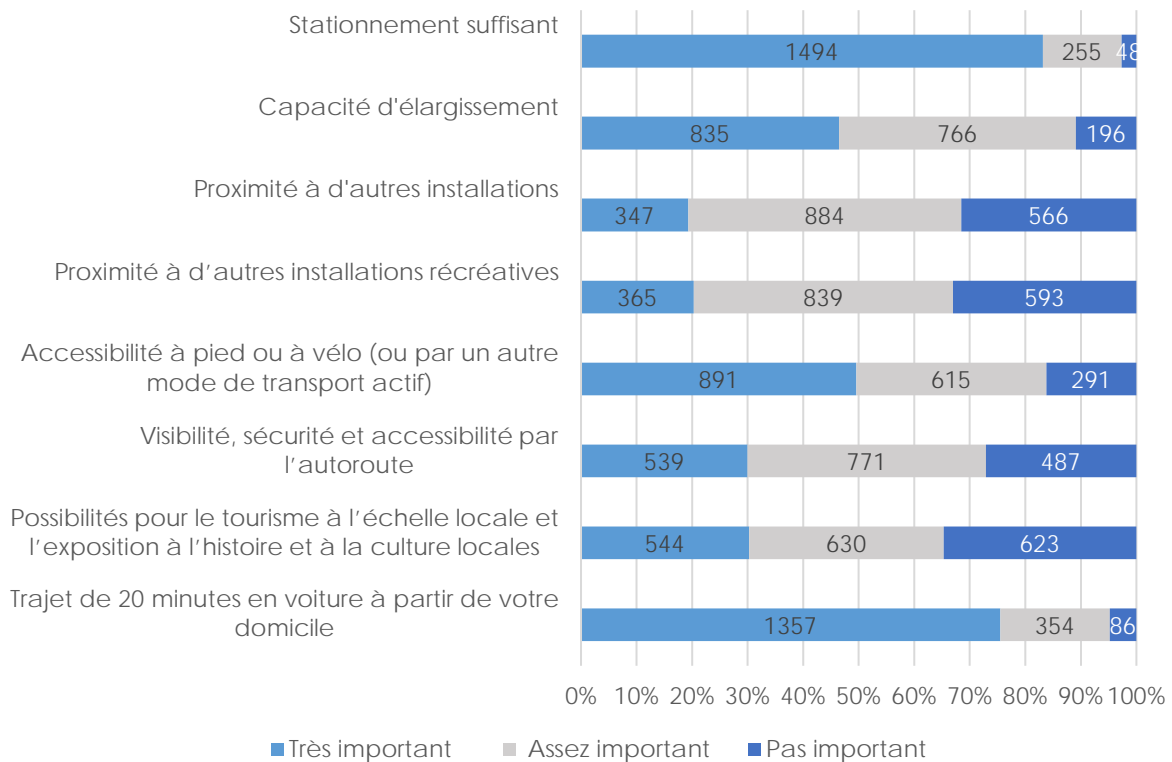


### Les considérations relatives au lieu

Pour répondre à la question « Quelle est la durée du trajet pour vous rendre à l'installation aquatique que vous utilisez le plus fréquemment? », la plupart des répondants (738) ont parlé d'un trajet de moins de 20 minutes. Par ailleurs, 318 répondants ont parlé d'un trajet compris entre 20 et 40 minutes, alors que 59 répondants ont fait savoir qu'il faut compter plus de 40 minutes pour se rendre à leur installation aquatique intérieure.

Les qualités les plus importantes du lieu d'implantation d'un nouveau centre aquatique selon les répondants comprennent un nombre suffisant de places de stationnement, moins de 20 minutes en voiture du lieu de résidence, l'accessibilité grâce au transport actif et un site que l'on peut agrandir (afin d'installer d'autres infrastructures récréatives).

### Quelles sont les qualités importantes d'un emplacement convenable pour une nouvelle installation aquatique?

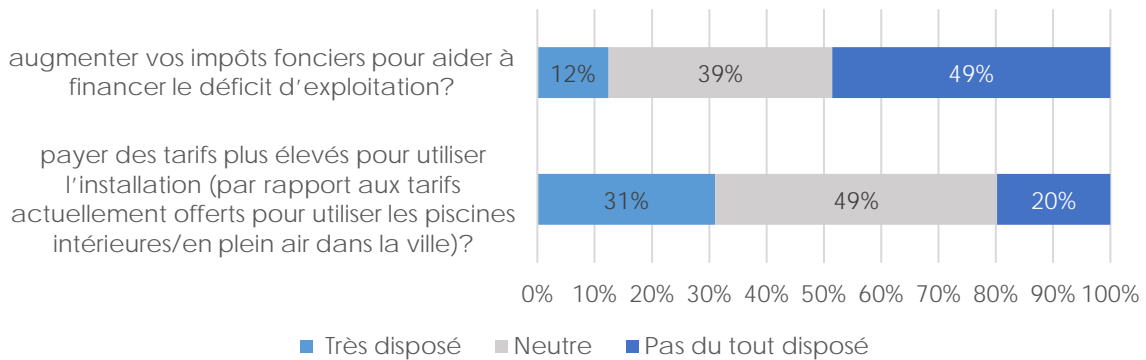


### Les incidences potentielles sur les coûts

Les installations aquatiques intérieures municipales comme les aréna, les terrains de sports et plusieurs autres services sont typiquement déficitaires et sont subventionnées par les municipalités. Dans le sondage, on demandait aux répondants leur préférence pour le subventionnement d'une nouvelle installation aquatique

potentielle. En général, les répondants ont fait savoir qu'ils seraient plus disposés à payer des frais supérieurs pour se servir des installations, au lieu de tolérer une hausse de leurs impôts fonciers.

### Si on aménageait une nouvelle installation aquatique intérieure municipale, seriez-vous disposé(e) à :



### Les résultats de la séance publique portes ouvertes

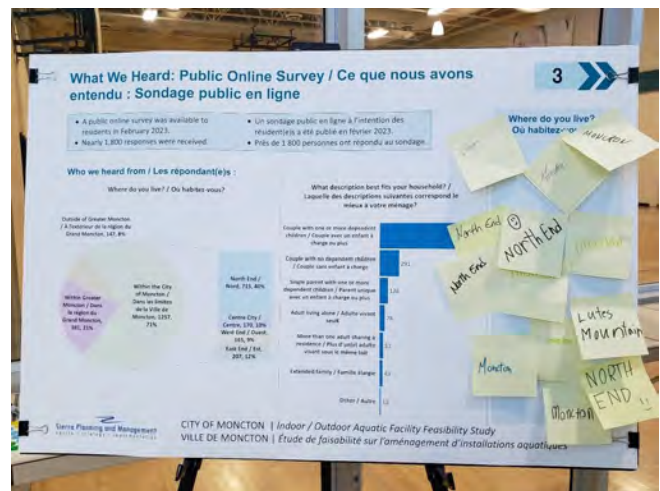
Deux séances publiques portes ouvertes ont eu lieu le 18 avril 2023 dans l'établissement du YMCA dans le centre-ville. Ces séances ouvertes à tous ont attiré une cinquantaine de membres intéressés de la collectivité.

Nous avons présenté une série de panneaux pour donner l'information sur le projet et pour réunir les commentaires de la collectivité sur les installations aquatiques. Voici la synthèse de ce que nous avons entendu.

### Les participants qui se sont exprimés

Certains participants aux séances portes ouvertes ont révélé le lieu où ils habitaient, à savoir :

- Moncton (7 participants);
- Secteur nord (4 participants);
- Dieppe (1 participant);
- Lutes Mountain (1 participant).

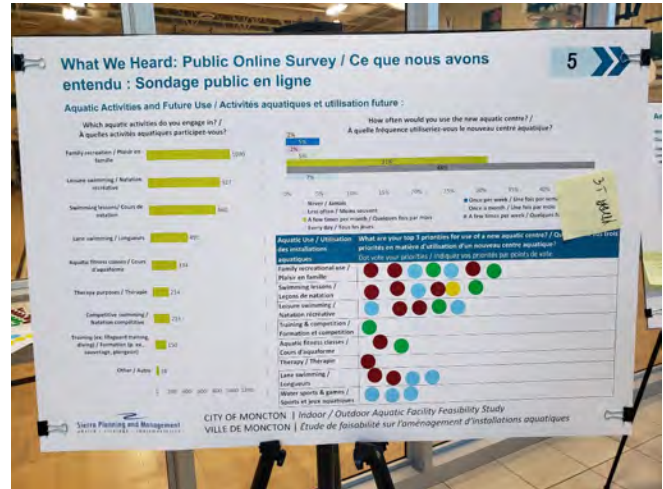


## L'utilisation projetée et les priorités

Les participants se sont exprimés sur leurs trois grandes priorités dans l'utilisation d'un nouveau centre aquatique. Les activités récréatives en famille ont réuni le plus grand nombre de votes (sept votes); viennent ensuite les cours de natation (six votes) et la baignade libre (cinq votes). Ces activités étaient suivies de la natation en longueur (quatre votes), par les sports nautiques (trois votes), par l'aquaforme (deux votes) et par l'entraînement et les compétitions (un vote).

## Les options dans l'aménagement des installations aquatiques

Les participants aux séances portes ouvertes étaient invités à répondre à la question « Quelle option de conception préférez-vous pour une installation aquatique? ». On leur a demandé de commenter deux options.

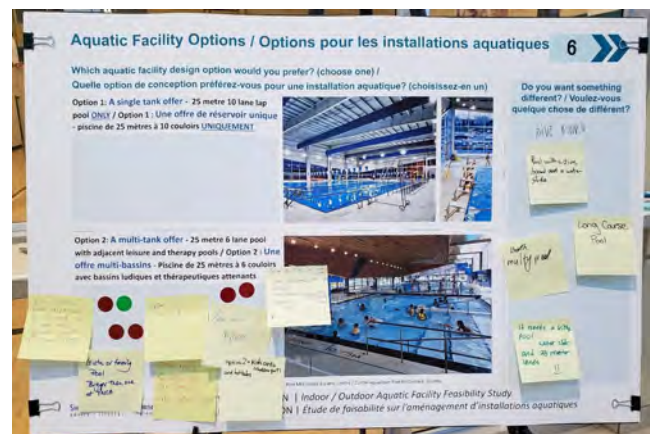


**Option 1 :** Piscine de 10 couloirs de 25 mètres SEULEMENT – personne n’a voté pour cette option.

**Option 2 :** Piscine de six couloirs de 25 mètres avec bassins ludique et thérapeutique attenants – 13 participants ont voté pour cette option.

Voici les commentaires exprimés sur l’option 2 (et transcrits d’après le panneau pour qu’on puisse les lire) :

- La piscine destinée aux jeunes ou aux familles est plus grande que celle du YMCA et des régions.
- Piscine à plusieurs bassins – valable pour les loisirs des familles et des jeunes.
- Natation en longueur.
- Voici entre autres les autres caractéristiques relevées : plongeur (deux), glissade d’eau (deux), piscine en différentes parties, pataugeoire, zone pour les enfants, zone peu profonde et spa (deux).
- Trois participants ont suggéré d’aménager une piscine de 50 mètres, que l’on pourrait diviser et qui serait dotée de couloirs (en plus d’être ouverte continuellement de 6 h à 22 h), en plus des cours, de l’aquaforme et de la location, entre autres.



### Les considérations relatives à la conception

On a posé aux participants la question suivante : « Quels sont les autres éléments aquatiques importants à vos yeux? Veuillez indiquer vos trois premières priorités en apposant vos points autocollants. »

D'après le nombre de votes exprimés, la glissade d'eau (10 votes), le spa et la baignoire à hydromassage (10 votes), les concessions et le café-terrasse (cinq votes) ainsi que le petit parc de jeux d'eau extérieur (cinq votes) étaient du nombre des trois premières priorités.

Les participants ont livré deux commentaires sur les vestiaires universels (destinés aux personnes de tous les genres), en précisant qu'il fallait veiller à aménager des vestiaires séparés pour les femmes et les hommes.

Les participants ont jugé que tous les autres éléments étaient importants.

Voici la synthèse des votes et des commentaires exprimés à partir des questions posées sur le panneau.

Éléments des installations aquatiques	Nombre de votes/de commentaires
<b>Glissade d'eau</b>	<b>10</b>
<b>Spa/baignoire à hydromassage</b>	<b>10</b>
<b>Concessions/café-terrasse</b>	<b>5</b>
<b>Petit parc de jeux d'eau en extérieur pour l'été</b>	<b>5</b>
Sauna sec	3
Bain à vapeur	2
Vestiaires universels (destinés aux personnes de tous les genres)	Deux commentaires : vestiaires séparés pour les genres et genres
Terrasse extérieure pour se faire bronzer	1
Pataugeoire à point d'accès graduel/plage menant aux piscines	1

### Les autres expériences dans les loisirs

On a posé aux participants la question suivante : « Y a-t-il d'autres espaces récréatifs que vous souhaiteriez qu'on aménage avec les installations aquatiques? ». Voici le relevé des commentaires exprimés :

- Piste de marche – trois commentaires
- Studio de danse – trois commentaires
- Terrains de pickleball – deux commentaires

- Gymnase – deux commentaires
- Courts de squash – un commentaire
- Exercices de musculation – un commentaire
- Tennis sur gazon – un commentaire

### Les considérations relatives au lieu

On a demandé aux participants d'indiquer les qualités les plus importantes d'un lieu valable pour l'aménagement d'une nouvelle installation aquatique. (Nous les classons ci-après en fonction du nombre de votes.)

1. Accessibilité par le transport actif (à pied ou à vélo) – six votes
2. Proximité à d'autres installations récréatives – deux votes
3. Proximité à d'autres installations – deux votes
4. Capacité d'élargissement – un vote
5. Visibilité et sécurité – un vote

Personne n'a voté pour la qualité du lieu « Trajet de 20 minutes en voiture à partir de votre domicile », ce qui laisse entendre qu'il s'agissait d'un facteur moins important pour les participants aux séances portes ouvertes.

Pour répondre à la question « Où devraient-ils aménager la nouvelle installation aquatique? », la plupart ont répondu qu'ils souhaiteraient qu'elle le soit dans le secteur nord (13 votes par points autocollants).

Voici les autres commentaires qui ont été exprimés :

- Sur un site dans lequel les besoins sociaux sont les plus importants (deux commentaires).
- À Lewisville ou en sortant de l'autoroute entre Dieppe et Moncton.
- Non loin de la promenade Elmwood et de la promenade Granite, à côté du MSH, les habitations et les étudiants sont nombreux.
- Dans le secteur du Costco (non loin de l'autoroute, ce qui attirerait l'achalandage et ce qui constituerait un site plus vaste pour agrandir).

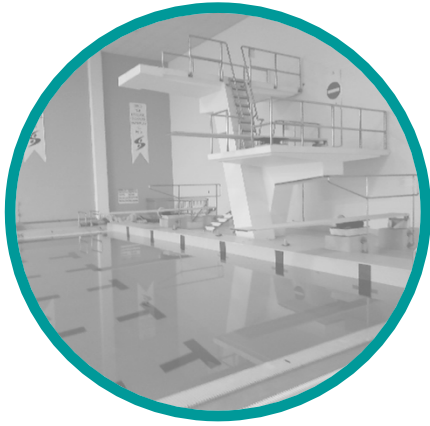
## 6.5 Synthèse de ce que souhaitent les participants

S'agissant des vocations essentielles de l'installation aquatique potentielle, voici les options proposées pour l'aménagement de l'installation dans le cadre de nos activités de consultation :

- On a l'occasion d'ajouter une piscine municipale de la catégorie A à part entière dans l'inventaire de Moncton et ensuite dans le secteur des trois collectivités. On pourrait ainsi améliorer l'offre existante (hors municipalités) afin de respecter une norme d'aménagement comparable et plus satisfaisante et de répondre à la demande effective. Les participants aux activités de consultation étaient largement en faveur de cette option.
- Les participants étaient très favorables à l'aménagement d'une piscine à plusieurs bassins (soit une piscine à couloirs avec des bassins ludique et thérapeutique attenants), en priorisant les loisirs en famille.

- Les éléments de la conception relatifs aux installations aquatiques portent essentiellement sur les aires de jeu, dont la glissade d'eau, l'aire de jeux d'eau extérieurs, la piscine ludique et la pataugeoire, entre autres. Si ces éléments sont importants, comme nous l'avons entendu dire dans les activités de consultation publique, c'est parce que les participants préfèrent des installations consacrées aux loisirs familiaux.
- L'aménagement éventuel d'une piscine de la taille voulue pour les activités de l'entraînement et les compétitions devrait aussi entrer en ligne de compte dans la planification des nouvelles installations aquatiques (ce qui dépend en quelque sorte de l'avenir de la piscine de l'Université de Moncton). Dans la consultation menée auprès d'eux, les groupes d'utilisateurs des installations aquatiques ont beaucoup insisté sur ce point.
- Les pratiques exemplaires dans la conception des installations laissent entendre qu'il faut prévoir des espaces polyvalents pour les programmes fonctionnels. Il s'agit généralement de vastes espaces divisibles et adaptables, dont on peut se servir pendant les assemblées et les événements ou dans la programmation communautaire (selon le modèle opérationnel).

Du point de vue de l'emplacement, durant toutes les activités de consultation, il est devenu évident que l'on préférerait que les nouvelles installations aquatiques soient aménagées dans le secteur nord-ouest de la Ville.



---

## Partie C : L'analyse des besoins projetés

---

## 7 L'ÉVALUATION DES BESOINS

### 7.1 Les normes d'aménagement d'après la population

La norme généralement reconnue pour l'aménagement d'une piscine de loisirs communautaires intérieure (longueur standard de 25 mètres et de 6 à 8 couloirs) est comprise entre une piscine par tranche de 30 000 habitants et une piscine par tranche de 50 000 habitants. Les normes peuvent varier pour différentes raisons, dont les facteurs historiques, la nécessité politique et la réalité lorsqu'il faut servir des collectivités rurales et éloignées moins nombreuses selon une norme nettement supérieure à celle des villes. Or, dans l'ensemble, la planification des nouvelles piscines intérieures dans un contexte urbain est fondée sur ces ratios types.

La Ville de Moncton représente une collectivité urbaine qui joue le rôle de carrefour central de services pour l'ensemble du secteur des trois collectivités (dont Riverview et Dieppe), de même que pour la RMR de Moncton, qui a une vocation plus rurale. C'est pourquoi il faut se pencher sur le niveau d'aménagement des piscines intérieures en adoptant un point de vue régional. Dans le Plan directeur des loisirs de la Ville de Moncton, on recommande une norme cible d'une piscine intérieure par tranche de 36 000 habitants au niveau de la Ville comme pour les trois collectivités. Cette norme permettrait d'assurer un niveau de service plus cohérent que celui qui est offert à l'heure actuelle.

Pour les besoins de cette analyse, la piscine du CEPS a été comptée comme une demi-piscine (0,5), car cette installation n'a pas de vocation publique prioritaire. La piscine du YMCA du Grand Moncton compte pour une piscine (1,0), parce que ceux qui n'en sont pas membres peuvent y avoir accès sans restriction (grâce à une subvention versée par la Ville). Les installations gérées par la municipalité, par exemple celles qui sont aménagées à Riverview et à Dieppe, comptent pour une piscine (1,0), quel que soit le nombre de bassins dans chaque installation.

À l'heure actuelle, la Ville, dont la population se chiffre à 79 470 habitants, est dotée de 1,5 piscine, ce qui donne une norme d'une piscine intérieure par tranche de 52 980 habitants. Puisqu'il y a deux autres piscines dans le secteur des trois collectivités et que la population totalise 128 168 habitants, la norme d'aménagement existante est d'une piscine intérieure par tranche de 36 619 habitants. Il n'y a pas de piscines intérieures supplémentaires dans l'ensemble de la RMR de Moncton.

Nous avons estimé la norme d'aménagement projetée d'après le taux de croissance prévu de la population de la Ville de Moncton. S'il n'y a pas de changement dans l'offre de piscines intérieures dans la RMR de Moncton et compte tenu des projections démographiques, le niveau d'aménagement des piscines intérieures à court et à long termes continuera de baisser et sera inférieur, en 2046 à toutes les normes pertinentes et satisfaisantes.



*Pièce 18 : La norme d'aménagement des piscines intérieures*

Secteurs/régions	Offre	2021 (situation existante)		2031 (situation projetée)		2046 (situation projetée)	
		Pop.	Norme	Pop.	Norme	Pop.	Norme
Ville de Moncton	1,5	79 470	1/52 980	99 100	1/66 067	116 200	1/77 467
Trois collectivités	3,5	128 168	1/36 619	159 827	1/45 665	187 406	1/53 544
RMR de Moncton	3,5	157 717	1/45 062	196 675	1/56 193	230 612	1/65 889

À l'heure actuelle, en raison du faible ratio d'aménagement des piscines intérieures à Moncton, les installations aquatiques de Riverview et de Dieppe sont à l'évidence utilisées régionalement et servent non seulement les résidents de Riverview et de Dieppe, mais aussi ceux de Moncton.

Bien que Riverview soit en train de planifier une nouvelle installation aquatique pour remplacer le Centre aquatique Pat Crossman vétuste, on a actuellement besoin dans la région, et surtout à Moncton, d'autres installations aquatiques intérieures. Le besoin est actuel, peu importe ce que fera l'Université de Moncton pour remplacer le CEPS, et il ne fera qu'augmenter avec l'accroissement de la population de la ville et de l'ensemble de la région, selon les projections.

Les tableaux ci-après indiquent qu'on a besoin d'installations aquatiques, compte tenu de la population de 2021 et de l'estimation de la croissance de la population, et selon la norme d'aménagement recommandée dans le Plan directeur des loisirs (soit une piscine intérieure par tranche de 36 000 habitants). En tenant compte de toutes les installations aquatiques ouvertes au public, les tableaux ci-après indiquent qu'il y a actuellement un déficit de 0,71 sur le territoire de la Ville en particulier, que ce déficit se creusera en 2031 (pour s'établir à 1,25) et qu'il continuera de se creuser. En ce qui a trait aux besoins projetés en installations, il est important de se souvenir que puisqu'il n'y a pas, à Moncton, d'installations aquatiques relevant de la compétence de la municipalité, la Ville s'en remet massivement aux installations aquatiques et aux piscines non municipales aménagées dans d'autres municipalités et qui ne relèvent pas de sa compétence lorsqu'il s'agit de veiller à ce que le public continue d'y avoir accès.

C'est pourquoi il est très opportun, dans ce cas, d'adopter une approche régionale dans la planification des installations aquatiques. Il est évident que l'occasion se prête à l'aménagement, d'ici 2031, d'une installation aquatique (1,0 piscine en chiffres nets) sur le territoire de la Ville.

Pièce 19 : Les besoins estimatifs en installations aquatiques intérieures sur tout le territoire de la Ville jusqu'en 2046

Aménagement des installations aquatiques intérieures	2021	2026	2031	2036	2041	2046
Population de l'ensemble de la ville	79 470	90 900	99 100	106 100	111 200	116 200
Norme cible	1/36 000 habitants					
Besoins dans l'ensemble de la ville	2,21	2,53	2,75	2,95	3,09	3,23
Offre existante	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(0,71)</b>	<b>(1,03)</b>	<b>(1,25)</b>	<b>(1,45)</b>	<b>(1,59)</b>	<b>(1,73)</b>

Pièce 20 : Les besoins estimatifs des trois collectivités en installations aquatiques intérieures jusqu'en 2046

Aménagement des installations aquatiques intérieures	2021	2026	2031	2036	2041	2046
Population de l'ensemble des trois collectivités	128 168	146 602	159 827	171 116	179 342	187 406
Norme cible	1/36 000 habitants					
Besoins dans l'ensemble des trois collectivités	3,56	4,07	4,44	4,75	4,98	5,21
Offre existante	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(0,06)</b>	<b>(0,57)</b>	<b>(0,94)</b>	<b>(1,25)</b>	<b>(1,48)</b>	<b>(1,71)</b>

## 7.2 La demande observée

Il est essentiel de connaître la demande actuelle en installations aquatiques à Moncton pour planifier les installations projetées. Pour permettre de connaître l'utilisation que l'on fait actuellement des installations aquatiques existantes à Moncton, nous avons recueilli directement, auprès du YMCA et de l'Université de Moncton, les données sur les réservations et sur la programmation. Nous n'avons pas pu recueillir d'information sur l'utilisation des piscines à Riverview et à Dieppe. D'après nos travaux de recherche, nous estimons que le nombre global de visites-personnes par an (VPA) dans ces installations est de l'ordre de 50 000 à 70 000. Nous avons analysé cette information pour définir la demande observée en installations aquatiques sur le territoire de la Ville; le lecteur est invité à consulter la synthèse reproduite dans le tableau suivant.

En tenant compte de toutes les piscines dans le secteur des trois collectivités et d'après les données recueillies pour 2022, le nombre estimatif de visites-personnes annuelles dans les piscines intérieures de la région totalise 218 831 visites. Le YMCA,

qui est subventionné par la Ville, intervient pour le quart environ dans le nombre total de visites-personnes annuelles.

*Pièce 21 : Synthèse des visites-personnes annuelles dans les installations aquatiques intérieures en 2022*

	YMCA	CEPS	Riverview	Dieppe	Nombre total de VPA par vocation	% du nombre de VPA par vocation
Cours de natation	4 917	643	34 020	12 960	<b>52 540</b>	24 %
Aquaforme	27 600	231	2 700	-	<b>30 531</b>	14 %
Bain libre	11 500	15 965	14 040	45 810	<b>87 315</b>	40 %
Locations	9 000	23 650	7 695	8 100	<b>48 445</b>	22 %
<b>Nombre total de VPA</b>	<b>53 017</b>	<b>40 489</b>	<b>58 455</b>	<b>66 870</b>	<b>218 831</b>	<b>100 %</b>
% du total des VPA	24 %	19 %	27 %	31 %	<b>100 %</b>	

Vous trouverez ci-après les détails des visites-personnes annuelles dans chaque installation.

### Piscine du YMCA Vaughan Harvey

La piscine du YMCA est une installation très achalandée : le nombre de visites-personnes par an s'élève à 53 000 approximativement. Le nombre total de visites-personnes annuelles tient compte de la participation à différents programmes de natation libre et d'abonnements, des cours en groupe et privés et de la location de cette piscine.

Pendant les discussions, le YMCA a fait savoir qu'il avait récemment constaté une hausse de la participation aux cours de natation. Statistiquement, cet organisme prévoit en moyenne entre 500 et 800 places dans les cours de natation; toutefois, il a récemment remanié le calendrier afin de prévoir 900 places. La demande exprimée pour les cours de natation privés a elle aussi augmenté considérablement depuis la pandémie.

Ceux qui ne sont pas membres du YMCA ont accès à la piscine dans le cadre des activités de bain libre. Ces activités sont offertes aux non-membres les vendredis, samedis et dimanches, moyennant des frais. Les tarifs du bain libre du vendredi et du samedi sont compris entre 4,50 \$ pour les enfants et 15,00 \$ pour la famille. La Ville de Moncton finance le bain libre du dimanche, ce qui permet de compter des frais d'à peine 3,00 \$ par personne.

Le YMCA ne loue généralement pas sa piscine au public, puisqu'il exerce ses activités selon le modèle de l'abonnement; toutefois, quand le Centre familial St. Patrick (organisme à but non lucratif) a fermé ses portes en 2018, le YMCA a commencé à

louer des heures de piscine au club local de natation qui se servait de la piscine du Centre familial St. Patrick afin de l'aider. Il faut signaler que le YMCA pourrait cesser de le faire à tout moment.

*Pièce 22 : L'utilisation de la piscine du YMCA Vaughan Harvey*

Programmation	Nombre de visites-personnes en 2022
Cours de natation	900
Activités aquatiques avancées	467
Cours privés	3 550
Aquaforme	24 000
Aqua-étirements et aqua-yoga, entre autres	3 600
Séances de bain libre	6 500
Natation pour parents et tout-petits	5 000
Locations du Club de natation	9 000
<b>Nombre total de visites-personnes</b>	<b>53 017</b>

Source : SPM, selon les données recueillies auprès du YMCA du Grand Moncton.

Ces chiffres représentent une installation dont la demande est relativement forte d'après l'ampleur de la piscine.

#### **Piscine du CEPS Louis-J.-Robichaud**

Nous croyons savoir que la piscine du CEPS de l'Université de Moncton est une installation très achalandée dans la collectivité; une partie de sa mission consiste à offrir, aux résidents de la RMR de Moncton, des programmes de natation en français.

L'établissement propose différents programmes aux étudiants et aux membres, dont des cours de natation pour les enfants et les adultes, l'aquaforme et la natation en longueur. Il est essentiel de signaler que les chiffres reproduits ci-après sur l'utilisation correspondent à l'utilisation de la collectivité seulement et ne tiennent pas compte des visites-personnes des étudiants et des membres des équipes sportives universitaires.

En 2022, la location communautaire constituait environ la moitié du nombre annuel de visites-personnes de membres de la collectivité. Cette piscine est l'une des principales installations qu'utilise le Club de Natation Bleu et Or (CNBO), qui réserve un total de 25 heures par semaine, réparties entre le CEPS et le Centre aquatique et sportif de Dieppe.

*Pièce 23 : L'utilisation de la piscine du CEPS de l'Université de Moncton*

Programmation	Nombre de visites-personnes en 2022
Cours de natation	643
Aquaforme	231
Séances de bain libre	4 625
Séances publiques de natation en longueur (16 ans et plus)	11 340
Locations communautaires	21 700
Compétitions et événements	1 950
<b>Nombre total de visites-personnes</b>	<b>40 489</b>

Source : SPM, selon les données recueillies auprès de l'Université de Moncton.

**Les autres installations aquatiques dans le secteur des trois collectivités**

**Le Centre aquatique Pat Crossman Memorial**

D'après le Rapport sur le programme fonctionnel et technique du nouveau complexe récréatif projeté à Riverview, la piscine existante du Centre aquatique Pat Crossman Memorial est très achalandée, essentiellement par des résidents de Riverview, ainsi que par les résidents du secteur des trois collectivités. Ce rapport indique que le taux d'inscription aux cours offerts durant l'année est supérieur à 70 % et que les autres programmes donnent généralement lieu à des taux d'inscription de 100 %, selon les places disponibles. Il s'agit du principal établissement qu'utilise le Club aquatique Codiac Vikings.

L'information reproduite ci-après s'inspire du calendrier actuel de la piscine publié en ligne et d'une estimation raisonnable du nombre de participants pour chaque type d'activités programmées.

*Pièce 24 : L'utilisation du Centre aquatique Pat Crossman Memorial*

Programmation	Nombre de visites-personnes en 2022
Cours de natation	34 020
Aquaforme	2 700
Bain social	7 650
Bain préscolaire	1 800
Natation en longueur	4 590
Locations	7 695
<b>Nombre total de visites-personnes</b>	<b>58 455</b>

### Le Centre aquatique et sportif de Dieppe

Ce centre est une piscine importante dans le secteur des trois collectivités. Il s'agit de l'un des principaux établissements auxquels fait appel le CNBO.

L'information reproduite ci-après s'inspire du calendrier actuel de la piscine, publié en ligne, et d'une estimation raisonnable du nombre de participants pour chaque type d'activité du programme.

Pièce 25 : L'utilisation du Centre aquatique et sportif de Dieppe

Programmation	Nombre de visites-personnes en 2022
Cours de natation	12 960
Bain libre	8 100
Bain des adultes	15 075
Bain sensoriel	270
Bain préscolaire	900
Natation en longueur	21 465
Locations	8 100
<b>Nombre total de visites-personnes</b>	<b>66 870</b>

### 7.3 La demande insatisfaite

On sait que la demande est insatisfaite dans les piscines intérieures actuelles du secteur des trois collectivités. Or, il est difficile de déterminer le niveau effectif de la demande insatisfaite pour les installations aquatiques.

Même si les listes d'attente peuvent comprendre les personnes inscrites dans les listes d'attente de différents programmes, l'existence de ces listes dans le calendrier annuel des piscines, selon lesquelles les candidats participants pourraient normalement s'inscrire à deux ou trois programmes par an, pourrait représenter une demande insatisfaite considérable du point de vue du nombre de visites-personnes par an.

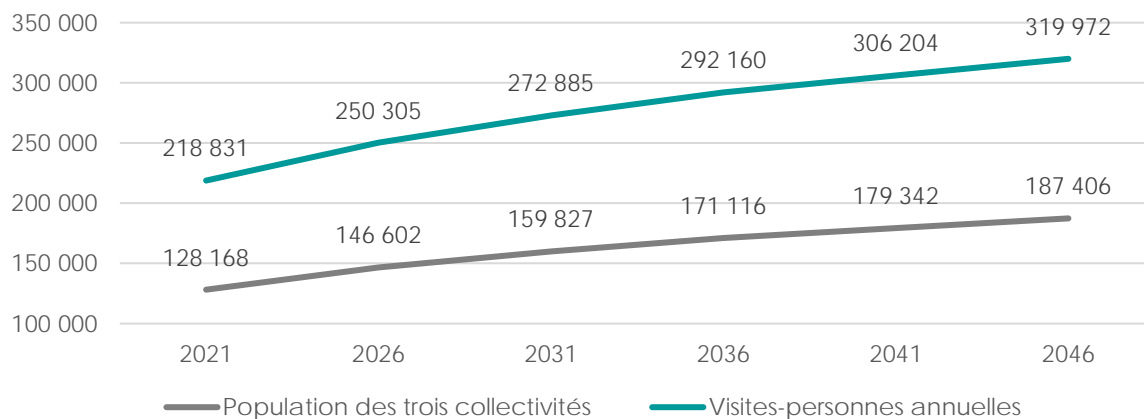
### 7.4 La projection de la demande éventuelle

La croissance de la population ne fera qu'augmenter les besoins en installations supplémentaires. Si le ratio de la demande (nombre annuel de visites-personnes) par rapport à la population (projetée) reste constant, on peut à juste titre approximer le niveau minimal de la demande éventuelle. À cet égard, il convient de noter que :

- l'utilisation régionale (et non de la ville) des installations existantes est captée dans les estimations du total de la demande actuelle. En raison de la pandémie, il n'a pas été possible d'obtenir des indicateurs utiles de l'utilisation des installations pour 2021; c'est pourquoi les estimations de la demande (utilisation) se fondent sur le nombre de visites de 2022;

- la projection de la demande éventuelle : la mesure dans laquelle la demande pourrait varier dépend de la nature de la croissance de la population dans la région des environs;
- l'estimation du nombre de nouvelles installations nécessaires au cours de la durée des projections suppose que toutes les installations aquatiques existantes restent viables;
- les projections ne tiennent pas compte de la demande insatisfaite.

Pièce 26 : Le niveau minimal de la demande projetée



Le tableau ci-dessus fait état du nombre minimal de visites-personnes éventuelles, mais non du nombre d'installations nécessaires pour accueillir les visiteurs. À l'heure actuelle dans les piscines de Moncton, on comptabilise en moyenne 62 500 visites-personnes par an dans chaque installation (d'après une moyenne des chiffres de 2022). Selon cette information, il est évident que l'on exprime une demande pour la construction de nouvelles piscines.

Pièce 27 : L'évaluation indicative des besoins

	Besoins actuels (2021)	Besoins projetés	
		(2031)	(2046)
Nombre de visites-personnes par an	218 831	272 885	319 972
Demande	3,5	4,4	5,1
Offre	3,5	3,5	3,5
<b>Excédent/déficit</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(1,6)</b>

Une piscine de catégorie A très fréquentée devrait pouvoir comptabiliser environ 80 000 visites-personnes par an; c'est pourquoi les besoins à long terme projetés en installations aquatiques intérieures à Moncton pourront être en quelque sorte satisfaits par l'envergure des installations aquatiques intérieures construites par la Ville à court terme.

## 7.5 La synthèse des besoins et des options

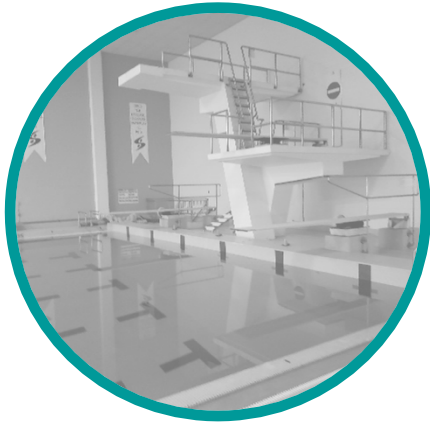
Une nouvelle installation aquatique intérieure à Moncton viendrait s'ajouter au paysage des installations et des services aquatiques existants, ce qui permettrait d'aménager une piscine municipale publique de la catégorie A, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle à Moncton. Même si elle a la taille voulue pour permettre d'organiser des compétitions, l'installation aquatique existante de l'Université de Moncton est vétuste et doit être rénovée ou remplacée. De même, la piscine du YMCA ne répond pas aux besoins dans l'organisation des compétitions et des événements sanctionnés pour la natation, la nage artistique et le plongeon.

L'importante croissance prévue dans la population de la région a mené à planifier une nouvelle installation aquatique à l'échelle municipale. Bien que certaines installations existantes de la région soient proches de la fin de leur durée utile (la piscine du CEPS de l'Université de Moncton et la piscine de Riverview; on est en train de planifier l'installation qui la remplacera), ce travail est plus important aujourd'hui que jamais pour permettre d'aménager des installations aquatiques adaptées aux besoins des résidents de l'ensemble de la région.

Le lecteur trouvera ci-après la synthèse des besoins et des options d'après l'analyse qui a porté sur les installations aquatiques intérieures :

- Il est évident qu'on a besoin à Moncton d'une **installation aquatique municipale de la catégorie A**, d'après la norme souhaitée, dans l'ensemble de la Ville et dans les trois collectivités, d'une piscine par tranche de 36 000 habitants.
- Toute nouvelle installation aquatique intérieure devrait répondre aux besoins primaires des résidents de Moncton **en loisirs et en activités récréatives**.
- Il faut tenir compte, à l'échelle régionale et provinciale, de la **capacité potentielle d'accueil des événements**.
- Il faudrait envisager de **regrouper**, dans un même établissement, d'autres activités et installations récréatives.
- La répartition géographique des installations aquatiques sur tout le territoire de la Ville et la facilité de l'accès pour les résidents seront essentielles.





---

## Partie D : Le recensement et la priorisation des options

---

## 8 L'ÉLABORATION DE L'ENSEMBLE DES OPTIONS

### 8.1 L'ensemble des possibilités

Dans l'étude des installations aquatiques de Moncton, nous avons relevé un ensemble de possibilités. Il s'agit aussi bien de maintenir le statu quo (ne rien faire) que d'aménager des installations aquatiques intérieures et extérieures, dont des aires de jeux d'eau. Nous détaillons ci-après l'ensemble des responsabilités.



Si la Ville devait adopter une approche qui consiste à « ne rien faire » ou aménager des installations aquatiques extérieures seulement, il y aurait des incidences considérables sur les normes projetées d'aménagement en ce qui a trait aux piscines intérieures.

Si aucun changement n'est apporté à l'offre existante de piscines intérieures et uniquement d'après les projections de la population, il y aurait en 2031 un déficit de 1,25 piscine pour la Ville de Moncton et un déficit de 0,94 piscine pour le secteur des trois collectivités.

Par conséquent, selon les besoins exprimés pour les installations aquatiques dans le Plan directeur des loisirs, de concert avec notre analyse de l'offre et de la demande existantes et projetées, ainsi que selon les résultats de la consultation publique, il est

justifié d'envisager d'aménager une combinaison d'installations aquatiques extérieures et intérieures sur le territoire de Moncton.

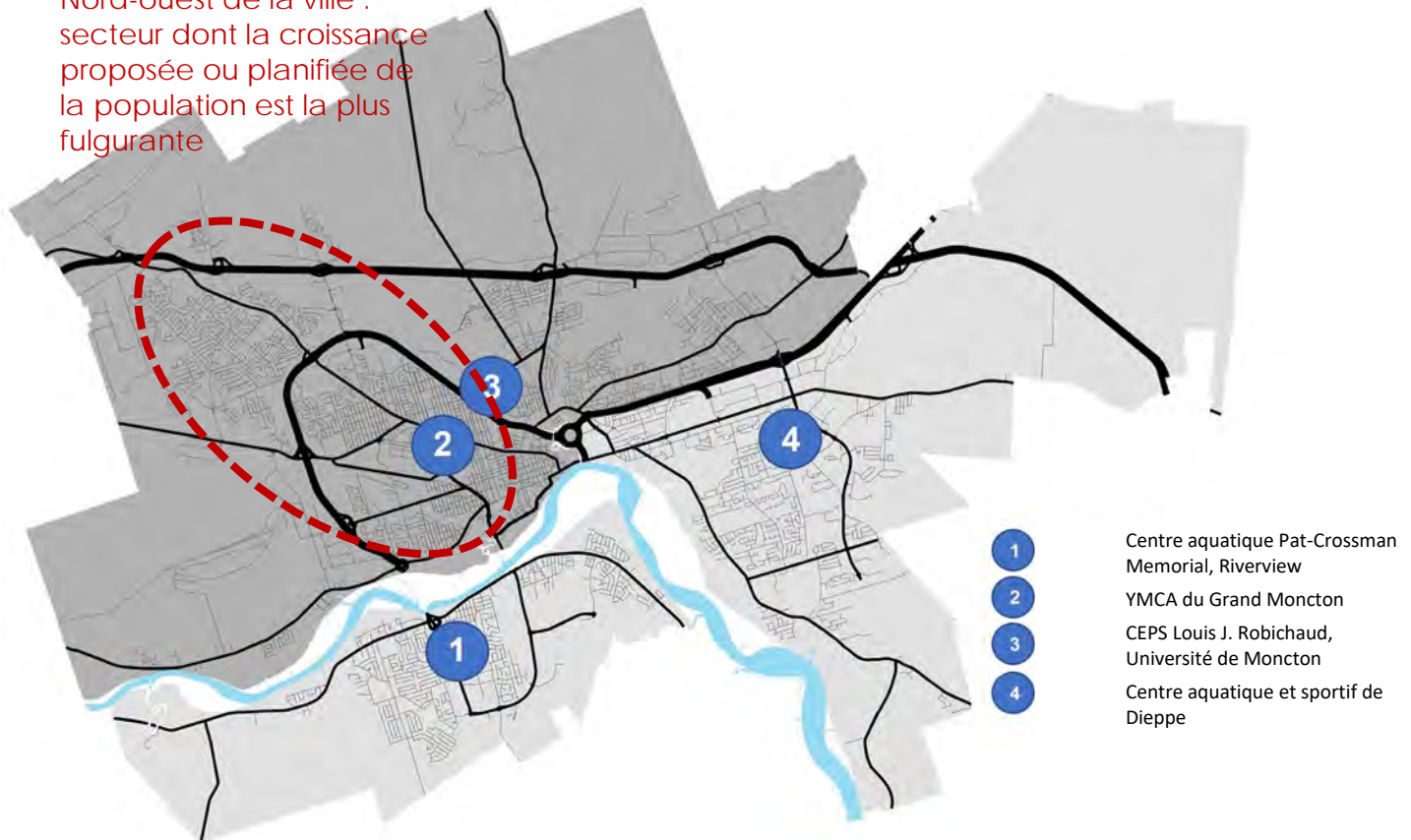
## 8.2 Considérations relatives au lieu

Nous avons mené une évaluation qualitative de plusieurs sites recensés pour décrire dans leurs grandes lignes, ci-après, les besoins à satisfaire pour un lieu efficace, notamment en maximisant l'accès régional et la proximité de la base de population existante et projetée.

Il s'agit d'une évaluation générale de l'adéquation du site pour les propriétés situées sur le territoire de la Ville de Moncton, en mettant l'accès sur le quadrant nord-ouest de la Ville. Nous avons sélectionné ce secteur d'après l'évaluation détaillée :

- de la population actuelle et de la population projetée de Moncton;
- du lieu des installations aquatiques et des centres récréatifs existants à Moncton et dans le secteur des trois collectivités.

Nord-ouest de la ville :  
secteur dont la croissance  
proposée ou planifiée de  
la population est la plus  
fulgurante



## 8.3 L'étude des options pour les installations aquatiques intérieures

### Le cœur des installations aquatiques

Même si on aménage à Moncton une nouvelle piscine intérieure pour en faire une installation indépendante, pour l'annexer à une installation récréative existante ou pour qu'elle fasse partie d'un nouveau centre récréatif régional polyvalent, l'installation devrait essentiellement être constituée d'une piscine municipale de la catégorie A. Ces piscines comprennent généralement deux ou trois bassins différents, à savoir :

- une **piscine à couloirs**, généralement de 25 mètres et de 6 à 10 couloirs (minimum de 8 couloirs pour les compétitions); il faudrait aussi prévoir des plongeurs, des escaliers ou des rampes d'accès et les maintenir à une température plus tiède (soit 83 degrés Fahrenheit);
- une **piscine ludique** ou une **pataugeoire**, dont la taille peut varier, mais qui permettrait de tenir différentes activités de programmation. Ces piscines sont souvent dotées d'un moyen d'accès de type plage et peuvent comprendre certains jeux d'eau;
- une **piscine thérapeutique**, qui constitue un environnement accessible, confortable, sécuritaire et favorable pour l'activité physique en douceur, les thérapies ou la réadaptation des personnes de tous les groupes d'âge et de tous les niveaux d'aptitude physique; on maintiendrait l'eau de ces piscines à une température plus chaude (soit entre 100 et 102 degrés Fahrenheit).

Les exemples ci-après mettent en lumière la variation de l'échelle de ces installations : il s'agit aussi bien des petites installations aquatiques à vocation communautaire que des grandes installations à vocation communautaire et compétitive.

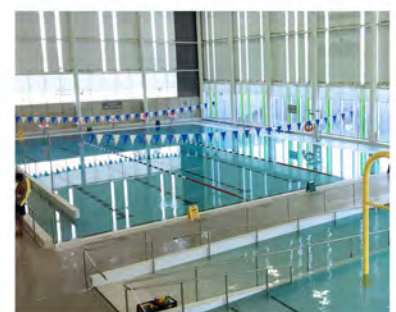
#### Exemple A : 25 m, 6 couloirs

##### Programme aquatique :

- Piscine de 6 couloirs
- Piscine ludique
- Gradins supérieurs
- Vestiaires universels
- Entrées avec rampe et jeux d'eau

##### Vocation :

- Piscine de quartier
- Utilisation communautaire
- Cours, relaxation et loisirs



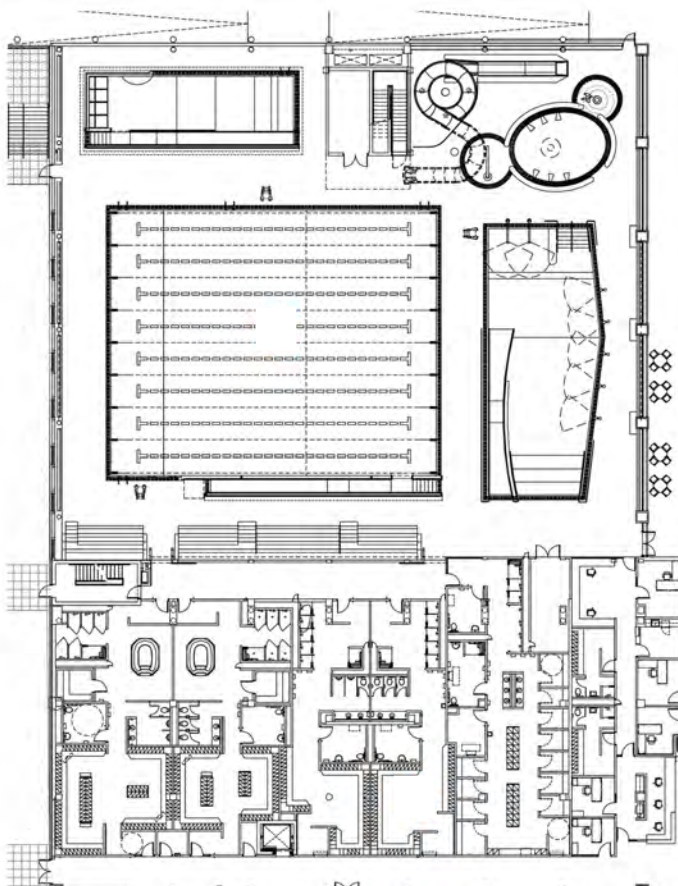
## Exemple B : 25 m, 8 couloirs

### Programme aquatique :

- Piscine de 8 couloirs
- Piscine thérapeutique
- Piscine ludique
- Aire de jeux d'eau
- Gradins sur le pourtour
- Vestiaires pour familles, pour hommes et pour femmes
- Glissade

### Vocation :

- Site pour compétitions mineures
- Utilisation communautaire
- Cours, thérapie, loisirs et entraînement



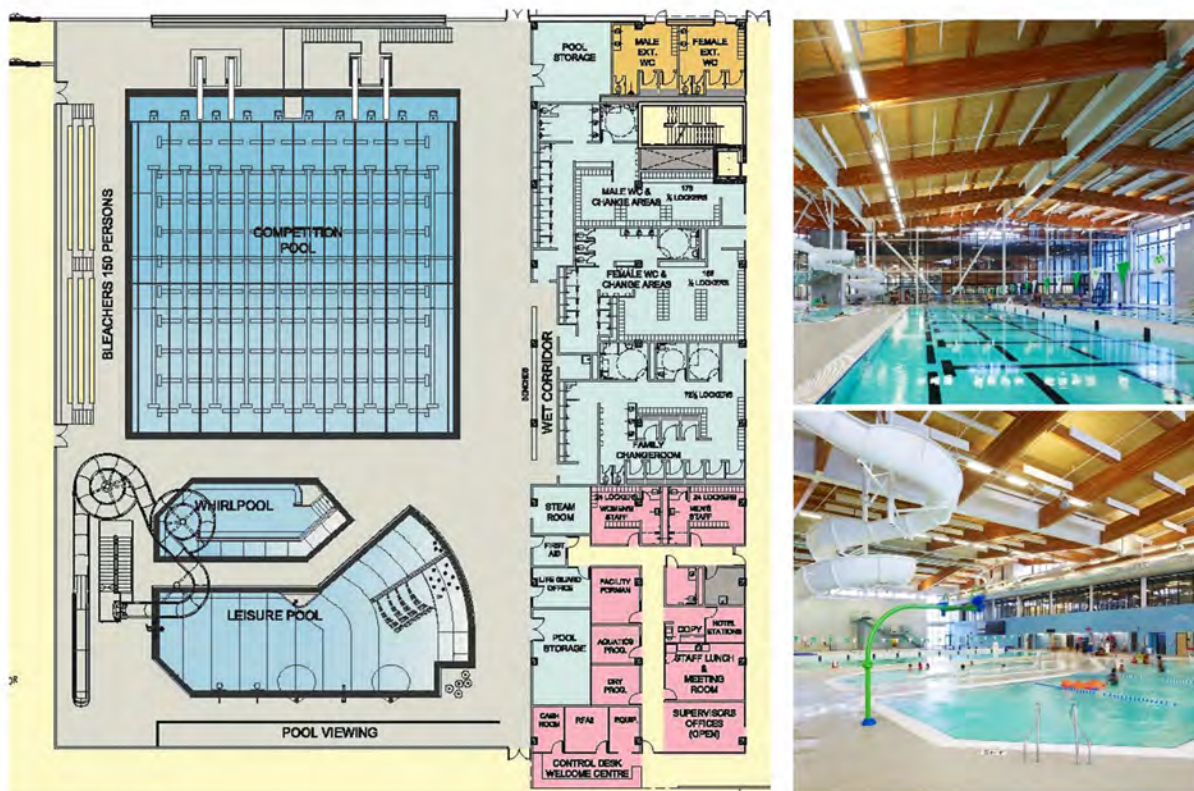
## Exemple C : 25 m, 10 couloirs

### Programme aquatique :

- Piscine de 10 couloirs
- Plongeon de 3 m, de 5 m et de 10 m
- Plongeon de 1 m
- Baignoire à hydromassage
- Piscine ludique
- Gradins sur le pourtour
- Vestiaires pour familles, pour hommes et pour femmes
- Glissade

### Vocation :

- Piscines d'entraînement pour un site de compétitions régionales
- Utilisation communautaire
- Cours, thérapie, loisirs et entraînement



### Les autres vocations récréatives potentielles des piscines intérieures

Il est également essentiel, dans l'aménagement d'une installation aquatique intérieure, de tenir compte des autres vocations récréatives intérieures recommandées dans le Plan directeur des loisirs. L'intégration de ces commodités supplémentaires et d'autres commodités éventuellement permettrait probablement d'aménager un centre récréatif polyvalent (conformément à la mesure n° 10 du Plan directeur des loisirs).

Options pour les installations aquatiques intérieures	Volets des installations aquatiques	Autres vocations intérieures potentielles	Considérations et possibilités
<b>Annexe de l'installation municipale existante</b>	Utilisation équilibrée et contemporaine de l'installation par rapport aux vocations existantes (par exemple la patinoire)	Selon les vocations préexistantes des installations existantes, on pourrait prévoir différents espaces complémentaires.	La superficie au sol disponible dans les installations existantes pourrait limiter le potentiel des autres vocations intérieures.
<b>Installation aquatique indépendante</b>	Vocation principale de l'installation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salles pour les programmes communautaires</li> <li>• Salles de réunion</li> <li>• Locaux administratifs</li> </ul>	Option non idéale du point de vue de la conception des installations récréatives modernes
<b>Partie d'un centre récréatif polyvalent</b>	<p>Vocation principale de l'installation harmonisée avec d'autres vocations intérieures (dont le complexe sportif)</p> <p>Selon l'envergure des travaux d'aménagement, cette option pourrait se situer à l'échelle des services régionaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complexe sportif ou gymnase polyvalent</li> <li>• Piste de marche (surélevée, dans un complexe sportif)</li> <li>• Salles pour les programmes communautaires</li> <li>• Studios de remise en forme</li> <li>• Salle de musculation et d'entraînement cardiovasculaire</li> </ul>	Cette option cadre avec le Plan directeur des loisirs du point de vue des recommandations portant sur les aménagements distincts des installations aquatiques et prévoit la possibilité de tenir compte des autres besoins récréatifs et culturels de la Ville (par exemple une bibliothèque).

Selon le nombre d'installations nécessaires, on doit se pencher sur deux solutions envisageables pour l'aménagement de ces installations, à savoir :

1. La **construction** : La Ville construirait une installation aquatique intérieure, qui constituerait une annexe d'une installation récréative existante, une installation aquatique indépendante ou une partie d'un nouveau centre récréatif polyvalent.
2. Le **partenariat** : La Ville nouerait un partenariat pour aménager une installation aquatique intérieure qui serait massivement utilisée par la collectivité. Si par exemple la Ville devait travailler en partenariat avec l'Université de Moncton pour aménager l'installation qui remplacera le CEPS et qui sera constituée d'une piscine de 50 mètres et de huit couloirs, ainsi que d'infrastructures de loisirs, ce projet devrait être opérationnellement appuyé par la Ville pour que la collectivité puisse y avoir accès sans réserve.



## 9 L'ÉVALUATION DU LIEU SELON LES CRITÈRES

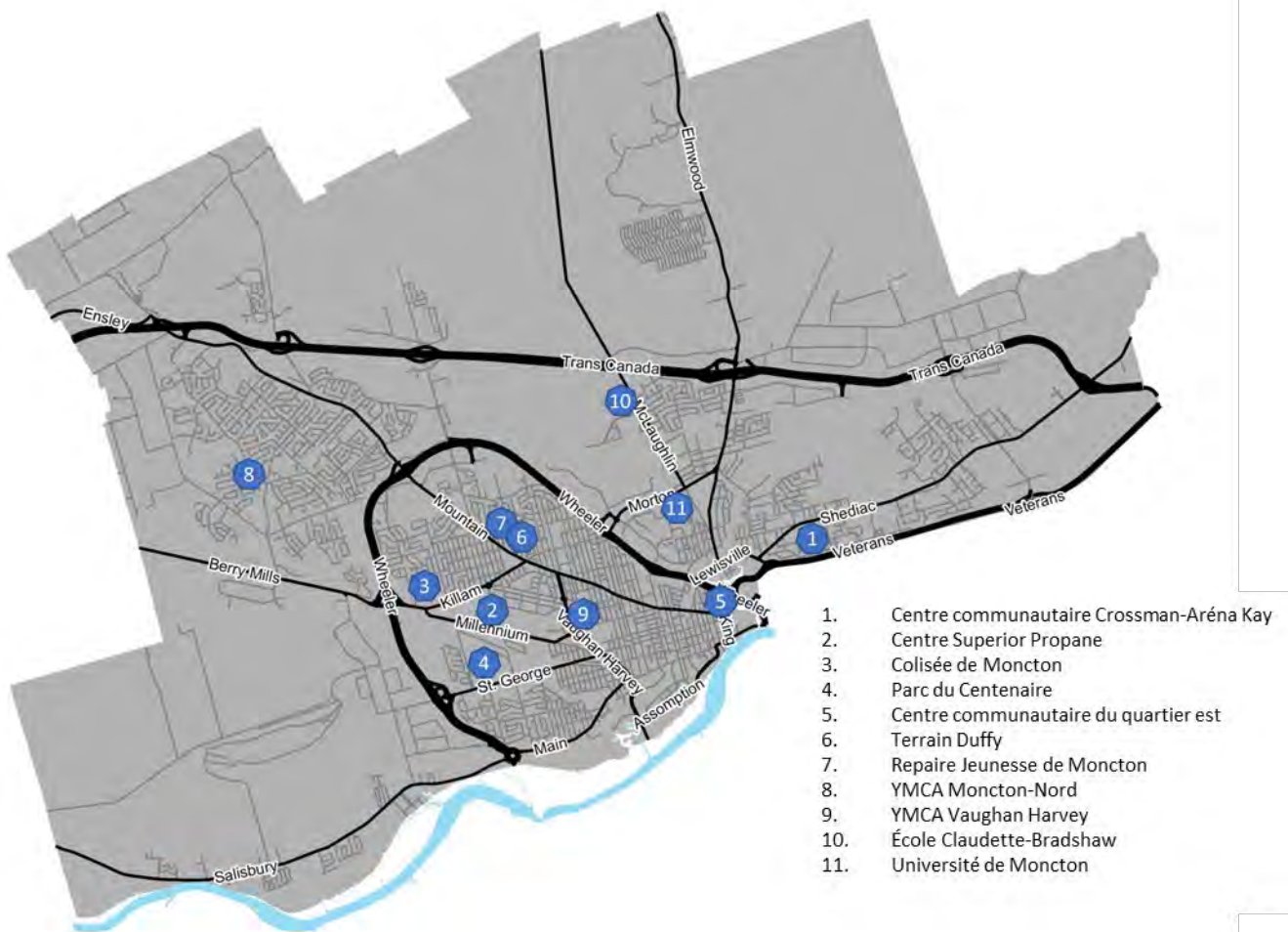
### 9.1 Le recensement des sites potentiels

Nous avons recensé un certain nombre de lieux potentiels pour l'aménagement d'une installation aquatique intérieure d'après les paramètres suivants :

1. recensement des terrains du domaine public ou institutionnels;
2. sites déjà dotés d'installations récréatives;
3. sites à caractère régional en raison de leur situation non loin des grandes autoroutes et des artères, des aménagements fonciers environnants et de la visibilité pour mettre en vitrine l'investissement municipal, entre autres.




Nous avons sélectionné 11 sites existants d'après ces paramètres. Nous en faisons état dans la pièce ci-après.




*Pièce 28 : Sites potentiels recensés pour la présélection – installations aquatiques intérieures*








Nous avons présélectionné ces sites (liste détaillée) en faisant appel à notre jugement d'urbanistes professionnels et à des professionnels du développement économique. La matrice ci-après fait la synthèse de cette évaluation sélective.

*Pièce 29 : La matrice de présélection des sites potentiels pour les installations aquatiques intérieures*

Lieux/sites	Superficie foncière suffisante disponible	Façade donnant sur des artères ou des autoroutes	Vocations foncières voisines compatibles	Succès/échec
<p><b>Centre communautaire Crossman/Aréna Kay</b></p>  <p>1,4 ha</p>	<p>Non. L'agrandissement du site est entravé; on ne peut pas prévoir un nombre suffisant de places de stationnement.</p>	<p>Non</p>	<p>Non. Les propriétés voisines sont des maisons individuelles.</p>	<p><b>ÉCHEC</b></p>
<p><b>Centre Superior Propane</b></p>  <p>6,9 ha (CSP : 4,7 ha; terrains : 2,2 ha)</p>	<p>Il faudrait probablement réaménager un ou deux terrains rectangulaires.</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui. Les propriétés voisines sont essentiellement industrielles ou commerciales.</p>	<p><b>SUCCÈS</b></p>
<p><b>Colisée de Moncton</b></p>  <p>17,7 ha</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui (du côté ouest et du côté sud)</p>	<p>Oui</p>	<p><b>SUCCÈS</b></p>

Lieux/sites	Superficie foncière suffisante disponible	Façade donnant sur des artères ou des autoroutes	Vocations foncières voisines compatibles	Succès/échec
<p><b>Parc du Centenaire</b></p>  <p>47,4 ha</p>	<p>L'aménagement d'une installation aquatique polyvalente réduirait le terrain à vocation de parc utilisable.</p>	<p>Tout dépend de l'implantation de l'installation dans le parc.</p>	<p>Tout dépend de l'implantation de l'installation dans le parc.</p>	<p><b>ÉCHEC</b></p>
<p><b>Centre communautaire du quartier est</b></p>  <p>2,4 ha (RJM : 0,4 ha; terrains municipaux : 2,0 ha)</p>	<p>Uniquement pour agrandir ou remplacer le bâtiment existant (qui n'appartient pas à la Ville)</p>	<p>Non. Toutefois, le centre est visible depuis l'autoroute.</p>	<p>Non. Les propriétés voisines sont des maisons unifamiliales.</p>	<p><b>ÉCHEC</b></p>
<p><b>Terrain Duffy</b></p>  <p>0,6 ha</p>	<p>Non. Le site n'est pas adapté à l'aménagement d'un centre aquatique intérieur servant la Ville, puisque le terrain de stationnement, le débarcadère et la zone de circulation seraient à eux seuls nettement supérieurs à une superficie de 0,6 hectare ou 1,5 acre (150 places).</p>	<p>Non. Le terrain donne sur des routes collectrices.</p>	<p>Non. Les propriétés voisines sont des maisons unifamiliales.</p>	<p><b>ÉCHEC</b></p>

Lieux/sites	Superficie foncière suffisante disponible	Façade donnant sur des artères ou des autoroutes	Vocations foncières voisines compatibles	Succès/échec
<p><b>Repaire Jeunesse de Moncton</b></p>  <p>2,1 ha (RJM : 0,4 ha; parc de la Ville : 1,7 ha)</p>	Non	Non	Non. Les propriétés voisines sont des maisons unifamiliales.	ÉCHEC
<p><b>YMCA Moncton-Nord</b></p>  <p>2,9 ha</p>	Non. Le lieu ne répondrait pas aux besoins en stationnement.	Oui	Oui	ÉCHEC
<p><b>YMCA Vaughan Harvey</b></p>  <p>2,4 ha</p>	Non. Le lieu ne serait viable que s'il remplaçait l'installation existante (qui n'appartient pas à la Ville). Il n'est pas nécessaire de remplacer cette installation pour l'instant.	Oui	Oui	ÉCHEC

Lieux/sites	Superficie foncière suffisante disponible	Façade donnant sur des artères ou des autoroutes	Vocations foncières voisines compatibles	Succès/échec
<p><b>École Claudette-Bradshaw</b></p>  <p>12 ha</p>	Oui	Oui	Oui	SUCCÈS
<p><b>Université de Moncton</b></p>  <p>1,9 ha</p>	Oui	Potentiellement, si l'installation donne sur l'avenue Morton.	Oui	SUCCÈS

## 9.2 L'évaluation des sites de la liste abrégée

Dans la foulée du processus de sélection, nous avons dressé la liste abrégée de quatre sites pour mieux les évaluer.

Site 1 : Centre Superior Propane



Site 3 : École Claudette-Bradshaw



Site 2 : Colisée de Moncton



Site 4 : Université de Moncton



Nous avons évalué ces sites en appliquant plusieurs critères d'évaluation. Le lecteur trouvera dans le tableau ci-après les critères appliqués et les résultats de l'évaluation.

La méthode utilisée pour définir les sites privilégiés a un caractère qualitatif, compte tenu de l'information disponible au moment de rédiger ce rapport. On ne peut pas recommander de faire appel à un système de notation chiffré puisqu'une évaluation approfondie des sites de ce type oblige à consulter de l'information qu'il n'est pas facile d'obtenir dans bien des cas.

Pièce 30 : La matrice d'évaluation des sites

Catégories d'évaluation	Site 1 : Centre Superior Propane	Site 2 : Colisée de Moncton	Site 3 : École Claudette-Bradshaw	Site 4 : Université de Moncton
Propriétaire	Ville de Moncton	Ville de Moncton	District scolaire francophone Sud (DSF-S)	Université de Moncton
Vocation du site existant	Installation récréative (aréna de quatre patinoires), stationnement et terrains en extérieur	Installation récréative (une patinoire et un complexe d'exposition) et stationnement	Espace vert	Activités institutionnelles
Vocation des terrains voisins	Industrie légère	Industrie légère essentiellement. Zone résidentielle regroupant un certain nombre de maisons individuelles.	Aménagement résidentiel de banlieue	Activités institutionnelles
Configuration du site	Satisfaisante, mais non idéale en raison des infrastructures sportives existantes	Très satisfaisante	Excellente : elle permet d'établir un plan directeur complet pour la synergie dans l'aménagement des terrains.	Satisfaisante; toutefois, le site est entravé par les travaux d'aménagement et le réseau routier existants.
Visibilité et sécurité du site	Très satisfaisantes	Satisfaisantes	Le site pourrait être bien adapté : tout dépend de l'implantation de l'installation récréative par rapport à l'école.	Satisfaisantes : à la condition que le site soit visible à partir de l'avenue Morton

Catégories d'évaluation	Site 1 : Centre Superior Propane	Site 2 : Colisée de Moncton	Site 3 : École Claudette-Bradshaw	Site 4 : Université de Moncton
Proximité des autres installations récréatives ou appartenant à la municipalité	Installation récréative municipale existante attenante	Installation récréative municipale existante attenante	Non	Installation récréative universitaire existante attenante
Facilité d'accès grâce aux transports en commun et au transport actif (d'après les circuits d'autobus et cyclables existants)	Passable – viabilisation grâce au circuit d'autobus (il faut marcher cinq minutes) et au sentier polyvalent à surface minéralisée	Très satisfaisante – viabilisation grâce aux circuits d'autobus et cyclables	Très satisfaisante – viabilisation grâce au circuit d'autobus et à la voie cyclable réservée	Potentiel satisfaisant – viabilisation grâce au circuit d'autobus. À l'heure actuelle, il n'y a pas de circuit cyclable sur l'avenue Morton.
Facilité de l'accès des véhicules	Très satisfaisante	Très satisfaisante	Très satisfaisante	Très satisfaisante
Nombre suffisant de places de stationnement sur le site	Improbable si on ne modifie pas les terrains sportifs existants – il faudrait mener une évaluation détaillée.	Probable – il faudrait mener une évaluation détaillée.	On ne le sait pas pour l'instant.	On ne le sait pas pour l'instant.
Potentiel de retombées économiques positives et de synergies	Important	Important	Très limité	Assez important



Le résultat de cette évaluation permet de cerner à notre avis deux grands sites candidats : le Colisée de Moncton et le campus de l'Université de Moncton, pour remplacer la piscine existante du CEPS. À notre avis, les deux autres sites comportent des limites, dans l'ensemble, quant à leur adaptabilité à long terme pour l'aménagement d'une installation aquatique intérieure. Le site du Centre Superior Propane réunit déjà d'importants aménagements récréatifs, et pour ajouter une installation aquatique, il faudrait enlever ou réinstaller une partie des infrastructures sportives aménagées en extérieur. Le site de l'École Claudette-Bradshaw est viable et pourrait, dans le cadre d'un partenariat, constituer une option envisageable, qui est toutefois secondaire par rapport aux principaux sites candidats puisque cette école ne répond pas aux besoins ni à la recommandation d'une installation aquatique intérieure à aménager dans le secteur nord-ouest de la Ville.

Selon notre évaluation, il n'existe pas de bâtiments ni de sites qui permettraient vraisemblablement, dans le nord-ouest de la Ville, d'implanter une installation aquatique intérieure, ce qui ne veut toutefois pas dire que l'installation devrait être aménagée uniquement sur un site existant et défini. Les recommandations du Plan directeur des loisirs restent très pertinentes : on recommande d'aménager une installation aquatique dans un centre récréatif polyvalent. Par conséquent, il serait préférable que cette installation soit un établissement aménagé dans le nord-ouest de la Ville.

### 9.3 Les options recommandées

L'évaluation des sites ci-dessus a été menée d'après l'inventaire des installations foncières et récréatives existantes qui appartiennent à la Ville et qui constituent des options pour l'aménagement de nouvelles installations. Il va de soi qu'on peut se prévaloir de l'option qui prévoit l'aménagement d'un nouveau centre récréatif polyvalent permettant de regrouper toutes sortes d'activités et de programmes. Voici les options recommandées pour l'aménagement d'installations aquatiques intérieures à Moncton :

1. **Construire un nouveau centre récréatif régional polyvalent** – l'aménagement d'une installation aquatique qui ferait partie d'un nouveau centre récréatif régional polyvalent constitue l'option privilégiée.
2. **Nouer un partenariat avec l'Université de Moncton pour aménager la nouvelle installation remplaçant la piscine du CEPS** – que la Ville décide ou non de construire une nouvelle installation aquatique, il est important de nouer un partenariat formel avec l'Université pour l'aménagement et l'exploitation de la nouvelle piscine du CEPS. Ce partenariat est impératif, puisqu'une nouvelle installation du CEPS remplacerait la piscine existante.

Puisque les besoins en installations aquatiques continuent d'augmenter à long terme, le partenariat avec l'Université de Moncton dans l'aménagement de la nouvelle installation du CEPS constituera une approche importante pour bien répondre à la demande projetée. Il s'agit d'une occasion en partie créée par la vétusté de la piscine du CEPS et par la possibilité liée aux Jeux du Canada en 2029. Nous recommandons de poursuivre dans ce projet les discussions sur le partenariat, qui seront menées par l'Université. Dans le même temps, la Ville devrait se pencher attentivement sur le projet d'installation aquatique communautaire dans le nord-ouest.

3. **Construire une annexe du Colisée de Moncton** – on pourrait considérer qu'il s'agit d'une solution de rechange pour l'aménagement d'une installation aquatique qui ferait partie d'un nouveau centre récréatif polyvalent.

## 10 L'OPTION PRIVILÉGIÉE ET LE CALCUL DES COÛTS

### 10.1 Le Centre récréatif régional polyvalent

L'aménagement d'un véritable centre récréatif régional polyvalent, qui comprendrait une installation aquatique, un complexe sportif et d'autres infrastructures complémentaires, constitue l'option privilégiée pour la construction d'une installation aquatique intérieure à Moncton. En tenant compte des programmes aquatiques proposés et associés à l'installation de remplacement du CEPS (50 mètres et 8 couloirs) et à celle du Complexe récréatif de Riverview (25 mètres et 10 couloirs), toutes deux conçues pour permettre d'organiser des compétitions, **il faudrait construire l'installation aquatique aménagée par la Ville pour les activités communautaires**, en priorisant tous les intérêts à servir : programmation et loisirs en général, natation en longueur et installation offrant un certain degré d'adaptation à la compétition (entraînement). Il s'agit d'une installation qui serait probablement constituée d'un bassin de 25 mètres et de 8 couloirs, d'un bassin secondaire plus modeste servant de piscine dont l'eau serait plus chaude pour les loisirs en général, ainsi que d'une baignoire à hydromassage ou d'autres commodités adaptées. Ce type d'installation à vocation de loisirs assurerait l'appoint des autres piscines proposées et pourrait faire partie d'un centre récréatif polyvalent.

Au moment d'écrire ces lignes, nous avons établi que l'envergure des travaux d'aménagement devrait dépasser le strict minimum et permettre d'atteindre l'objectif qui consiste à maximiser l'utilisation de l'installation. Il faudrait tenir une discussion plus détaillée sur la conception et les coûts de l'installation aux étapes de la planification du nouveau complexe prospectif de piscines.

### 10.2 Le programme de construction préliminaire

Il est recommandé de prévoir les éléments suivants dans ce centre récréatif polyvalent.

- **Installation aquatique**
  - Trois bassins – dont une piscine de 25 mètres et de huit couloirs, une pataugeoire et une baignoire à hydromassage.
  - Possibilité d'inclure des aires de jeux (soit une glissade d'eau, un mur d'escalade, une corde à Tarzan et des jeux d'eau).
  - Bureaux de l'administration de la piscine, sauveteurs et secourisme.
  - Vestiaires et toilettes (en assurant l'équilibre voulu entre la conception de vestiaires universels et l'aménagement de vestiaires traditionnels).
  - Remisage et locaux mécaniques et électriques.
- **Complexe sportif ou gymnase**
  - Gymnase double (ou complexe sportif nettement plus vaste et dont le plancher n'est généralement pas aussi souple que celui d'un gymnase)
  - Remisage et locaux à usage de bureaux
  - Piste de marche surélevée

- **Salles de programme polyvalentes** (envergure, nombre et fonction à déterminer dans les phases de la conception)
- **Locaux à vocation générale**
  - Hall d'entrée et bureaux de l'administration générale
  - Toilettes
  - Postes de garde et salles de mécanique et d'électricité
- **Autres possibilités**
  - prévoir une marge de manœuvre pour les perfectionnements dans la conception et la planification, qui découlent souvent d'une consultation publique bien accueillie pendant le processus de conception et d'une recherche détaillée des pratiques exemplaires à l'échelle nationale.

Il faut noter que le site choisi viendra déterminer la phase suivante des discussions sur ce qui constituera le meilleur ensemble de vocations pour le nouveau centre récréatif polyvalent. Du point de vue de la planification de la faisabilité de ces installations, il est important de reconnaître les vocations « essentielles » de tout le concept étudié – soit, dans ce cas, la zone aquatique et un vaste espace d'activités non aquatiques, qu'il s'agisse d'un gymnase ou d'un complexe sportif, mais aussi de l'éventail des vocations « souhaitables » qui peuvent inspirer le projet. Il s'agit des espaces plus modestes, exclusifs ou non, qui permettent de s'assurer que le bâtiment constitue toute l'année un carrefour communautaire achalandé.

Éléments possibles du programme	Besoins indicatifs en superficie (en pieds carrés)
Installation aquatique	35 000 pieds carrés
Gymnase ou complexe sportif	De 20 000 à 40 000 pieds carrés (selon qu'il s'agit d'un gymnase ou d'un complexe sportif)
Salles de programmes polyvalentes	5 000 pieds carrés
Locaux à vocation générale	5 000 pieds carrés
<b>Autres possibilités</b>	<b>Affectation de la superficie : de 10 000 à 15 000 pieds carrés</b>
<b>Total</b>	<b>De 65 000 à 100 000 pieds carrés</b>

### 10.3 Le lieu recommandé

Il est recommandé d'aménager ce centre récréatif polyvalent dans le secteur nord-ouest de la Ville. D'après un tour d'horizon initial des propriétés appartenant à la municipalité dans le nord-ouest, nous n'avons pas recensé de propriété qui se prêterait à cet aménagement. C'est pourquoi la Ville devra trouver et acheter un site adapté dans un lieu de choix pour aménager cette installation. Une propriété de la superficie voulue s'étendrait sur 10 à 15 hectares et pourrait obliger la Ville à assembler des terrains.

## 10.4 L'échelle probable des dépenses en immobilisations

Tant que le concept et le lieu n'auront pas été déterminés et que l'ensemble du programme de l'espace fonctionnel n'aura pas été mis au point (dont la possibilité d'aménager l'installation dans le cadre d'un plus vaste complexe récréatif), il n'est pas possible de mesurer exactement l'ensemble des dépenses en immobilisations. Au moment voulu pour se pencher sur ce projet de la Ville de Moncton, nous recommandons d'entamer la planification par un tour d'horizon à jour des projets réalisés récemment afin de connaître les moyens grâce auxquels d'autres municipalités ont mis en équilibre la hausse des coûts de construction et la réalisation du programme d'espace fonctionnel voulu.

Nous reproduisons ci-après, pour consultation, certains exemples pertinents de dépenses d'immobilisations consacrées à des centres récréatifs polyvalents. Il faut noter que dans tous les cas, il s'agit des **COÛTS GLOBAUX DES PROJETS**, en tenant compte des coûts de construction (essentiels), de tous les coûts accessoires et des coûts d'aménagement liés au site. Dans le cas des projets qui se situent dans la phase de l'étude, ces coûts prévoient une somme qui représente 25 % des dépenses en immobilisations pour parer à diverses éventualités et pour enrayer les risques inhérents aux projets partiellement conçus. À mesure que les travaux de conception avancent, on connaît mieux les coûts et on peut réduire les imprévus.

Nous supposons que les frais d'acquisition du terrain (le cas échéant) ne font pas partie de ces coûts.

*Pièce 31 : Les exemples pertinents de dépenses en immobilisations – indexées en 2023*

Projets	Superficie en pieds carrés	Estimation originelle	Indexation	Estimation T1 2023	\$/pi <sup>2</sup>
Complexe récréatif de Riverview	60 150 pi <sup>2</sup>		Sans objet	45 700 000 \$	759,77 \$
Installation aquatique de la région de Fredericton (étude de faisabilité de 2020)	61 505 pi <sup>2</sup>	38 490 471 \$	Travail de calcul des coûts à jour en cours au moment d'écrire ces lignes		
Centre aquatique de Summerland en Colombie-Britannique	34 811 pi <sup>2</sup>	39 922 378 \$	Sans objet	39 922 378 \$	1 146,83 \$
Centre aquatique du sud de l'Okanagan (étude de faisabilité de 2022)	61 280 pi <sup>2</sup>	54 438 759 \$	3,7 %	56 443 948 \$	921,08 \$
Centre récréatif de comté de Kings (étude de faisabilité de 2022)	74 637 pi <sup>2</sup>	58 289 625 \$	1,5 %	59 144 179 \$	792,42 \$
<b>Moyenne</b>					<b>905,03 \$</b>

Source : Sierra; indexation selon Statistique Canada. Tableau 18-10-0135-01 : Indices des prix de la construction de bâtiments, selon le type d'immeuble ([https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810013501&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810013501&request_locale=fr)).

Les projets notés ci-dessus varient dans leur envergure et selon les constituantes du programme de construction, qui expliquent, dans une certaine mesure, l'ensemble du total estimatif et des coûts par pied carré. Nous donnons ci-après les détails de chaque projet, par souci de clarté.

Le **Complexe récréatif de Riverview** devrait comprendre un complexe sportif, une piste de course surélevée, une installation aquatique avec une piscine de 10 couloirs de 25 mètres (par rapport à la piscine de 8 couloirs auparavant indiquée dans l'avant-projet) et une piscine ludique, une salle polyvalente, des locaux pour l'administration générale, ainsi qu'une salle de musculation et d'entraînement cardiovasculaire. Il faut noter que les travaux de conception, achevés en novembre 2022, ont permis de calculer l'ensemble des dépenses en immobilisations : pour les besoins de ce rapport et pour tenir compte du fait que la piscine prévue à l'origine a été agrandie et comprend désormais 10 couloirs, nous avons utilisé la fourchette supérieure de l'ensemble des coûts dans l'analyse ci-dessus. L'avant-projet du bâtiment était plus vaste dans les précédentes évaluations de la faisabilité – soit de l'ordre de 70 000 pieds carrés ou plus; la superficie a depuis été réduite dans le cadre du déroulement des travaux de conception.

L'**installation aquatique régionale de Fredericton** est actuellement une installation aquatique qui constitue une annexe de l'aréna à deux patinoires existant (Centre Grant-Harvey). L'installation devrait comprendre une piscine de 10 couloirs de 25 mètres, une piscine ludique de 12 mètres sur 25 et une piscine thérapeutique, en plus des locaux de l'administration générale.

Le **Centre aquatique Summerland** comprend tous les vestiaires et toutes les salles de toilettes nécessaires, la salle mécanique et les autres locaux nécessaires, en plus d'une piscine de six couloirs pour la natation en longueur, d'une piscine ludique, d'un bassin thérapeutique d'eau tiède, d'un centre de remise en forme, de salles récréatives polyvalentes, de salles pour les jeunes et les familles et de bureaux.

Le **Centre aquatique du sud de l'Okanagan** comprend une piscine de 6 couloirs de 25 mètres, une piscine thérapeutique de 3 couloirs et une pataugeoire avec entrée de type plage. Ce centre comprend d'autres locaux, dont un centre de remise en forme, des salles polyvalentes communautaires, des locaux à louer, une zone de garde d'enfants et des locaux pour l'administration générale.

Le **Centre récréatif du comté de Kings** est le fruit d'un programme essentiel de construction d'une installation aquatique constituée d'une piscine de 8 couloirs de 25 mètres, de piscines ludique et thérapeutique, d'un gymnase double avec piste de marche, de 4 salles polyvalentes et de différents locaux auxiliaires et de commodité.

En supposant que l'on construira une installation polyvalente de 65 000 pieds carrés (6 038 mètres carrés) et d'après une fourchette de prix unitaires actuels comprise entre 850 \$ et 950 \$ le pied carré, on obtient une estimation totale de l'ordre de 55 000 000 \$ à 62 000 000 \$ pour les coûts du projet.

Si le projet prévoit un complexe sportif plus vaste, dont la construction revient moins chère en pieds carrés, le coût augmentera, mais non linéairement. Pour les besoins de notre exemple seulement, la superficie supplémentaire de 40 000 pieds carrés (3 716 mètres carrés) à un coût de l'ordre de 500 \$ à 600 \$ le pied carré augmenterait les coûts de 20 000 000 \$ à 24 000 000 \$.

Il convient de signaler que cet ordre de grandeur reste spéculatif tant qu'on n'aura pas étudié plus attentivement les éléments définitifs de la conception du complexe de natation (qui ferait partie d'un bâtiment indépendant ou d'un complexe polyvalent plus vaste).

Nous tenons à préciser que ces coûts sont calculés exclusivement pour permettre de commencer à analyser la relation entre ces vocations communautaires qui sont jugées justifiées et les coûts auxquels elles pourraient donner lieu. La prochaine analyse postérieure à l'étude porte sur la priorisation des besoins, sur une évaluation plus détaillée des options de la conception et sur l'élaboration d'un plan de financement. Ce plan permettra de déterminer les priorités, le modèle de conception ultime et, par conséquent, l'enveloppe des dépenses en immobilisations.

## 10.5 Les considérations opérationnelles

Les municipalités sont traditionnellement les fournisseurs, en dernier recours, des installations qui n'offrent guère de perspective bénéficiaire importante au secteur privé. Le YMCA est un autre organisme fournisseur important, tout autant que le secteur institutionnel (surtout les universités) : les uns et les autres exploitent des piscines à Moncton. Dans ce rapport, nous supposons que la Ville serait propriétaire et exploitant d'une nouvelle installation aquatique intérieure.

### **Le modèle municipal : l'analyse des frais d'exploitation des piscines intérieures**

Lancer une activité qui consiste à aménager et exploiter une piscine, sans égard à tous les partenariats opérationnels, aura des incidences sur la Ville du point de vue de son budget de fonctionnement annuel. L'exploitation des installations aquatiques municipales est presque toujours appelée à être déficitaire. Sur la durée fonctionnelle du bâtiment, les déficits opérationnels peuvent représenter des dépenses importantes dans l'ensemble et sont parfois comparables, du point de vue de la valeur actuelle de ces besoins en subvention projetés, aux dépenses en immobilisations originelles.

Plusieurs facteurs peuvent se répercuter sur l'importance des variations dans les frais d'exploitation des piscines intérieures, par exemple :

1. *Le modèle de dotation* – le personnel de l'installation est généralement syndiqué dans le cadre de différents modèles de dotation des municipalités, dont ceux qui comprennent des centres de coûts restreints, qui ne tiennent compte que des frais du personnel qui se consacre directement à la réalisation des programmes et aux services de gestion des bâtiments et ceux qui comprennent des centres de coûts beaucoup plus importants, par exemple lorsque d'importants secteurs du service des loisirs exercent leurs activités à partir d'un centre récréatif polyvalent.

2. *Vocation exclusive ou polyvalente* – il s'agit de savoir si le bâtiment sera une installation plus modeste, plus ancienne et dotée d'une seule vocation (comme une piscine traditionnelle) ou une installation plus moderne et plus vaste, réunissant différents programmes.
3. *Ensemble des commodités* – plus les infrastructures et les services aquatiques sont vastes, plus les coûts et les recettes peuvent augmenter.

Du point de vue des recettes, la variation dans la taille du marché et la présence d'autres établissements dans la région ont des incidences sur les recettes annuelles. Il y a aussi un lien direct entre la part de marché, la qualité des installations et l'utilisation qui en est faite (mesurée en visites-personnes par an).

### **Vue d'ensemble opérationnelle à titre d'exemple**

Le modèle opérationnel suivant se veut un exemple de l'envergure générale des opérations à laquelle on pourrait s'attendre dans une installation aquatique à Moncton.

Les modèles opérationnels types pour les installations nouvelles se fondent sur un programme opérationnel pour chacun des espaces productifs de recettes. Si on devait aménager à Moncton un nouveau centre récréatif polyvalent, les espaces productifs de recettes seraient l'installation aquatique, le gymnase et les locaux polyvalents.

### **Vue d'ensemble de l'utilisation et des recettes**

À titre d'exemple, d'après d'autres projets dans lesquels la planification opérationnelle se situe à un stade plus avancé, le programme opérationnel de l'installation pourrait éventuellement prévoir un horaire de 16 heures par jour et de sept jours sur sept et une moindre utilisation dans les trois mois de l'été (de juin à août), ainsi que la fermeture de la piscine pendant deux semaines de l'année civile pour les besoins de l'entretien planifié.

D'après notre expérience de l'utilisation prévue des centres aquatiques dans différents marchés géographiques et des installations de différentes tailles, l'utilisation estimative ci-après correspond au rendement financier d'un nouveau centre récréatif régional à Moncton. Cette estimation correspond à un modèle essentiellement communautaire, dont la programmation et le bain libre sont les grandes priorités, après les locations à l'heure.



*Pièce 32 : L'utilisation typique d'après un calendrier vraisemblable*

Utilisation	Nombre d'heures par an	Estimation des personnes par heure	Visites-personnes par an
Locations à l'heure	1 544 heures	12 personnes	18 528 visites
Bain libre – couloirs	920 heures	12 personnes	11 040 visites
Bain libre/nage libre	710 heures	20 personnes	14 200 visites
Cours – natation en longueur	630 heures	10 personnes	6 300 visites
Cours – natation récréative	840 heures	20 personnes	16 800 visites
Programme – aquaforme	336 heures	12 personnes	4 027 visites
<b>Total</b>	<b>4 980 heures</b>		<b>70 895 visites</b>

Les recettes dépendent généralement des frais comptés pour l'utilisation du programme et qui devraient correspondre à un prix comparable aux autres piscines intérieures de la catégorie A dans le secteur des trois collectivités (tout en tenant également compte des cibles dans la récupération des coûts). Le sommaire de la programmation ci-dessus est entièrement illustratif à cette étape.

Le nombre total d'heures correspond à une installation qui fonctionne à un rythme assez ambitieux du point de vue des heures d'ouverture : plusieurs installations ont réduit leurs horaires du dimanche et écourté les heures d'ouverture le soir pendant plusieurs jours de la semaine. Toujours est-il que l'objectif devrait consister à veiller à ce que l'installation soit le plus accessible possible et réponde à la demande qui existe et ne cesse d'augmenter.

Nous précisons aussi que la capacité d'exploitation d'un complexe de natation dépend en fait de la disponibilité des sauveteurs. La pandémie a eu pour effet de réduire, dans l'ensemble, l'offre de jeunes accrédités comme il se doit, et dans de nombreuses collectivités, on tâche de financer les programmes de leadership aquatique qui mènent au brevet de sauveteur national. La disponibilité du personnel compétent a une incidence sur les frais d'exploitation et sur le potentiel de recettes.

### Vue d'ensemble des dépenses directes et indirectes

Le personnel de l'installation est à lui seul le poste de frais le plus important. Puisqu'il s'agit d'un nouveau service, nous croyons qu'on dispose d'une certaine marge de manœuvre dans l'organisation du modèle de dotation de ce bâtiment.

L'exemple ci-après constitue un modèle de dotation comparable, comme l'envisage Moncton. Ce modèle comprend :

- le directeur général;
- le coordonnateur des programmes aquatiques;
- l'adjoint administratif;
- le personnel de l'entretien et de l'exploitation;

- le personnel de la réception et de l'inscription;
- les sauveteurs et les animateurs de cours;
- le superviseur des sauveteurs;
- les instructeurs de la remise en forme (dans le cadre de contrats);
- le coordonnateur des loisirs.

Les frais du personnel de la réception et de l'entretien sont calculés d'après un horaire opérationnel de 112 heures par semaine.

Les propriétaires et les exploitants des piscines municipales de la catégorie A doivent respecter les exigences précisées dans les règlements d'application du gouvernement provincial. Ces normes réglementaires (cf. ci-après les exemples à l'échelle nationale et d'autres exemples à l'échelle provinciale) auront une incidence sur les dépenses de l'installation, ainsi que sur les autres tâches et coûts non indiqués ci-après, lorsqu'il faut s'assurer que la piscine peut être exploitée comme prévu.

- Dans les frais du personnel de sauvetage, il faut supposer qu'au moins deux sauveteurs seront présents pendant toutes les heures d'ouverture, en plus du superviseur, par exemple (si le nombre de baigneurs est supérieur à 40 au même moment).
- Les analyses appropriées se déroulent toutes les deux heures, à l'ouverture, à la fermeture et pendant le fonctionnement de l'installation; il s'agit entre autres des analyses liées à la clarté de l'eau, à l'équilibre du pH et aux résidus de chlore et de brome, entre autres.
- Examen annuel des procédures par le personnel compétent qui participe à l'entreposage, à l'utilisation ou à la manutention des produits chimiques, en plus de la formation et de l'examen dans le domaine de la santé et de la sécurité en général, ainsi que de la certification et de la recertification des sauveteurs, entre autres
- Trousses de secourisme et matériel d'urgence disponibles sur les lieux et en bon état de fonctionnement
- Homologation des infrastructures aquatiques (par exemple les glissades d'eau et les murs d'escalade)
- Il faut maintenir à au moins 200 lux le niveau de l'éclairage des piscines intérieures et extérieures sur toute la surface de l'eau et sur toute la terrasse pendant toutes les heures d'ouverture.
- Chaque jour, on filtre, désinfecte et fait recirculer un volume d'eau correspondant à au moins quatre fois la capacité de la piscine.
- Il faut tenir compte des limites d'occupation, qui sont calculées d'après la superficie de la surface de l'eau et la profondeur de l'eau.

Le tableau pro forma ci-après constitue, pour la région de l'Atlantique, un exemple qui permet de démontrer l'ensemble des coûts et des recettes envisageables. Il

faudra, au moment voulu, établir le relevé pro forma de Moncton en fonction de l'avant-projet, de l'échelle estimative du bâtiment et de l'ensemble de ses vocations. L'exemple ci-après comprend à la fois le complexe aquatique et le gymnase, qui constituent les vocations essentielles du bâtiment.

Poste	Type de salaire	Taux horaire moyen	Heures	Total	AE/RPC/ Avantages sociaux/ Régimes de retraite (18 %)
Directeur général	Traitement salarial			85 000 \$	15 300 \$
Adjoint administratif (niveau 4)	Taux horaire	26,24 \$	1 875	49 195 \$	8 855 \$
Entretien et exploitation (niveau 2)	Taux horaire	21,56 \$	2 750	59 287 \$	10 672 \$
Nettoyage général (qui fait partie des fonctions du sauveteur)	Taux horaire			-	
Coordonnateur des programmes aquatiques (niveau 4)	Taux horaire	26,24 \$	1 875	49 195 \$	8 855 \$
Réception/inscription (1,5 membre du personnel)	Taux horaire	26,24 \$	4 950	129 874 \$	23 377 \$
Sauveteur (niveau 1)	Taux horaire	19,54 \$	10 320	201 661 \$	36 299 \$
Instructeurs de remise en forme (niveau 2)	Taux horaire	21,56 \$	710	15 307 \$	2 755 \$
Superviseur des sauveteurs (niveau 2)	Taux horaire	21,56 \$	1 875	40 423 \$	7 276 \$
Coordonnateur des loisirs (gymnase) [niveau 4]	Taux horaire	26,24 \$	1 875	49 195 \$	8 855 \$
<b>TOTAL</b>				<b>679 138 \$</b>	<b>122 245 \$</b>

Les dépenses annuelles tiennent également compte des honoraires de gestion d'un tiers (en pourcentage et recettes), à verser à l'exploitant, dans l'éventualité où les opérations devaient être gérées hors de la structure-cadre de la Ville. Ces honoraires seraient également comptabilisés dans la pratique dans le cadre des frais généraux si l'installation était exploitée dans un partenariat.

Les frais des services publics varieraient considérablement, selon que l'installation est aménagée sous la forme d'une annexe d'une installation existante (comme le Colisée de Moncton), dans laquelle on peut réaliser des économies sur l'échange thermique ou dans un nouveau centre récréatif polyvalent bâti.

### Le rendement institutionnel à titre d'exemple

Le tableau suivant se veut un exemple du rendement opérationnel potentiel d'une nouvelle installation aquatique dont la Ville serait propriétaire et exploitante. Les détails des résultats opérationnels indicatifs donnent lieu à un déficit annuel de l'ordre de 650 000 \$. À nouveau, il s'agit d'un exemple générique, qu'il faudrait faire concorder avec les centres de coûts comparables d'un bâtiment de Moncton et avec la mesure dans laquelle les frais généraux s'appliquent dans la comptabilité de cette installation.

Le déficit pourrait donc varier par rapport à l'exemple reproduit dans ces pages. Il faudrait mener une analyse plus fouillée du modèle opérationnel privilégié de la Ville si cette dernière décidait de mettre en œuvre ce projet.

*Pièce 33 : Le rendement opérationnel indicatif*

Note : En supposant que les opérations sont normalisées dès la première année

	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
<b>Taux d'indexation – 3 % par an</b>	<b>100%</b>	<b>1,03</b>	<b>1,03</b>	<b>1,03</b>	<b>1,03</b>
<b>Recettes</b>					
Bain libre/natation libre	146260 \$	150648 \$	155 167 \$	159 822 \$	164 617 \$
Cours de natation	56 622 \$	58 321 \$	60 071 \$	61 873 \$	63 729 \$
Abonnements	56 750 \$	58 453 \$	60 206 \$	62 012 \$	63 873 \$
Locations de piscines	256 500 \$	264 195 \$	272 121 \$	280 284 \$	288 693 \$
Location d'armoires vestiaires	5 000 \$	5 150 \$	5 305 \$	5 464 \$	5 628 \$
Machines distributrices	10 000 \$	10 300 \$	10 609 \$	10 927 \$	11 255 \$
Locations de salles	47 520 \$	48 946 \$	50 414 \$	51 926 \$	53 484 \$
Programmation	64 800 \$	66 744 \$	68 746 \$	70 809 \$	72 933 \$
Locations de gymnases – public	43 200 \$	44 496 \$	45 831 \$	47 206 \$	48 622 \$
Locations de gymnases – groupes d'utilisateurs	40 000 \$	41 200 \$	42 436 \$	43 709 \$	45 020 \$
Locations de cuisines	9 600 \$	9 888 \$	10 185 \$	10 490 \$	10 805 \$
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>736 252 \$</b>	<b>758 340 \$</b>	<b>781 090 \$</b>	<b>804 523 \$</b>	<b>828 658 \$</b>
<b>Frais</b>					
Salaires	(679 138 \$)	(699 512 \$)	(720 497 \$)	(742 112 \$)	(764 375 \$)
Avantages sociaux	(122 245 \$)	(125 912 \$)	(129 689 \$)	(133 580 \$)	(137 588 \$)
Administration des exploitants indépendants	(73 625 \$)	(75 834 \$)	(78 109 \$)	(80 452 \$)	(82 866 \$)
Services publics	(355 624 \$)	(366 292 \$)	(377 281 \$)	(388 599 \$)	(400 257 \$)
Réparation et entretien	(20 000 \$)	(20 600 \$)	(21 218 \$)	(21 855 \$)	(22 510 \$)
Assurance	(30 000 \$)	(30 900 \$)	(31 827 \$)	(32 782 \$)	(33 765 \$)
Déneigement et ramassage des déchets	(15 000 \$)	(15 450 \$)	(15 914 \$)	(16 391 \$)	(16 883 \$)
Fournitures, matériaux et services	(86 500 \$)	(89 095 \$)	(91 768 \$)	(94 521 \$)	(97 357 \$)
Publicité	(10 000 \$)	(10 300 \$)	(10 609 \$)	(10 927 \$)	(11 255 \$)
<b>TOTAL DES FRAIS</b>	<b>(1 392 131 \$)</b>	<b>(1 433 895 \$)</b>	<b>(1 476 912 \$)</b>	<b>(1 521 219 \$)</b>	<b>(1 566 856 \$)</b>
<b>Résultat opérationnel net</b>	<b>(655 879 \$)</b>	<b>(675 555 \$)</b>	<b>(695 822 \$)</b>	<b>(716 696 \$)</b>	<b>(738 197 \$)</b>

Nous donnons des exemples pertinents de déficits opérationnels de piscines intérieures pour dresser un portrait vraisemblable des recettes et des coûts annuels lorsque la piscine est entièrement opérationnelle. Les trois premiers exemples d'installations reproduits ci-après portent sur des centres aquatiques qui font partie d'installations récréatives polyvalentes, dotées de gymnases, d'infrastructures de remise en forme et de locaux polyvalents, entre autres. Les coûts récupérés dans ces installations sont généralement de l'ordre de 50 %. Les données suivantes sont puisées dans des sources d'informations publiques depuis un certain nombre d'années, afin de faire abstraction des années de pandémie, qui ont faussé l'exactitude du rendement financier à long terme.

Pièce 34 : Exemples de déficits opérationnels dans les installations aquatiques

Installations	Recettes	Dépenses	Résultat opérationnel net	Part de récupération des coûts
Complexe récréatif de Riverview, Riverview (Nouveau-Brunswick) [estimation pour la nouvelle installation]	1 145 070 \$	(2 220 453 \$)	(1 075 383 \$)	51 %
Centre aquatique régional, Fredericton (Nouveau-Brunswick) [estimation pour la nouvelle installation]	818 440 \$	(1 562 421 \$)	(743 982 \$)	52 %
Centre aquatique de Saint John, Saint John (Nouveau-Brunswick) [piscine de 50 mètres, 2021]	1 545 000 \$	(2 358 000 \$)	(813 000 \$)	66 %
Centre aquatique du parc de l'Artillerie, Kingston (Ontario) [2018]	825 700 \$	(1 406 214 \$)	(580 514 \$)	58 %
Centre de loisirs, Whitchurch-Stouffville (Ontario) [2019]	1 729 100 \$	(2 616 485 \$)	(887 385 \$)	66 %

## 11 LA STRATÉGIE POUR UNE INSTALLATION AQUATIQUE EXTÉRIEURE

### 11.1 Les normes d'aménagement d'après la population

S'agissant des piscines extérieures, les normes d'aménagement varient spectaculairement entre les municipalités. Par exemple, les petites municipalités rurales qui assurent ce service comptabilisent un niveau d'aménagement supérieur en raison de leur population plus modeste (soit une piscine extérieure par tranche de 5 000 résidents). Les grandes villes comme Ottawa et Mississauga ont une norme d'aménagement nettement moindre pour les piscines extérieures (de l'ordre d'une piscine extérieure par tranche de 100 000 à 120 000 résidents), et les installations sont aménagées à l'échelle de la collectivité (pour différents quartiers).

Dans le territoire de la ville de Moncton, la piscine extérieure du parc du Centenaire est considérée comme une installation régionale, alors que la piscine extérieure du quartier est assurée un niveau de service dans l'ensemble de la collectivité, à l'intention des populations du sud et de l'est de la Ville. Dans le Plan directeur des loisirs, on recommande une norme d'une piscine extérieure par tranche de 25 000 résidents, ce qui constitue une norme satisfaisante pour une ville de la taille de Moncton.

Puisqu'il y a deux piscines extérieures dans le calcul de l'offre existante et en faisant appel à la norme cible d'aménagement indiquée dans le Plan directeur des loisirs, il y a actuellement un déficit de 1,18 piscine à Moncton. Si on n'aménage pas de nouvelles piscines extérieures à court ou à long terme, ce déficit continuera d'augmenter, pour atteindre presque 2,0 piscines en 2031.

*Pièce 35 : L'estimation des besoins en piscines extérieures sur tout le territoire de la ville jusqu'en 2046*

Installations aquatiques extérieures	2021	2026	2031	2036	2041	2046
Population de l'ensemble de la ville	79 470	90 900	99 100	106 100	111 200	116 200
Norme cible	1/25 000 habitants					
Besoins de l'ensemble de la ville	3,18	3,64	3,96	4,24	4,45	4,65
Offre existante	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(1,18)</b>	<b>(1,64)</b>	<b>(1,96)</b>	<b>(2,24)</b>	<b>(2,45)</b>	<b>(2,65)</b>

En tenant compte des piscines extérieures des trois collectivités et en appliquant la norme cible d'aménagement indiquée dans le Plan directeur des loisirs, le déficit existant de 1,13 piscine augmentera pour s'établir à plus de 2,0 piscines en 2031.

*Pièce 36 : L'estimation des besoins en piscines extérieures dans les trois collectivités jusqu'en 2046*

Aquatiques extérieures	2021	2026	2031	2036	2041	2046
Population des trois collectivités	128 168	146 602	159 827	171 116	179 342	187 406
Norme cible	1/25 000 habitants					
Besoins des trois collectivités	5,13	5,86	6,39	6,84	7,17	7,50
Offre existante	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(1,13)</b>	<b>(1,86)</b>	<b>(2,39)</b>	<b>(2,84)</b>	<b>(3,17)</b>	<b>(3,50)</b>

### Les aires de jeux d'eau

Le terme « aire de jeux d'eau » peut s'entendre de nombreuses notions différentes, soit aussi bien les très modestes installations de quartier réunissant seulement quelques jets d'eau activés par les utilisateurs, que les installations qui sont des destinations pour différentes collectivités et qui réunissent différents éléments sous forme de jeux et de jets d'eau, activés par les utilisateurs.

À Moncton, les aires de jeux d'eau sont aménagées à l'échelle plus locale des quartiers et ne sont pas considérées comme des installations régionales. Les normes reproduites ci-après sont établies en populations : elles ne tiennent compte que de la population de la Ville. D'après une norme cible d'une aire de jeux d'eau par tranche de 4 000 habitants, la Ville comptabilise aujourd'hui un léger excédent; toutefois, compte tenu de la croissance de la population projetée jusqu'en 2031, cet excédent se transforme en déficit de presque 4,0 aires de jeux d'eau.

*Pièce 37 : L'estimation des besoins en aires de jeux d'eau dans toute la ville jusqu'en 2046*

Les aires de jeux d'eau	2021	2026	2031	2036	2041	2046
Population de l'ensemble de la ville	79 470	90 900	99 100	106 100	111 200	116 200
Norme cible	1/4 000 habitants					
Besoins de l'ensemble de la ville	19,87	22,73	24,78	26,53	27,80	29,05
Offre existante	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>1,13</b>	<b>(1,73)</b>	<b>(3,78)</b>	<b>(5,53)</b>	<b>(6,80)</b>	<b>(8,05)</b>

La norme de Moncton tient compte des installations locales aménagées à l'échelle des quartiers, sans nécessairement se prêter à la comparaison avec les normes professionnelles, quelles qu'elles soient.

### 11.2 La demande observée

D'après les données fournies par la Ville, la piscine extérieure du parc du Centenaire est une installation très achalandée : le nombre de visites-personnes s'est chiffré à près de 30 000 en 2022, pendant la saison d'ouverture en juillet et en août. Dans

certaines journées de la saison estivale 2022, il y a eu plus de 1 200 visites-personnes. Ce chiffre est nettement supérieur à celui de la piscine du quartier est, qui a une grande capacité, mais qui est relativement peu utilisée, puisqu'il n'y a eu au total que 10 000 visites-personnes environ en 2022. Le plus grand nombre de visites-personnes comptabilisé dans la même journée durant la saison estivale 2022 à la piscine extérieure du quartier est s'est établi à 351 visites-personnes.

En fonction du nombre de visites-personnes de la piscine extérieure du parc du Centenaire, il s'agit d'un chiffre considérable, et cette installation aquatique est très importante à Moncton et dans la région.

### 11.3 La synthèse des besoins et des options

Du point de vue des installations aquatiques extérieures, la Ville s'est engagée à offrir à ses résidents, dans un souci d'équité, des piscines et des aires de jeux d'eau extérieures. Il est donc évident qu'il faut donner suite d'une manière ou d'une autre aux recommandations du Plan directeur des loisirs se rapportant aux piscines et aux aires de jeux d'eau extérieures, essentiellement :

- en travaillant de concert avec un centre communautaire du nord-ouest de la Ville pour aménager une piscine extérieure adaptée à la taille de la collectivité et que le centre communautaire pourrait exploiter (mesure n° 16);
- en se penchant sur les occasions de mettre en œuvre une aire de jeux d'eau dans le cadre de l'aménagement d'un futur parc communautaire dans le nord-ouest de la Ville (mesure n° 17).

### 11.4 L'analyse des options pour les installations aquatiques extérieures

L'importance des piscines extérieures à Moncton est évidente, d'après les données sur la demande existante recueillies auprès de la Ville. Après avoir récemment reconstruit la piscine extérieure du parc du Centenaire (dans un lieu différent) et rénové la piscine extérieure du quartier est, la Ville prévoit de continuer d'offrir aux résidents un service saisonnier dans les deux cas. Dans toutes les nouvelles piscines extérieures, il faudrait appliquer les principes des pratiques exemplaires dans la conception, qui ont été repris dans les installations actuelles de la Ville.



Options pour les installations extérieures	Considérations et options
<b>Piscine extérieure seulement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle respecte les conditions de la mesure n° 16 du Plan directeur des loisirs.</li> <li>• Le lieu visé dans le nord-ouest de la ville tiendrait compte des populations mal servies.</li> <li>• Il faudrait en faire une installation à l'échelle de la collectivité; il faudrait toutefois tenir compte de la fonctionnalité d'une installation régionale pour les résidents des secteurs nord et ouest de la Ville et de la RMR.</li> <li>• La facilité de l'accès régional sera une considération importante relative au lieu.</li> <li>• Selon le lieu choisi, il pourrait y avoir éventuellement des synergies avec les installations récréatives existantes, en intérieur et en extérieur.</li> <li>• Importance d'un partenariat approprié pour l'exploitation des installations.</li> </ul>
<b>Aires de jeux d'eau seulement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette aire répond aux conditions de la mesure n° 17.</li> <li>• On a recensé un site dans le nord-ouest de la ville, dans un parc communautaire projeté, ce qui permettrait de répondre aux besoins des populations mal servies.</li> <li>• Les nouvelles aires de jeux d'eau permettraient probablement de servir les quartiers locaux et la collectivité, mais non l'ensemble de la population si elles sont aménagées comme les aires de jeux d'eau existantes sur le territoire de la ville.</li> <li>• Il faudrait tenir compte de l'aménagement d'autres installations récréatives complémentaires dans la typologie des parcs communautaires.</li> <li>• On a l'occasion d'aménager une aire de jeux d'eau qui serait une destination dans l'ensemble de la ville ou de la région (selon sa localisation).</li> <li>• On pourrait envisager de regrouper cette installation avec d'autres infrastructures aquatiques intérieures.</li> </ul>
<b>Combinaison réunissant une piscine et une aire de jeux d'eau extérieures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette combinaison répond aux conditions des mesures nos 16 et 17.</li> <li>• Le lieu visé dans le nord-ouest de la ville permettrait de répondre aux besoins des populations mal servies.</li> <li>• Les considérations relatives au lieu seront importantes pour l'ensemble de la région.</li> <li>• On a l'occasion de regrouper ces installations pour offrir une expérience aquatique en extérieur complète, qui serait une destination dans le secteur nord-ouest de la ville.</li> <li>• Importance d'un partenariat approprié pour l'exploitation de la piscine seulement ou de la piscine et de l'aire de jeux d'eau si elles sont installées au même endroit.</li> </ul>

### 11.5 Le recensement des sites potentiels pour les installations aquatiques extérieures

Comme nous l'avons fait dans l'analyse menée pour les installations aquatiques intérieures à Moncton, nous avons recensé plusieurs sites potentiels pour l'aménagement d'une piscine extérieure. Ces sites se trouvent essentiellement dans le nord-ouest de la ville; nous les avons étudiés en fonction de leurs propriétés (publique ou institutionnelle), en tenant compte des sites déjà dotés d'installations récréatives.



D'après ce qui précède, nous avons sélectionné quatre sites existants, dont nous faisons état dans la pièce ci-après.



Pièce 38 : Les sites potentiels recensés pour la présélection – installations aquatiques extérieures



Il faut signaler que trois des quatre sites indiqués ci-dessus ont été retranchés de l'évaluation des installations aquatiques intérieures parce qu'ils n'avaient pas la superficie suffisante ni l'à-propos voulu pour une installation d'envergure régionale.

Pièce 39 : La matrice de présélection des sites potentiels pour les installations aquatiques extérieures

Lieux et sites	Superficie foncière suffisante disponible	Facilité de l'accès	Vocations des terrains voisins compatibles	Succès/échec
<p><b>Colisée de Moncton</b></p>  <p>17,7 ha</p>	<p>Oui. Toutefois, puisqu'il s'agit d'un carrefour projeté pour l'activité régionale, il ne s'agit sans doute pas d'un site idéal pour une piscine extérieure à l'échelle de la collectivité.</p>	<p>Très satisfaisante : aménagement sur une artère dotée de voies pour les transports en commun et les cyclistes. Beaucoup de places de stationnement.</p>	<p>Certaines maisons unifamiliales jouxtent la propriété : il pourrait y avoir des incidences à cause du bruit.</p>	<p><b>ÉCHEC</b></p>
<p><b>Terrain Duffy</b></p>  <p>0,6 ha</p>	<p>Non. Ce site ne se prête pas à l'aménagement d'une piscine extérieure à l'échelle de la collectivité en raison de sa superficie.</p>	<p>Très médiocre : le site donne sur une route locale, il n'y a pas de liaison directe avec les circuits d'autobus ou les sentiers et il n'y a pas non plus de places de stationnement.</p>	<p>Non. Les propriétés attenantes sont des maisons unifamiliales.</p>	<p><b>ÉCHEC</b></p>

Lieux et sites	Superficie foncière suffisante disponible	Facilité de l'accès	Vocations des terrains voisins compatibles	Succès/échec
<p><b>Repaire Jeunesse de Moncton</b></p>  <p>2,1 ha (RJM : 0,4 ha; parc de la Ville : 1,7 ha)</p>	<p>Non. Le site ne se prête pas à l'aménagement d'une piscine extérieure à l'échelle de la collectivité en raison de sa taille et du manque de visibilité.</p>	<p>Médiocre : le site donne sur une route collectrice, il n'y a pas de liaison directe avec les circuits d'autobus ou les sentiers et il n'y a pas de places de stationnement.</p>	<p>Certaines maisons unifamiliales jouxtent la propriété : il pourrait y avoir des incidences à cause du bruit.</p>	<p><b>ÉCHEC</b></p>
<p><b>YMCA Moncton-Nord</b></p>  <p>2,9 ha</p>	<p>Non. Il n'est sans doute pas possible d'aménager, sur le site actuel, une piscine extérieure et les places de stationnement nécessaires.</p>	<p>Satisfaisante : le site donne sur une artère dotée d'un circuit cyclable.</p>	<p>Certaines maisons unifamiliales jouxtent la propriété : il pourrait y avoir des incidences à cause du bruit.</p>	<p><b>ÉCHEC</b></p>

Bien qu'on n'ait pas cerné de sites existants spécifiques pour l'aménagement d'un complexe de natation extérieure dans la présélection des sites potentiels, plusieurs considérations relatives à la localisation d'une installation aquatique extérieure seront importantes à terme :

- L'installation doit être implantée sur une artère, dans un lieu visible.
- Elle pourrait être regroupée avec un centre communautaire et un parc projetés dans le nord-ouest.
- La superficie et la configuration du site devraient permettre d'agrandir éventuellement la piscine extérieure, sans limiter la capacité projetée de l'installation.
- Le site est compatible avec les aménagements fonciers attenants.
- Les visiteurs locaux et régionaux y ont facilement accès (moyens d'accès autoroutiers rapides).
- Il faudrait aussi tenir compte des liaisons avec les circuits de transport actif et de transports en commun dans la planification de toutes les installations aquatiques extérieures.

## 11.6 L'option recommandée pour l'installation aquatique extérieure

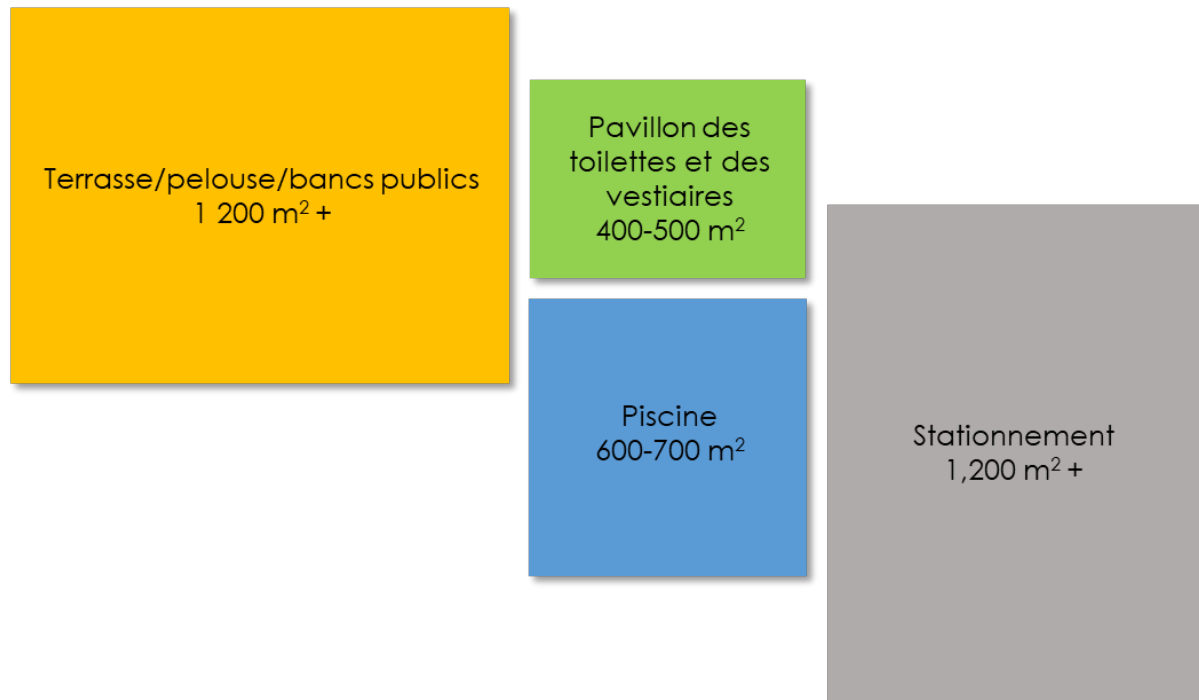
L'option privilégiée pour l'aménagement d'une installation aquatique extérieure à Moncton correspond à une combinaison réunissant une piscine et une aire de jeux d'eau extérieures. Cette combinaison devrait regrouper :

- une **piscine extérieure** à l'échelle de la collectivité, à implanter dans le nord-ouest de la ville et de moindre envergure que la piscine extérieure du parc du Centenaire (50 mètres et quatre couloirs), mais qui serait plus grande que la piscine extérieure du quartier est (25 mètres et trois couloirs).
- Au moins une **aire de jeux d'eau** adaptée à l'échelle de la collectivité.

On recommande d'inclure les infrastructures et les commodités suivantes dans la piscine extérieure :

- Piscine de 25 mètres et de 4 couloirs, dotée d'un important bassin ludique.
- Entrée du type plage ou entrée progressive.
- Vaste terrasse construite dans un matériau approprié (pour aménager une surface caoutchoutée antidérapante).
- Toilettes et vestiaires.
- Aire de jeux d'eau et de jets d'eau (qui pourrait constituer un volet important de l'installation afin de créer une destination régionale).
- Bancs publics et ombrières (comme des tables à pique-nique, des parasols et des pare-soleil).
- Infrastructures accessibles.

Pour aménager une piscine extérieure adaptée à l'échelle de la collectivité et répondant à la description ci-dessus, il faudrait une superficie de l'ordre de 0,8 à 1,2 hectare de terrain (soit entre deux et trois acres environ). Le lecteur trouvera ci-après la répartition des éléments essentiels, ainsi que la superficie nécessaire pour pouvoir agrandir éventuellement l'installation, le paysagement, la conception du site et les considérations relatives à l'achalandage.



Dans le cadre de la planification des parcs adaptés à l'échelle de la collectivité dans les quartiers du nord-ouest de plus en plus peuplés de la ville, il est recommandé de prévoir une vaste aire de jeux d'eau à l'échelle communautaire, sur un site stratégique. Le regroupement avec des infrastructures récréatives extérieures compatibles dans un parc communautaire sera une considération essentielle.

Le complexe de natation extérieur et l'aire de jeux d'eau séparée devraient tous les deux être aménagés sur un terrain appartenant à la Ville dans le secteur nord-ouest. Dans l'approche à adopter par la Ville pour faire l'acquisition d'un terrain à vocation de parc de plus grande envergure pour l'aménagement de ces infrastructures, il faudrait prioriser le règlement des frais relatifs aux terrains à vocation de parc (pour assembler une parcelle de terrain de la superficie voulue) ou faire appel à un accord d'aménagement pour acheter le terrain. Pour un parc communautaire destiné à servir plusieurs quartiers, mais non l'ensemble de la ville, il est recommandé de prévoir au moins 5 hectares.

La Ville a récemment reconstruit entièrement ses deux piscines extérieures, au coût de 5,5 millions de dollars pour la piscine extérieure du parc du Centenaire et au coût de 2,3 millions de dollars pour la piscine extérieure du quartier est. La Ville de Moncton a aussi récemment reconstruit la piscine extérieure du Centre Simmons : ce projet a coûté au total 2,5 millions de dollars environ. Le coût total de l'aménagement d'une nouvelle piscine extérieure, selon les modalités exposées ci-dessus, devrait être de l'ordre de 4 millions à 5 millions de dollars.

## 12 L'ANALYSE DU FINANCEMENT ET DES MÉCANISMES DE RÉALISATION

### 12.1 Les options de financement

L'approche adoptée dans l'évaluation du financement se fonde sur le risque. Dans ce rapport, nous faisons état des différentes sources de financement envisageables et nous indiquons la probabilité relative de mobiliser les fonds auprès de chacune de ces sources. Nous avons entre autres mené une analyse fouillée des options de financement par subventions et par emprunts dont peuvent se prévaloir les administrations municipales au Nouveau-Brunswick.

L'approche adoptée pour faire concorder le financement avec les besoins, qui est réputée constituer la solution la plus probable et qui fait par conséquent état d'un déficit de financement, prévoit des estimations du financement initial, ainsi que du financement que l'on peut consacrer chaque année au remboursement de la charge annuelle de la dette potentiellement associée au projet.

Il est important de noter que les dépenses en immobilisations du projet ne tiennent pas compte des frais de financement des travaux de construction qui pourraient s'appliquer. Ces frais ne sont pas non plus finançables dans le cadre du Programme d'infrastructure Canada-Nouveau-Brunswick.

### 12.2 Les considérations du financement selon la source potentielle

Durant l'étude, nous nous sommes penchés sur de nombreuses méthodes de financement. Il s'agit entre autres des apports de bienfaisance, des subventions, de la vente de commandites commerciales ainsi que de nombreuses sources de financement annuelles comme les droits d'appellation et les suppléments de frais d'utilisation. La Ville de Moncton devrait continuer de se pencher sur les subventions dont elle pourrait se prévaloir, à l'échelle provinciale et fédérale, pour les projets de cette nature.

#### **Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada**

Au moment d'écrire ces lignes, nous ne savons pas si ce programme est toujours offert. Selon des sources fédérales, ce programme a pris fin le 31 mars 2023 pour les provinces, et les territoires peuvent s'en prévaloir jusqu'au 31 mars 2025. Il faut toutefois signaler que récemment, le gouvernement provincial et l'État fédéral ont financé d'autres installations aquatiques dans la province. Le lecteur trouvera ci-après, pour information, les particularités du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

L'aménagement d'une nouvelle installation aquatique municipale à Moncton cadre parfaitement avec le profil de la recevabilité de cette installation en vertu de ce programme. Les conditions des résultats correspondant aux objectifs déclarés de ce programme – soit l'amélioration quantitative et qualitative à la fois dans l'accès du public aux installations récréatives – sont parfaitement respectées.

Le financement fédéral est limité à 40 % des coûts recevables, alors que le maximum offert par le gouvernement du Nouveau-Brunswick est fixé à 33,3 %. Le solde doit être financé par la municipalité en faisant appel aux différents moyens à sa disposition, dont les partenariats ou la possibilité de mobiliser des fonds.

La tranche du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le volet des infrastructures communautaires, culturelles et récréatives du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada se chiffre à 234 millions de dollars d'aide sur 10 ans et s'étend aux municipalités, aux communautés autochtones et aux entités à but non lucratif. Au moment d'écrire ces lignes, nous supposons que le projet permettrait de réunir une aide maximale auprès de l'État fédéral et du gouvernement provincial.

### **Le Programme d'organisation des Jeux du Canada**

Si la Ville devait nouer un partenariat avec l'Université de Moncton pour remplacer la piscine existante du CEPS et que Moncton était choisie pour organiser les Jeux du Canada en 2029, elle pourrait se faire financer dans le cadre du Programme d'organisation des Jeux du Canada.

Ce programme prévoit le financement des dépenses liées aux projets, dont les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation dans la réalisation des projets d'organisation, ainsi que les dépenses comptabilisées dans le plan-cadre établi pour les Jeux. Le niveau du financement est fondé sur la structure-cadre fédérale-provinciale-territoriale. Le Programme d'organisation ne prévoit pas le financement des déficits ni les garanties au titre des déficits.

Les Jeux du Canada les plus récents se sont déroulés en 2021 dans la Région du Niagara en Ontario. Dans le cadre de ce programme, l'État fédéral, le gouvernement provincial et les administrations locales (soit un consortium réunissant la Région du Niagara, deux municipalités locales et l'Université Brock) se sont répartis en parts égales les engagements dans le financement des infrastructures (soit un tiers chacun) pour aménager le parc des Jeux du Canada (sur le campus de l'Université).

### **La mobilisation des fonds**

La mobilisation des fonds est une proposition fondée sur le risque du point de vue du montant du financement et de sa chronologie; c'est pourquoi nous avons exclu de cette analyse les montants à mobiliser pour le financement des infrastructures. Par définition, les commandites et les droits d'appellation ne sont pas compris dans la mobilisation des fonds, qui peut être réalisée en faisant appel à différents moyens, dont la comptabilisation de dons modestes pour la dénomination des vestiaires et des piscines, entre autres. On peut comptabiliser comme il se doit les dons plus considérables, qui sont toutefois distincts des droits d'appellation commerciale ou des commandites.

Pour cibler clairement les déficits potentiels du financement, nous n'avons pas, au moment de rédiger ce rapport, estimé le total des fonds à mobiliser. Il faut s'attendre à ce que la Ville doive consacrer d'autres travaux à la mobilisation des fonds, pour connaître le solde du potentiel des dons modestes par rapport aux dons plus



importants et pour définir le processus à adopter afin d'exécuter les plans de rayonnement du projet et de mobilisation des fonds.

### **La dette à long terme**

La dette à long terme que la Ville peut être appelée à engager représente le capital net non financé après avoir comptabilisé toutes les sources de capitaux initiaux. Nous supposons que la dette pourra être constituée de prêts à faible taux d'intérêt et de périodes d'amortissement favorables, ainsi que d'autres conditions conformes à celles de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB). Les périodes d'amortissement des prêts à long terme peuvent comprises entre 5 et 30 ans.

### **Le Fonds pour le développement des collectivités du Canada**

Dans le cadre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC; appelé auparavant le Fonds de la taxe sur l'essence), les investissements dans l'aménagement des infrastructures récréatives et sportives publiques des municipalités locales sont recevables. On peut ainsi assurer le financement initial à long terme prévisible pour répondre aux priorités des infrastructures locales : les municipalités locales sélectionnent les secteurs auxquels sont affectés les fonds. On peut ainsi se doter d'une marge de manœuvre financière considérable, ce qui permet aux municipalités de regrouper les fonds nécessaires, de les déposer à la banque et d'emprunter par rapport à ces fonds.

Entre 2019 et 2024, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reçu ou devrait toucher 278 788 \$ du gouvernement fédéral pour le FDCC; cette somme est ensuite répartie parmi les municipalités de la province. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un chiffre important quand on tient compte de la tranche de Moncton dans le total, il faut quand même en tenir compte comme source de financement pour l'aménagement des installations aquatiques sur le territoire de la ville.

### **Le supplément au titre des frais d'inscription et de location des groupes d'utilisateurs**

Cette forme de financement des recettes en capitaux à long terme est réalisable et est appliquée dans plusieurs collectivités partout au Canada. Nous n'avons toutefois pas comptabilisé de recettes émanant de cette source de financement à cause des étapes considérables qu'il faut franchir pour formuler, structurer et mettre en œuvre cette politique de manière équitable, de même que pour compter sur l'adhésion des utilisateurs.

Toutefois, il s'agit toujours d'un moyen potentiel de financer les éléments essentiels du budget des dépenses en immobilisations, dont les budgets de réserves des capitaux pour toutes les installations récréatives de la Ville. Les groupes comprendraient les utilisateurs des installations, par exemple les groupements majeurs comme les clubs de natation, les groupes de natation artistique, de waterpolo, de kayak et de canot, les utilisateurs des espaces distincts des piscines, ainsi que les utilisateurs des autres espaces loués fréquemment ou occasionnellement.

### Les droits d'appellation

Il faut les comptabiliser dans les recettes opérationnelles annuelles; ces droits produisent leurs effets pour des durées précises (comme 5 ou 10 ans).

### Les redevances d'aménagement : considérations

La *Loi sur l'urbanisme* du Nouveau-Brunswick (section G de la loi de 2017) donne aux municipalités le pouvoir d'adopter des arrêtés municipaux sur les redevances d'aménagement, ce qui permet d'imposer et de verser des redevances appelées « redevances d'aménagement » relativement à des terrains à aménager ou à lotir.

En 2020, la Ville a adopté son premier arrêté sectoriel sur les redevances d'aménagement. Elle a aujourd'hui trois arrêtés sectoriels sur les redevances d'aménagement, pour les secteurs suivants :

- Twin Oaks (dans le nord-ouest de Moncton; le YMCA Moncton-Nord est situé sur la promenade Twin Oaks).
- Le secteur est du ruisseau Humphreys (situé dans l'est de Moncton).
- Le chemin Mountain et l'avenue Worthington (dans le secteur nord-ouest à l'intérieur de la ceinture périphérique du boulevard Wheeler).

D'après la Loi, les municipalités peuvent faire appel aux redevances d'aménagement pour percevoir les coûts des immobilisations se rapportant à l'aqueduc, à l'égout, aux eaux pluviales, au transport, aux sentiers et aux infrastructures des transports en commun. **À l'heure actuelle, il faut signaler que les infrastructures récréatives liées à la croissance ne donnent pas droit au financement prévu en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*.** Au fil du temps, il est probable que la volonté des municipalités de financer les services communautaires liés à la croissance, dont les infrastructures récréatives, les bibliothèques et les casernes de pompiers, sera suffisante pour apporter des changements à la Loi.

